



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU

Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion
Département des Sciences financières et comptabilité

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de master

Option : **Finance d'entreprise**

Thème

***Le financement d'un projet d'investissement des entreprises
par les banques
(Cas BADR Tizi-Ouzou)***

Réalisé par :

M. AMRANE Salah

M. AKIF Salem

Encadré par :

Mme KOUDAHCE LYNDA.

Mme LIMANI RATIBA.

Soutenu devant le jury composé de :

Présidente : Mme FELLAG DALILA, MAA, UMMTO.

Examinatrice : Mme REMIDI DJOUMMANA, MAA, UMMTO.

Rapporteuse : Mme LIMANI RATIBA, MAA, UMMTO.

Année : 2022/2023

Remerciements

Avant tout, nous souhaitons exprimer notre gratitude envers Dieu Tout-Puissant pour nous avoir accordé la force et, surtout, la patience nécessaire pour mener à bien notre travail.

*Nous tenons également à adresser nos sincères remerciements à nos encadrantes, **Mme KOUDACHE Lynda** ainsi **Mme LIMANI Ratiba**, pour avoir accepté de superviser notre travail, pour leurs conseils avisés, leurs disponibilités inestimables et leurs critiques constructives.*

Ensuite, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance envers les membres du jury qui ont gracieusement accepté d'évaluer notre travail et de participer à notre soutenance.

*Nos remerciements s'étendent également à l'ensemble du personnel de la Sous-Direction d'Exploitation du **G.R.E BADR Tizi-Ouzou**, en particulier **Mr ZIRAF** et ceux du service "Animation commercial", pour leur précieux soutien et leur disponibilité constante.*

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers tous les enseignants de la Faculté des sciences Économiques, de Gestion et des Sciences Commerciales de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, qui ont contribué à notre formation tout au long de notre parcours académique.

Enfin, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance à toutes les personnes qui ont apporté leur contribution, qu'elle soit directe ou indirecte, à l'élaboration de ce travail. Votre soutien a été inestimable pour notre réussite.

Dédicace

Arrivé au terme de mon master, j'ai le grand plaisir de dédier ce travail

À mes parents, qui ont toujours été mes modèles de courage et de force, je vous remercie du fond du cœur pour tout ce que vous avez fait pour moi. C'est grâce à votre amour total et à votre soutien constant que j'ai pu atteindre cette étape académique.

À mes chères sœurs, votre énergie inspirante et votre perspicacité ont été une source d'inspiration constante. Vous m'avez montré à quel point la persévérance et la détermination pu mener à la réussite, et je suis fier de partager ce mémoire avec vous.

Puissiez-vous trouver dans ces mots la sincérité de ma gratitude et l'amour profond que j'éprouve pour vous. Ce mémoire est le résultat de notre voyage ensemble, et je suis honoré de le partager avec les personnes les plus importantes de ma vie.

Sans oublier mes camarades.

Avec toute mon affection et ma reconnaissance,

SALAH

Dédicaces

*Avant tout, je remercie Dieu le tout puissant qui m'a procuré le courage et la
volonté pour terminer ce modeste travail
Et avec un cœur plein d'amour et de fierté
Je dédie ce travail*

*À mes chères parents qui me manque terriblement, mon père qui m'a indiqué la
bonne voie et qui a sacrifié sa vie pour mon bien être, ma mère qui a attendu avec
patience les fruits de sa bonne éducation et qui m'a beaucoup donner de la force et
de soutien, paix à leurs âmes.*

*À mes chères tantes **HASSIBA**, **FARIZA** et **FATIHA** pour leur encouragement
permanent, et leur soutien moral.*

À mes frères et demi frères.

*À mon grand-père maternel **MOULOUD**, que Dieu nous le garde.*

À toute ma petite famille.

*À mon binôme **SALAH**.*

À tous mes amis ainsi qu'à mes amis artistes.

*À tous nos enseignants, pour leur bienveillance et leur contribution à notre solide
formation.*

*À toute la promotion **FE**.*

À ceux qui vont lire ce modeste travail dans le futur.

Enfin, je le dédie à toute personne qui m'a soutenu de près ou de loin.

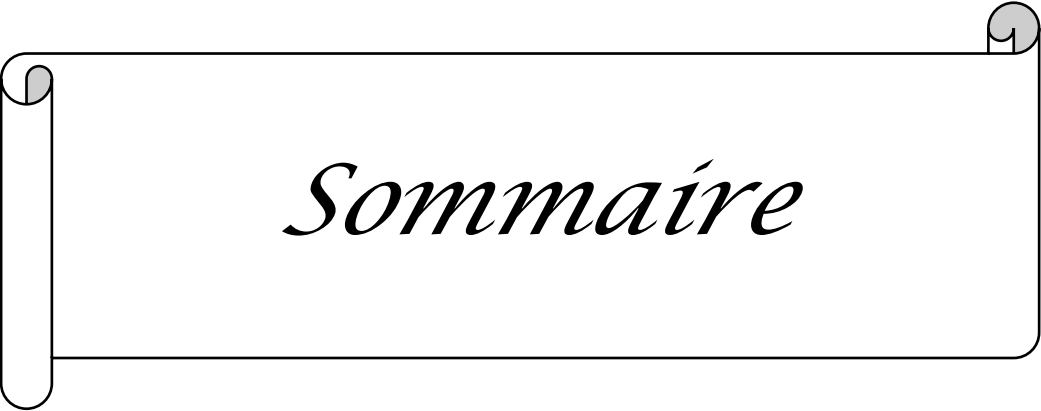
SALEM

*Liste des
abréviations*

Liste des abréviations

TPE	Très petites entreprises
PE	Petites entreprises
ME	Moyennes entreprises
GE	Grandes entreprises
TGE	Très grande entreprises
CA	Chiffre d'affaires
VA	Valeur ajoutée
PME	Petites et moyennes entreprises
SNC	Société en nom collectif
SCS	Société en commandite simple
SPA	Société par action
SCPA	Sociétés en commandite par action
EURL	Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
SARL	Société à responsabilité limitée
ART	Article
SEM	Sociétés d'Economie Mixte
BA	Banque d'Algérie
CPA	Crédit populaire d'Algérie
BNA	Banque nationale d'Algérie
BEA	Banque extérieure d'Algérie
BDL	Banque de développement local
BADR	La banque de développement rural
BNP	Banque nationale de Paris
SGA	Société générale Algérie
RE	Rentabilité économique.
RF	Rentabilité Financière
I	Intérêts
CP	Capitaux Propres.
DF	Dettes Financières
CMUP	Coût Moyen Pondéré du Capital
FP	Fonds propres
D	Fonds étrangers
V	Valeur totale de l'entreprise
kFP	Coût des fonds propres
kD	Coût des fonds étrangers
MM	MODIGLIANI ET M MILLER
VEE	Valeur de l'entreprise endetté
VE NE	Valeur de l'entreprise non endetté

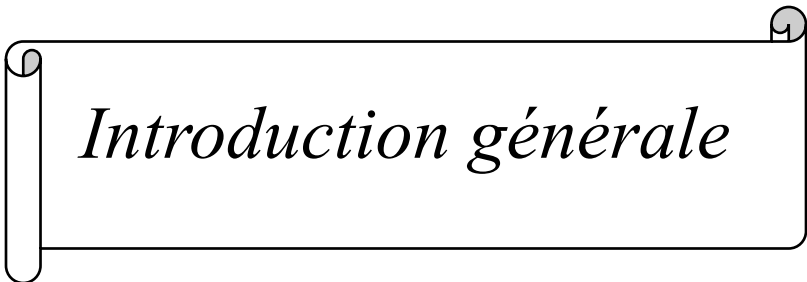
FR	Fonds de roulement
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
CAF	Capacité d'autofinancement
EBE	Excédent brut d'exploitation
TSDI	Titres Subordonnés à Durée Indéterminée
TSR	Titres Subordonnés Remboursables
ANDI	Agence Nationale du Développement de l'Investissement
PV	Procès-verbal
BOAL	Bulletin Officiel des Annonces Légales
PCN	Plan comptable national
TR	Trésorerie
AC	Actif Circulant
AI	Actif immobilisé
DLMT	Dette à Long et Moyen Terme
VE	Valeurs d'exploitation
VR	Valeurs Réalisable
VD	Valeurs disponibles
DCT	Dettes à Court terme
CBT	Concours Bancaire de Trésorerie
TN	Trésorerie nette
SIG	Soldes Intermédiaires de Gestion
VRI	Valeur Résiduelle des Investissements
TFT	Tableau des flux de trésorerie
FNT	Flux nets de Trésorerie
BFRE	Besoin de fonds de roulement d'exploitation
C0	Valeur actuelle du capital
Cn	Capital disponible en fin d'année
VAN	Valeur actuelle nette
IP	Indice de profitabilité
TRI	Taux de rentabilité interne
DRA	Délai de récupération du capital investi
I	Investissement initial
N	Durée
CF	Cash-flows
RN	Résultat net
IBS	Impôt sur le Bénéfice des Sociétés
RN	Résultat Net



Sommaire

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre I : Vue d'ensemble sur la relation Entreprise/Banque	4
Introduction chapitre I.....	4
Section 1 : Généralité sur l'entreprise	4
Section 2 : Notions de banque	15
Section 3 : Relation financière banque / entreprise	34
Conclusion chapitre I	49
Chapitre II : Le financement bancaire des investissements des entreprises	48
Introduction chapitre II.....	48
Section 1 : Les besoins et les sources de financement des investissements des entreprise	49
Section 2 : Montage d'un dossier de crédit d'investissement et l'étude techno-économique du projet	66
Section 3 : Étude de la rentabilité financière d'un projet d'investissement	75
Conclusion chapitre	98
Chapitre III : Etude d'un cas de financement d'un projet d'investissement au sien de la BADR Tizi-Ouzou	99
Introduction Chapitre III	99
Section 1 : Présentation générale de la BADR	99
Section 2 : Montage du dossier d'investissement et l'étude techno-économique du projet	111
Section 3 : Étude de la rentabilité financière du projet	116
Conclusion chapitre III.....	150
Conclusion générale	152
Bibliographie	154
Liste des annexes	159
Liste des tableaux.....	170
Liste des figures	172
Liste des schémas.....	173
Tables des matières	174



Introduction générale

Dans toute économie du monde, les entreprises occupent un rôle important essentiel et incontournable. Elles sont le moteur de la croissance économique et de la création des emplois. Pendant toute leur vie, depuis leur création jusqu'à leur développement, elles ont besoin de fonds. Ces fonds sont essentiels pour leur fonctionnement quotidien et pour la réalisation de leurs projets d'investissement

Un projet d'investissement peut être défini comme l'utilisation des ressources financières actuelles d'une entreprise dans le but de générer des revenus futurs. Il s'agit d'une décision stratégique fondamentale qui exige un financement adéquat, ce qui peut entraîner une immobilisation considérable de fonds. Lorsque les fonds propres de l'entreprise ne sont pas suffisants pour financer le projet, les entreprises se tournent vers des ressources externes, soit par émissions d'actions ou d'obligations sur les marchés financiers. De ce fait, il est question d'un financement direct, ou par le biais de crédits bancaires accordés par les institutions financières dans ce cas, il est à évoquer d'un financement indirect.

Dans ce contexte, les banques ont un rôle essentiel dans l'amélioration de la situation économique des entreprises et des pays dans lesquels elles opèrent. Elles agissent en tant qu'intermédiaires financiers entre les agents économiques, en collectant des fonds auprès de ceux qui ont un excédent de ressources financières et en les mettant à disposition de ceux qui ont besoin de financement, elles facilitent la mobilisation et l'allocation efficace des ressources financières dans l'économie. Ainsi, elle assume un rôle clé dans le développement de l'économie nationale en venant en assistance aux entreprises pour la réalisation de leurs projets d'investissements en mettant à leur disposition les moyens financiers nécessaires sous forme de crédit.

Le crédit bancaire est ainsi devenu le pilier permettant aux économies de franchir la phase artisanale et d'accéder à la phase industrielle, grâce à la disponibilité de différentes modalités de crédit. C'est pourquoi la relation entre les banques et les entreprises est considérée comme une complémentarité fondamentale. En effet, les banques assurent la croissance et la continuité des entreprises, étant donné que la seule raison d'être d'une entreprise est de générer des profits et d'assurer sa pérennité. Sans un financement adéquat pour soutenir ses activités, une entreprise ne peut tout simplement pas survivre. Ainsi, les banques jouent un rôle central dans le fonctionnement des entreprises.

Le remboursement de ces crédits est conditionné par la réussite des projets financés. Lorsqu'une banque octroie un crédit, elle place sa confiance dans un projet, à une personne et à une réussite future. Cependant, cette démarche comporte également des risques. Ces derniers amènent les banquiers à être de plus en plus prudents et vigilants à l'égard des promesses faites par les demandeurs de crédit. Ils privilégient ainsi les résultats concrets et tangibles lors de l'évaluation d'un projet financier. L'analyse approfondie de la situation financière d'un projet devient donc essentielle pour prendre des décisions éclairées. Il s'agit d'une approche fondamentale permettant d'évaluer la viabilité d'un projet et de se baser sur des données objectives provenant de méthodes d'analyse appropriées

L'objectif principal de ce mémoire est d'étudier le financement des projets d'investissement des entreprises fondé sur l'analyse et l'évaluation de diverses étapes afin de procéder à la décision d'octroi ou de refus de crédit par les banques. Il consiste également à énumérer les risques rencontrés lors de l'étude des dossiers de crédit ainsi que des différentes garanties utilisées pour se protéger contre ces risques.

Notre choix pour ce thème s'articule autour des raisons suivantes :

- Un thème de spécialité, dont nous pouvons employer nos connaissances et compétences acquises durant notre cursus universitaire pour réaliser un travail de haute qualité.
- Le financement des projets d'investissement est une préoccupation majeure pour les entreprises et les institutions financières.
- Analyser les différentes étapes que la banque prend en considération pour accorder les crédits d'investissement.
- Comprendre comment les banques prennent des décisions de financement solides est essentiel pour assurer le remboursement de ses créances.

Pour cela, notre problématique de recherche s'articule autour de la question principale suivante :

Quels sont les mécanismes d'analyse que la banque adopte pour prendre des décisions de financement solides en vue d'assurer le remboursement réussi de ses créances liées aux projets d'investissement ?

Afin de répondre à notre question et de mieux cerner notre sujet de recherche, nous avons jugé nécessaire de la diviser en sous question comme suit :

- Comment se constitue un dossier de demande d'octroi d'un crédit d'investissement par les banques ?
- Quelle étude que doivent faire les banques pour pouvoir financer les projets d'investissements ?
- Quelles sont les précautions et les garanties que les banques prennent ?

Pour réaliser notre étude, nous avons adopté une double démarche méthodologique, à savoir

- **Une recherche documentaire** : à travers la consultation des différents ouvrages, articles, revues, mémoire et thèses inhérentes à notre thème, afin d'avoir une connaissance des concepts liés à notre thème.

- **Une étude empirique** : pour réaliser le cadre pratique de notre travail, nous avons fait une étude de cas au sein de l'équipe de la Sous-Direction d'Exploitation du G.R.E BADR Tizi-Ouzou au service Animation commerciale, afin d'évaluer les différentes étapes d'octroi de crédit et les décisions finales de la banque.

Ainsi, afin de pouvoir répondre à notre problématique de recherche, nous avons articulé notre travail en trois chapitres :

D'abord, le chapitre I portera sur la relation entreprise/banque en présentant les notions de base sur les entreprises et sur les banques ainsi que la relation financière banque/entreprise. Ensuite, le chapitre II traitera le financement bancaire des investissements des entreprises, en mettant l'accent sur les besoins et les sources de financement des investissements des entreprises, le montage de dossier de crédit d'investissement et l'étude technico-économique ainsi l'étude de la rentabilité financière du projet d'investissement. Enfin, le chapitre III abordera une étude d'un projet d'investissement au sein de la BADR Tizi-Ouzou.

*Chapitre I : Vue d'ensemble
sur la relation
Entreprise/Banque*

Introduction

L'entreprise et la banque jouent ensemble un rôle primordial dans l'activité économique ; l'entreprise entant que vecteur de développement et croissance économique et la banque comme support principal et source de financement. Cette relation désignée durable et inséparable entre les deux entités à savoir la banque et l'entreprise nous oblige à consacrer un chapitre pour la présentation des deux institutions et la relation entre-elles.

Dans ce présent, nous avons élaborés trois sections. Dans la première section, nous avons étudié les généralités des entreprises. La deuxième section est consacrée sur les concepts de la banque puis la dernière section, nous allons parler sur la relation financière banque/entreprise.

Section 1 : Généralités sur les entreprises

1.1. Définitions de l'entreprise

En raison de la complexité du concept de l'entreprise, nous allons la définir de différentes manières en se basant sur les définitions des différents auteurs.

FAYOLLE. A et PERNOT. D définissent l'entreprise comme « *une organisation qui se procure des moyens de production et les utilise pour l'élaboration des biens et des services destinés à être vendus à la clientèle* »¹.

Selon **BRESSY. G et KONKUYT. C** « *L'entreprise est un centre de décision économique autonome (une entité), disposant de ressources (humaines, matérielles, incorporelles et financières) qu'elle gère en vue de produire et de vendre de manière rentable des biens et/ou des services* »².

Selon **LAUZEL. P** « *L'entreprise est considérée comme un groupement humain hiérarchisé qui met en œuvre des moyens intellectuels, physiques, financières, pour extraire, transformer, transporter, distribuer des richesses ou produire des services, conformément à des objectifs définis par une Direction, personnelle ou collégiale, En faisant intervenir, à des degrés divers, les motivations de profit et d'utilité sociale* »³.

¹ FAYOLLE A et PERNOT D., Comptabilité générale de l'entreprise, Ed DUNOD, Paris, 2004, P25.

² BRESSY G et KONKUYT C., Management et économie des entreprises, 12^{ème} Ed Sirey, 2018, P2.

³ BOUYACOUB F., L'entreprise et le financement bancaire, Ed Casbah, Alger, 2001, P37.

D'après les définitions précédentes, nous pouvons retenir d'une façon générale, qu'une entreprise est une entité économique qui regroupe les ressources matérielles, immatérielles, financières et humaines, dans le but de produire ou de commercialiser des biens et des services destinés à être vendus sur les marchés, avec comme objectif ultime la réalisation de profits et en vue de la satisfaction des besoins des consommateurs.

1.2. Typologies des entreprises

Suite à la grande variété d'entreprises, de multiples classifications sont opérées, nous pouvons les classer selon plusieurs critères notamment les critères économiques et juridiques.

1.2.1. Classification selon les critères économique

Deux critères économiques permettent de classer et de regrouper les différentes entreprises : le domaine d'activité et la taille :

1.2.1.1. Classification selon le domaine d'activité de l'entreprise

Cette classification est basée sur la notion de secteur, branches et de filière.

1.2.1.1.1. Classement par secteur :

Le secteur regroupe les entreprises ayant la même activité principale. Dans les années 1930, l'économiste australien **Colin Clark** a découpé l'activité économique en trois secteurs :⁴

- **Secteur primaire** : correspond aux activités par lesquelles le facteur naturel est prépondérant : agriculture, pêche, forêt, industrie, extractive.
- **Secteur secondaire** : est celui de la transformation des biens matériels : industrie, textile, sidérurgie, électrique...
- **Secteur tertiaire** : est celui des entreprises prestataires de services : distribution, banque, assurances, spectacles, coiffure.
- Et le **secteur quaternaire** : (qui n'est pas dans la classification de Colin Clark) apparue vers 1970 englobe l'ensemble des entreprises opérant dans des domaines d'activité modernes tels que la presse, la publicité, l'informatique, la recherche et développement, ainsi que la communication.

⁴ MELBOUCI. Leila., Economie de l'entreprise algérienne, Ed EL-AMEL, Alger, 2009, P161.

1.2.1.1.2 Classement par branche

La branche regroupe un ensemble d'entreprises ou des unités de production fabriquent le même produit. Exemples : toutes les entreprises produisant des téléphones.

1.2.1.1.3 Classement par filière

Une filière constitue une chaîne d'activités techniques organisées de l'amont vers l'aval de processus de fabrication d'un produit. Exemples : la filière automobile, filière agroalimentaire, filière pharmaceutique...etc.

1.2.1.2. Classification selon la taille (dimension) des entreprises

La taille de l'entreprise peut se mesurer à l'aide de plusieurs critères tels que : les effectifs salariés, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, les capitaux propres...etc.

1.2.1.2.1. Les effectifs salariés

Ce critère classe les entreprises en fonction du nombre d'employés. Il diffère d'un pays à un autre.

En générale on distingue :⁵

- **Très petites entreprises** : moins de 10 salariés telles que les entreprises artisanales ;
- **Petites entreprises** : moins de 50 salariés ;
- **Moyennes entreprises** : de 50 à 500 salariés ;
- **Grandes entreprises** : de 500 à 1000 salariés ;
- **Très grande entreprises** : plus de 1000 salariés ;
- **Groupe** : « un ensemble de sociétés ayant des relations financières et économiques et contrôlées soit par une société mère, soit par une société de portefeuille (Holding) ⁶ », elles ont des centaines milliers d'employés.

En Algérie, on trouve :⁷

- **TPE** : 1 - 9 personnes ;
- **PE** : 10 – 49 personnes ;
- **ME** : 50- 250 personnes ;

⁵ ANIAC J M. BOUGANLT H., Economie d'entreprise, 3ème Ed TECHNIPLUS, Paris, 1994, P6-7.

⁶ M.B. Leila., Op.cit., P171-172.

⁷ Idem, P186.

- **GE** : + 250 personnes ;
- **TGE** : milliers de personnes
- **Groupe** : des centaines de milliers de personnes. Sonatrach, par exemple, emploie plus de 120000 personnes.

1.2.1.2.2. Le chiffre d'affaires (CA) :

« Représente le montant des ventes de produits ou de service effectuées par l'entreprise. ⁸» Il est utilisé pour évaluer la production de l'entreprise vendue sur le marché.

$$\text{CA} = \text{quantités vendues} * \text{prix unitaire}$$

Et d'autres critères :

- **Le bilan annuel** : reflète la situation financière d'une entreprise à une date donnée ;
- **La valeur ajoutée (VA)** : ce critère permet de mesurer la richesse réellement créée par l'entreprise. Elle correspond à la différence entre la valeur de la production de biens et de services et la valeur des consommations intermédiaires nécessaires à leur fabrication.

$$\text{VA} = \text{production} - \text{consommation intermédiaire}$$

- **Les capitaux propres** : correspondent à l'ensemble des ressources financières des entreprises ;
- **Le bénéfice net** : représente le profit réalisé par l'entreprise sur une période donnée.
- **L'actif immobilisé** : comprend la somme des immobilisations détenues par une entreprise à long terme.

⁸ Idem, P172.

Tableau N° 1 : Classification des PME en fonction des critères énumérés selon la loi algérienne

Entreprise	Effectif	Chiffre D'affaire (DA)	Total bilan (DA)
Très petite entreprise	De 1 à 9	< 40 millions	< 20 millions
Petite entreprise	De 10 à 49	< 400 millions	< 200 millions
Moyenne entreprise	De 50 à 250	400 millions à 4 milliards	200 millions à 1 Milliard

Source : élaboré par nos soins à partir des données des Article 8,9 et 10 du journal officiel de la république algérienne n° 02, la loi n°17-02 portant sur la loi d'orientation sur le développement de la PME, P5.

1.2.2. Classification selon les critères juridique

On distingue les entreprises selon la propriété du capital : les entreprises privées, les entreprises publiques, les entreprises mixtes et les entreprises de l'économie sociale (appelée tiers secteur).

1.2.2.1. Les entreprises privées

Les entreprises privées ce sont des entreprises dont les capitaux appartiennent à une ou plusieurs personnes privées. Elles peuvent être soit des entreprises individuelles, soit des entreprises sociétaires.

1.2.2.1.1. L'entreprise individuelle

C'est une entreprise créée par une seule personne qui apporte la totalité du capital et qui assure la gestion et la direction de son entreprise.

« Cette forme sociale convient à l'investisseur désirant être son propre patron et seul propriétaire de son affaire »⁹.

⁹ Guide de l'investisseur, Direction générale des impôts, Ministère de finance, Algérie, 2009, P7.

1.2.2.1.2. L'entreprise sociétaire

C'est une entreprise qui appartient à deux ou plusieurs personnes appelées associés qui mettent en commun leurs apports (en nature ou en numéraire), en vue de partager les bénéfices qui pourra être résultat.

La définition légale de la société est stipulée dans l'article 416 du code civil algérien qui l'assimile à : « un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes physiques ou morales conviennent à contribuer à une activité commune, par la prestation d'apports, en industrie, en nature ou en numéraire, dans le but de partager le bénéfice qui pourra en résulter, de réaliser une économie ou, encore de viser un objectif économique d'intérêt commun¹⁰ ».

Elles sont divisées en trois types :

1.2.2.1.2.1. Les sociétés de personnes

Dans cette catégorie, les entreprises sont caractérisées par un lien personnel très fort entre les associés, ce que l'on appelle également "intuitu personae". On distingue deux types de sociétés:

- **La société en nom collectif (SNC) :** est généralement une entreprise familiale et nécessite un minimum de deux (2) associés. Aucun capital social minimum n'est exigé, et le capital est réparti en parts sociales. La gestion de l'entreprise est assurée par tous les associés, sauf disposition contraire dans les statuts. Dans ce type de société, tous les associés sont collectivement responsables et indéfiniment engagés envers les dettes de l'entreprise. L'immatriculation de la société au registre du commerce confère une personnalité morale à l'entreprise et reconnaît à tous les associés la qualité de commerçants. (Conformément aux articles 551 et suivants du Code du commerce).¹¹
- **La société en commandite simple (SCS) :** est une forme de société qui combine des aspects de société de personnes pour les commandités et de société de capitaux pour les commanditaires. Le capital social est divisé en parts sociales, et la société est administrée par un ou plusieurs gérants. Les commandités sont responsables indéfiniment et solidairement des dettes de l'entreprise, tandis que les commanditaires ne sont responsables des dettes de l'entreprise qu'à concurrence de leurs apports.

¹⁰ Art 416 du code civil algérien.

¹¹ Conformément aux articles 551 et suivants du Code du commerce

L'immatriculation de la société au registre du commerce confère une personnalité morale à l'entreprise et reconnaît aux commandités la qualité de commerçants. (Conformément aux articles 563 bis et suivants du Code du commerce et au Décret législatif n°93-08 du 25 avril 1993).¹²

1.2.2.1.2.2. Les sociétés de capitaux

Sont des sociétés où la personnalité des associés n'est pas prise en compte, leur responsabilité sont limitée à leurs apports. On distingue :

- **La société par action (SPA) :** cette forme juridique est destinée généralement aux grandes entreprises. Il s'agit d'une société dont le capital est divisé en actions et est constituée par des associés qui en supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Elle regroupe un minimum de sept (7) actionnaires, le minimum de capital social pour sa constitution est de cinq millions (5.000.000) de dinars, en cas d'appel public à l'épargne et d'un million (1.000.000) de dinars s'il n'y a pas d'appel public à l'épargne. Elle est gérée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze au plus, présidé par un président directeur général, contrôlé par un conseil de surveillance. (Conformément aux articles 592,594, 610 du code de commerce et au Décret législatif n° 93-08 du 25 avril 1993).¹³
- **Les sociétés en commandite par action (SCPA) :** dans ce type de société, les commanditaires, qui ont la responsabilité de la gestion, acquièrent tous la qualité de commerçant et peuvent être tenus indéfiniment et solidairement responsables du paiement des dettes de la société. Cependant, les commanditaires détenant des actions négociables ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Il est nécessaire d'avoir un nombre minimum de trois (03) commanditaires dans ce type de société. (Conformément à l'article 715 du code de commerce et au Décret législatif n° 93-08 du 25 avril 1993).¹⁴

¹² Conformément aux articles 563 bis et suivants du Code du commerce et au Décret législatif n°93-08 du 25 avril 1993.

¹³ Conformément aux articles 592,594, 610 du code de commerce et au Décret législatif n° 93-08 du 25 avril 1993

¹⁴ Conformément à l'article 715 du code de commerce et au Décret législatif n° 93-08 du 25 avril 1993

1.2.2.1.2.3 Les sociétés hybrides :

On distingue deux types de sociétés :

- **L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) :** « Lorsque la société à responsabilité limitée ne comporte qu'une seule personne en tant qu'associé unique, celle-ci est dénommée Entreprise Unipersonnelle à responsabilité Limitée »¹⁵.

Est une forme d'entreprise individuelle qui possède un patrimoine distinct et est détenue par un unique associé. Dans ce type de société, le capital social minimum est fixé librement par l'associé. Si d'autres personnes sont intégrées et que le capital est augmenté, l'EURL peut être transformée en société à responsabilité limitée (SARL).

- **La société à responsabilité limitée (SARL)** est une forme d'entreprise hybride, combinant des caractéristiques à la fois de la société de personnes (en prenant en considération la personnalité des associés) et de la société de capitaux (en prenant en considération les apports des associés). « Elle doit être constituée par un minimum de deux (02) associé et d'un maximum de cinquante (50). Si la société elle doit à comprendre plus de cinquante (50) associés, elle doit dans, le délai d'un an, être transformée en société par action. À défaut, elle est dissoute, à moins que pendant ledit délai, le nombre des associés ne soit devenu égal ou inférieur à cinquante (50). Le capital social de la société à responsabilité limitée est fixé librement par les associés dans les statuts de la société. Il est divisé en parts sociales égales, les associés répondent des dettes de la société en concurrence de leurs apports »¹⁶.

1.2.2.2 Les entreprises publiques :

Ce sont des entreprises dans lesquelles la totalité du capital, le pouvoir de gestion et décision est détenue par l'Etat. Cependant, ces entreprises ont tendance à diminuer aujourd'hui en raison de la mise en œuvre de programmes de privatisation. On distingue :¹⁷

¹⁵ Article 564 du code de commerce algérien, 2007, P142.

¹⁶ Journal officiel de la république Algérienne N°71, P5.

¹⁷ BRESSY G. et KONKUYT C., Economie d'entreprise, 7ème Ed DALLOZ, France, 2004, P17.

1.2.2.2.1. Les régies

Sont des entreprises n'ayant pas de personnalité morale et de budget autonome, mais sont soumises aux règles de la comptabilité publique.

1.2.2.2.2 Les établissements publics

Ont une personnalité morale et un budget autonome, dirigé par un conseil d'administration et un directeur général. Elles peuvent être des hôpitaux, écoles, centres de soins et comme elles peuvent avoir un caractère d'établissement public industriel ou commercial.

1.2.2.2.3 Les sociétés nationales

Ce sont des entreprises où l'intervention des pouvoirs publics se manifeste par le biais de contrats et de la nomination des directeurs. Elles sont tenues de se conformer aux règles de comptabilité privée et de chercher à réaliser des bénéfices. Toutefois, leur présence se raréfie de plus en plus en raison des processus de privatisation.

1.2.2.2.4. Les exploitants publics (la poste)

Ont pour mission de remplir des fonctions d'intérêt général et de fournir des services publics essentiels à la population. Ces services incluent notamment la distribution du courrier, les services postaux ainsi que des services bancaires de base.

1.2.2.3 Les entreprises semi-publics :

Sont généralement connues sous le nom d'entreprises d'économie mixte, ou de concessions.

1.2.2.3.1. Les Sociétés d'Economie Mixte (SEM)

Ce sont des sociétés anonymes regroupant des capitaux publics et privés¹⁸.

¹⁸ BRESSY G, KONKUYT C., Op.cit., P20.

1.2.2.3.2. Les concessions

Sont des contrats ou accords par lesquels une collectivité publique accorde à une entreprise privée le droit d'exploiter ou de gérer un service public ou une infrastructure dans certaines conditions.

1.2.2.4 Les entreprises de l'économie sociale :

Sont des organisations qui intègrent des objectifs sociaux ou environnementaux dans leur mission économique, en favorisant la participation démocratique et en réinvestissant les bénéfices pour le bien-être des parties prenantes. On trouve : les coopératives, les associations, les mutuelles et d'autres entités similaires.

- **Les coopératives** sont des entreprises collectives où les membres partagent les bénéfices et décisions de manière équitable. Elles peuvent opérer dans divers secteurs tels que l'agriculture, le commerce, le logement, les services financiers, etc.
- **Les associations** sont des organisations à but non lucratif qui œuvrent pour des objectifs d'intérêt général, mobilisant souvent des bénévoles et des ressources pour mener à bien leurs activités. Elles interviennent dans les domaines sportifs, éducatifs, humanitaires, culturelles...etc.
- **Les mutuelles** sont des organisations qui regroupent des membres partageant des risques similaires, offrant une protection mutuelle et des services adaptés à leurs besoins. Elles sont fondées sur les principes de solidarité, de démocratie et de gestion participative.

Tableau N° 2 : Différences des principales sociétés selon leurs caractéristiques

Forme juridique	SNC <i>Art.551-563</i>	SCS <i>Art.563 bis</i>	EURL-SARL <i>Art.564-591</i>	SPA <i>Art592 – 715 bis 132</i>	SCPA <i>Art. 715 ter</i>
Qualité des associés	Commerçants	Commandités Commerçants	Non commerçants	Non commerçants	Commandités Commerçants
Nombres d'associés	Au moins 2	Au moins 2	1 pour EURL 2 jusqu'à 50 pour SARL	> a 7 et 1 seul associé si capitaux publics (EPE)	4 dont 3 commanditaires
Capital minimum	Aucun	Aucun	100 000 DA avant 2015 (n'est plus exigé depuis 2015)	1 million sans appel public à l'épargne	5.000.000 DA en cas d'appel public à l'épargne et de 1.000.000 DA dans le cas contraire
Nature des parts	Parts sociales	Parts sociales	Parts sociales > 1000 DA	Actions	Actions dont valeur fixée par statuts
Administration de la société	1 ou plusieurs gérants associés ou non	1 ou plusieurs gérants associés ou non	1 ou plusieurs gérants	Choix entre : 1 - conseil d'administration 2- directoire+ conseil de surveillance	1 ou plusieurs gérants
Cessibilité des parts	Accord unanime des associés (acte authentique)	Accord unanime des associés (acte authentique)	Principe : entre associés (art 571) sinon sous condition	Libre cessibilité des actions	Libre cessibilité des actions

Responsabilité des associés vers les tiers	Responsabilité indéfinis et solidaire	Commandités : Responsabilité indéfinis et solidaire Commanditaires : Selon apports	Responsabilité limitée à la mise	Responsabilité limitée aux apports	Commandités : Responsabilité illimitée et solidaire Commanditaires : responsabilité selon apports
---	---------------------------------------	---	----------------------------------	------------------------------------	--

Source : élaboré par nos soins à partir des articles du code de commerce algérien.

Section 2 : Généralités sur les banques

Les banques occupent une position essentielle dans le développement économique, constituant le cœur du système financier et des circuits financiers. Elles agissent également comme des partenaires réguliers pour les acteurs économiques.

2.1. Historique

La notion de banque est très ancienne. Elle date du quatrième siècle avant J-C, c'est en GRECE que les premières opérations s'apparentant à celles des banques modernes ont été traitées (change de monnaie, garde de dépôts, octroi de prêt).

Favorisée par les échanges commerciaux localisés essentiellement dans le bassin méditerranéen, l'activité bancaire se développa un peu plus tard dans l'empire ROMAIN, et en EGYPTTE. La guerre des croisades donna une impulsion nouvelle aux échanges commerciaux entre l'orient et l'occident et à la création des premières banques européennes notamment allemandes, hollandaises, italiennes et anglaises.

2.2. Définition

Une banque peut être définie comme étant :« un intermédiaire financier qui redistribue sous forme de crédits les fonds qu'il collecte auprès des agents économiques en vue de réaliser un profit [...] sont considérées comme BANQUES, les entreprises ou établissements qui font profession habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôts ou autrement, des fonds qu'ils

emploient pour leur propre compte, en opérations d'escompte, en opérations de crédit ou en opérations financière »¹⁹.

L'activité d'une banque se résume en trois fonctions principales :

- La collecte et la gestion des ressources ;
- L'octroi de crédit et la création de monnaie scripturale ;
- La gestion des moyens de paiement ;

En outre, elle offre des services liés aux opérations de change : achat ou vente des devises et les services liés à la commercialisation de produits financiers.

2.3. Le système bancaire :

« Ensemble des établissements bancaire d'un pays, les systèmes bancaires sont en général hiérarchisés avec, à leur tête une banque centrale, qui joue le rôle de prêteur en dernier ressort »²⁰.

La banque centrale assure l'émission des billets et définit la politique monétaire et contrôlent l'ensemble des banques (secondaire, commerciales) d'une même région monétaire qui forme un système bancaire.

2.4. Les types de banques en générale :

Compte tenu de leur activité, les banques prennent plusieurs formes qui donnent lieu à l'apparition de plusieurs types de banque.

2.4.1. La banque centrale

C'est une institution publique qui gère la monnaie d'un pays et contrôle la masse monétaire, c'est-à-dire la quantité de monnaie en circulation.

Le principal objectif de la banque centrale est la stabilité des prix. Elle a pour mission aussi de fixer le taux d'intérêt, Le refinancement des opérations de banque et les opérations de placement de titres²¹.

¹⁹ HADJ SADOK Tahar., Les risques de l'entreprise et de la banque, Ed DAHLAB, Msila, 2007, P10.

²⁰ Claude Danièle., Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, Ed BERTI, Alger, 2009, P953.

²¹ Dictionnaire des faits économiques et sociaux contemporains, 1998, ED FOUCHER, P52.

2.4.2. Les banques publiques

C'est l'Etat qui est propriétaire de la totalité des actions, elle prend toutes les décisions.

2.4.3. Les banques privées

Une banque est privée si son capital est détenu par des particuliers nationaux ou étrangers.

2.4.4. Les banques mixtes

C'est une combinaison de participation de l'état et des particuliers qui ont le même droit de décision.

2.4.5. Les banques commerciales

Elles exercent une activité de collecte de l'épargne et des dépôts, la distribution de crédit et la gestion des moyens de paiement à une clientèle notamment composée de particuliers, entreprise et de professionnels.

2.4.6. Les banques d'affaires

Ce sont des banques qui réduisent leurs activités au financement et la gestion des autres établissements en leurs octroyant des crédits ou encore, de participer dans leurs capitaux, elles interviennent, donc, sur les marchés des capitaux et travaillent avec leurs ressources propres (elles ne reçoivent pas de dépôts).

2.4.7. Les banques d'investissement (les banques de crédit à Moyen et long terme)

Leurs opérations sont destinées pour renouveler ou constituer des capitaux fixes des entreprises, les banques font recours aux fonds des épargnants.

2.4.8. Les banques du 3eme millénaire

Les nouvelles technologies telles que le développement de l'internet ont contribué à l'apparition d'autres types de banque telle que : la banque à distance, banque a réseaux et la banque sans réseaux.

2.4.9. Banque Islamique :

Le système bancaire islamique est basé sur les préceptes de l'islam, il est organisé autour de trois principes fondamentaux : Interdiction de fixation de taux d'intérêt, partage du profit ou des pertes résultant d'investissement, promotion des investissements productifs, créateur de richesses et d'emploi.

2.5. Les types de banque Algérienne

Nous allons présenter des exemples des banques Algérienne en fonction de leurs formes juridique.

Tableau N° 3: Des exemples de banque Algérienne

Les banques Etatiques	Les banques privée	Les banques mixtes
-La banque d'Algérie (BA). -Le crédit populaire d'Algérie (CPA). -La banque nationale d'Algérie (BNA). -La banque extérieure d'Algérie (BEA). -La banque de développement local (BDL). -La banque de développement rural (BADR). -La CNEP banque.	-Natixis, BNP-Paribas, société générale Algérie (SGA). -Al Salam Bank Algérie.	-Bank Al Baraka d'Algérie. -Arab Banking corporation Algérie.

Source : réalisé par nous-même.

2.6. Les fonctions de la banque :

Les fonctions de la banque ce sont des opérations qui sont analysées en détails, d'après la loi algérienne 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit « *qui vient de définir les missions principales de la Banque. Elle précise dans son article 110 que les opérations des*

banques comprennent la réception du fonds public. Les opérations de crédits ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiements »²².

2.6.1. La collecte des dépôts :

« Les dépôts bancaires sont des fonds reçus du public sous forme de dépôts avec le droit de disposer pour son propre compte mais à charge de les restituer »²³.

La mission assurée à ce niveau, est de gérer l'ensemble des comptes de dépôts de la clientèle ainsi que les événements pouvant les affecter, ce qui regroupe²⁴:

- Les ouvertures de comptes, les modifications d'état civil, et les clôtures.
- L'ouverture et la gestion de comptes à régimes de fonctionnement spéciaux : comptes courants d'entreprises, comptes d'agents immobiliers ou d'avocats, comptes séquestres, indivisions.
- La gestion des événements spécifiques affectant les comptes. Par exemple : Succession, saisie attribution, avis à tiers détenteurs, interdiction bancaire..., L'ensemble de ces points engage la responsabilité de l'établissement, leur gestion doit en être parfaite.
- Vérification des règles édictées par les pouvoirs publics et déclaration à l'administration fiscale de l'ensemble des ouvertures de comptes.

2.6.2. La distribution des crédits

La répartition des crédits par échéance ou par nature sans oublier que le bilan indique des valeurs nettes de provisions, la répartition des dépôts entre les dépôts à vue (comptes chèques, comptes courants et les comptes sur livrets d'épargne) et dépôts d'épargne dont la rémunération évolue en fonction des conditions de marché.

Les déposants sont représentés par des particuliers et des entreprises (commerçants, industriels, etc.), et les fonds déposés dans divers comptes en banques constituent l'essentiel des ressources de la banque.

²² Loi algérienne 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

²³ Art 111 de la loi n° 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.

²⁴ Michel ROUX., Management de la banque, Ed VUIBERT, Paris, 2013, P170.

2.6.3. La gestion de liquidité :

En cas des déficits temporaire de liquidité, la banque peut emprunter de la liquidité soit auprès de la banque centrale ou soit sur les marchés des capitaux, pour qu'elle réponde à ces besoins quotidiens.

La banque mis aussi à la disposition de la clientèle des moyens de paiement permettent à toutes personnes de transférer des fonds : chèques, virements...

Les établissements de crédits peuvent également effectuer les opérations connexes à Leur activité telle que ; les opérations de change, placement, souscription, achat et vente de valeurs mobilières et tout produit financier²⁵.

2.7. Les types de crédit

L'établissement bancaire, par son rôle d'intermédiaire financier, est donc le partenaire privilégié de l'emprunteur. Pour la banque, le crédit est un puissant vecteur de fidélisation (durée du crédit notamment immobilier), financier (risque de non remboursement) et commercial.

2.7.1 Définition de crédit

On peut distinguer plusieurs définitions de crédit :

2.7.1.1 Définition juridique

« Le crédit est une opération par laquelle une personne, le prêteur, met ou s'engage à mettre à la disposition d'une autre personne, l'emprunteur, une somme d'argent ou une facilité de paiement, à charge pour l'emprunteur de restituer cette somme ou de rembourser le montant utilisé dans les délais et conditions convenus, y compris le paiement des intérêts et des frais convenus »²⁶.

2.7.1.2 Définition économique

« L'opération par laquelle une personne, appelée le prêteur, met ou s'engage à mettre une somme d'argent à la disposition d'une autre personne, appelée l'emprunteur, pour une durée déterminée et moyennant rémunération »²⁷.

²⁵ BARREAU Jean. et DELAHAYE Jacqueline., Gestion financière, 4ème Ed Paris, 1995, P70.

²⁶ Extrait du Code de la Commerce algérien, Article 19.

²⁷ Loi n° 03-11 du 26 août 2003.

2.7.2 Le rôle d'un crédit bancaire

Le crédit est un moteur de l'économie, c'est un facteur important du développement des entreprises, il permet :²⁸

- D'accroître la qualité de la production.
- D'assurer la continuité dans un processus de production et de commercialisation.

Et aussi un moyen de création monétaire et en parallèle met à la disposition d'une personne un pouvoir.

2.7.3 Classification du crédit bancaire

Les crédits bancaires sont classés en fonction de leurs caractéristiques et de leur nature. Il y a également des crédits accordés aux entreprises pour répondre à leurs besoins d'exploitation et d'investissement.

Selon les besoins exprimés, l'intervention bancaire prend diverses formes. On distingue quatre (4) formes de crédit :

- **Le crédit d'exploitation ou crédit à court terme** : Finance l'actif circulant du bilan, ces crédits servent à pallier aux difficultés de trésorerie que peut connaître l'entreprise en raison de longueur de processus de fabrication ou la lenteur des règlements des ventes.
- **Le financement du commerce extérieur** : Destiné à financer les opérations de commerce extérieur.
- **Les crédits aux particuliers.**
- **Le crédit d'investissement ou crédit à moyen terme** : Il finance l'actif immobilisé du bilan.

2.7.3.1. Le crédit d'exploitation

Les crédits d'exploitation ou de fonctionnement ont pour but de financer les besoins nés de cycle d'exploitation de l'entreprise.

²⁸ PETIT-DUALES G., Le risque de crédit bancaire, Ed DUNOD, 1999, P20.

2.7.3.1.1 Crédit par caisse

Les crédits accordés par une banque permettant à un client de rendre son compte débiteur sont appelés crédits par caisse. La facilité de caisse, le découvert, le crédit de compagne, le crédit spot et l'accréditif sont des types distincts de crédit²⁹.

2.7.3.1.2. La facilité de caisse

Concours bancaire a pour but de remédier aux écarts de trésorerie, en particulier lors des échéances de fin de mois. Le compte du bénéficiaire du crédit évolue en position débitrice dans la facilité de caisse à concurrence d'un plafond déterminé et pendant quelques jours par mois. Elle est la meilleure source de financement pour la partie fluctuante des besoins en fonds de roulement³⁰.

2.7.3.1.3. Le découvert

Accordé pour une période plus longue (de quelques semaines à quelques mois), le découvert peut être autorisé dans le cas où l'entreprise est en attente d'une rentrée de fonds et qu'elle souhaite disposer à l'avance des fonds attendus³¹.

2.7.3.1.4. Le crédit de compagne

Crédit consenti par le banquier pour permettre à l'entreprise de faire face à des besoins de trésorerie qui résultent de son activité saisonnière³².

2.7.3.1.5. Le crédit < spot >

Cette appellation est donnée à un découvert sous forme d'avance d'une durée de quelques heures à quelques jours, formalisé le plus souvent par des billets financiers.

2.7.3.1.6. L'accréditif

L'accréditif est la possibilité pour une entreprise de disposer de fonds dans une autre agence de sa banque ou chez un de ses correspondants.

²⁹ AMMOUR B., LEXIQUE DE BANQUE, Ed DAHLAB, Alger, 2000, P33.

³⁰ Idem, P35.

³¹ Idem, P35.

³² LUC BERNET –Rolland., Principe technique bancaire, 23ème Ed, P198.

2.7.3.2. Les crédits aux particuliers

Il existe deux catégories distinctes de crédit particulier :³³

2.7.3.2.1. Les crédits à la consommation

Les crédits à la consommation permettent, soit de financer des besoins de trésorerie, soit de financer l'achat à tempérament de bien de consommation à usage domestique : appareils ménagers, ameublement, automobiles. Ils peuvent aussi financer certains travaux immobiliers.

2.7.3.2.2. Les crédits immobiliers

Ils sont destinés à financer l'acquisition de logements neufs par les particuliers auprès de promoteurs immobiliers, le crédit immobilier est lancé pour la première fois en Algérie par le crédit populaire d'Algérie (CPA) en février 1999 est sera élargi par aux autres banques

2.7.3.3. Le financement de commerce extérieur

Les opérations effectuées avec l'étranger, appelées du commerce extérieur, sont rendues très complexes du fait de l'éloignement, des problèmes des usages, des monnaies et des disparités de législation.

Les importateurs et les exportations doivent disposer de moyens spécifiques à leurs activités³⁴.

2.7.3.4. Le crédit d'investissement

Ce type de crédit permet à l'entreprise l'acquisition ou le renouvellement d'équipement. Il peut être financé à moyen ou à long terme. Ce type de crédit peut être utilisé pour diverses fins, telles que l'achat d'équipements, la construction d'installations, l'expansion d'infrastructures, le financement de projets immobiliers, etc.

³³ MANSOURI Mansour., Système et pratique bancaires en Algérie, Ed HOUMA, Alger, 2006, P176.

³⁴ Idem, P176.

2.7.3.4.1. Définition

Les crédits d'investissement sont destinés à financer la partie haute du bilan, les immobilisations, l'outil de travail de l'entreprise, et le remboursement de ces crédits ne peut être assuré que par le jeu des bénéfices.

2.7.3.4.2. Objectif du crédit d'investissement

Le crédit d'investissement peut servir à financer l'investissement en actifs fixes comme des bâtiments, des machines, de l'équipement, etc. comment il peut aussi financer la reprise ou le rachat des entreprises commerciales. Ce type de crédit sert souvent à reconstituer le fonds roulement afin de conférer à l'entreprise une structure financière saine.

2.7.3.4.3 Les typologies de crédit d'investissement

Dans ce type de crédit, les banques peuvent utiliser les formes suivantes :

2.7.3.4.3.1 Les crédits à moyen terme

D'une durée de 5 à 7 ans. Il est fréquemment utilisé dans les secteurs d'activité dont le cycle est supérieur à la durée moyenne des crédits à court terme. C'est le cas notamment pour les contrats de marché publics³⁵.

2.7.3.4.3.2 Les crédits à long terme

Ce sont tous les crédits d'une durée supérieure à 10ans. Ils sont consacrés notamment au financement des équipements et à la construction de bâtiments. Ils sont accordés aux entreprises par les banques et les établissements de crédit spécialisé³⁶.

2.7.3.4.3.3 Le crédit –bail

Le crédit-bail est une technique de financement des investissements professionnels. Il est défini par le premier article de l'ordonnance **n° 96-09 du 10/1/96** :

« Le crédit- bail ou leasing est une opération commerciale et financière :

³⁵ YVES Simon et CHRISTOPHE Morel., Finance internationale, Ed ECONOMICA, 2015, P275.

³⁶ Idem, P276.

- Réalisée par les banques et établissements financiers ou par une société de crédit- bail légalement habilitée et expressément agréée en cette qualité, avec des opérateurs économiques nationaux ou étrangers, personnes physiques ou morales de droit public ou privé ;
- Ayant pour support un contrat de location pouvant comporter ou non une option d'achat au profit du locataire ;
- Et portant exclusivement sur des biens meubles ou immeubles à usage professionnel ou sur fonds de commerce ou sur des établissements artisanaux »³⁷.

2.7.3.4.3.3.1 Typologies de crédit-bail

Il y a deux types de crédit- bail : crédit- bail mobilier et crédit- bail immobilier.

➤ Crédit-bail mobilier

Le crédit-bail mobilier « est une opération de location de biens d'équipement de matériel ou d'outillage achetés en vue de cette location par les entreprises qui en demeurent propriétaires, lorsque ces opérations, quelle que soit leur qualification, donnent aux locataires compte, au mois pour partie, des versements effectués à titre de loyers »³⁸.

➤ Crédit-bail immobilier

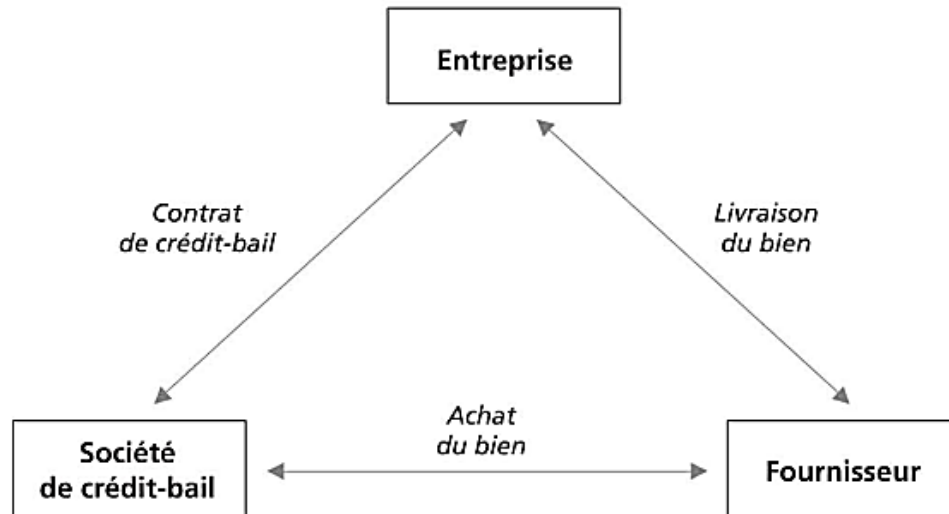
Le crédit-bail immobilier c'est « les opérations par lesquelles une entreprise donne en location des biens immobiliers à usage professionnel, achetés par elle, ou construits pour son compte, lorsque ces opérations quelle que soit leur qualification, permettent aux locataires de devenir propriétaires de tout ou partie des biens loués. Au plus tard à l'expiration du bail, soit par cession en exécution d'une promesse unilatérale de vente, soit par acquisition directe ou indirecte des droits de propriété du terrain sur lequel ont été édifiés le ou les immeubles loués, soit par transfert de plein droit de la propriété des constructions édifiées sur le terrain appartenant au dit locataire »³⁹.

³⁷Article de l'ordonnance n° 96-09 du 10/1/96.

³⁸ DEPALLENS.G, JOBARD.J-P, Gestion financier de l'entreprise, 10ème Ed Sirey, Pris, 1990, P734.

³⁹ Idem, P738.

Schéma n°1 : Opération de crédit-bail



Source : DEGOS. J. G et Griffiths. S., Gestion financière : de l'analyse à la stratégie, Ed d'organisations, Paris, 2011, P26.

2.8. Les risques du crédit et ses garanties

Pour que la banque fasse face à la situation de risque des crédits accordés pour l'entreprise, cette dernière doit présenter des garanties nécessaires.

2.8.1. Les risques du crédit d'investissement :

Une fois que la banque donne son accord pour accompagner financièrement un client, elle assume les risques liés à celui-ci tout au long du prêt, depuis son utilisation jusqu'au remboursement de la dernière échéance.

Avant de présenter les divers risques auxquels les banques peuvent être confrontées, il nous semble nécessaire de définir et de cerner le concept de risque dans le contexte de l'activité bancaire.

2.8.1.1. Définition du risque

Peu importe le type d'activité bancaire, il y a toujours un risque associé, et que le métier du banquier est d'assumer ce risque.

Nous pouvons définir le risque conformément à ce qui est stipulé par Michel ROUACH et Gérard NAULLEAU : « *est un engagement portant une incertitude dotée d'une probabilité de gain ou de préjudice, que celui-ci soit une dégradation ou une perte* »⁴⁰.

2.8.1.2. Typologie des risques

Il existe plusieurs types de risque auxquels les banques sont confrontées à savoir :

- Le risque de contrepartie ;
- Le risque de non remboursement
- Le risque d'immobilisation
- Le risque de liquidité ;
- Le risque de marché
- Le risque de solvabilité

2.8.1.2.1. Le risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie, également appelé risque de signature, est le premier risque qu'une banque doit supporter. « Le risque de contrepartie désigne de risque de défaut des clients, c'est-à-dire risque de perte consécutive au défaut d'un emprunteur face à ses obligations »⁴¹.

2.8.1.2.2. Le risque de non remboursement :

« C'est le risque le plus douté par les banquiers, car il apparaît quand le client, en raison d'une dégradation de sa situation financière ou par mauvaise foi, n'est plus en mesure ou refuse carrément de rembourser les engagements qui lui ont octroyés »⁴².

Ainsi, ce risque provient du fait que le débiteur ne peut pas rembourser ses dettes et est fortement lié à la situation financière, industrielle et commerciale de l'entreprise. De plus, il peut être aggravé par des crises politiques ou économiques nationales.

⁴⁰ Michel ROUACH et Gérard NAULLEAU., Le contrôle de gestion bancaire et financière, 3ème Ed, La revue banque éditeur, Paris, 1998, P310.

⁴¹ BESSIS Joël., Gestion du risque et gestion d'actif / passif des banques », Ed DOLLAZ, 1995, P15.

⁴² ARNAUD DE SERVIGNY., Le risque de crédit, 2ème Ed DUNOD, Paris 2003, P32.

2.8.1.2.3 Le risque d'immobilisation :

« Le risque d'immobilisation est un risque proprement bancaire, car un simple retard dans le remboursement d'une créance ou un décalage entre les recettes et les dépenses peuvent être préjudiciables à la banque »⁴³.

Le blocage des fonds peut se produire lorsque les emprunteurs de la banque ne remboursent pas leurs échéances à temps. C'est un risque spécifique aux banques, mais il peut être géré en collectant efficacement des ressources à court terme et en distribuant les crédits de manière cohérente.

2.8.1.2.4. Le risque d'liquidité :

Le risque de liquidité est considéré comme un risque majeur du fait qu'il est lié à l'activité d'intermédiation traditionnelle de la banque. D'après la définition de Henry CALVET : « Le risque de liquidité est le risque, pour un établissement de crédit, d'être dans l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme, tout particulièrement à vue (dépôts à vue et emprunts interbancaires au jour le jour), parce que les actifs détenus par cet établissement seraient à long terme et/ou ne seraient pas susceptibles d'être cédés sur un marché liquide»⁴⁴.

Cela se produit principalement lorsque les délais doivent être modifiés. En outre, d'autres facteurs, tels que le manque de liquidités pour les banques ou des difficultés temporaires à obtenir les financements nécessaires, contribuent à ce phénomène.

2.8.1.2.5 Le risque de marché :

Le règlement de la Banque d'Algérie n° 2002-03 du 14 novembre 2002 identifie trois types de risques de marché liés aux actifs enregistrés dans le bilan d'une banque qui sont : le risque de taux, le risque de change et le risque de positions sur actions.

- **Le risque de taux :**

Cela se produit lorsque les charges des ressources dépassent les produits des emplois. Dans le règlement de la Banque d'Algérie n° 2002-03, il est identifié sous le nom de risque de taux d'intérêt global et défini comme : « le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du

⁴³ CALVET Henri., Etablissement de crédit, Ed ECONOMIA, Paris, 1997, P78.

⁴⁴ Idem, P78.

fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché. »⁴⁵

- **Le risque de change :**

Il est défini comme étant : « une perte entraînée par la variation des cours de créances ou des dettes libellées en devises par rapport à la monnaie de référence de la banque. ». ⁴⁶ Ce risque apparaît dès lors qu'un établissement achète d'autres devises et qu'il reste en position ouverte.

- **Le risque de position sur action :**

Il est défini comme : « le risque lié à l'évolution défavorable du cours des actions figurant dans le portefeuille-titres de la banque »⁴⁷.

Afin de réduire les conséquences potentielles de ce risque sur les performances des banques, il est recommandé aux établissements de crédit de garantir une diversification de leurs investissements en actions à travers différents secteurs économiques.

2.8.1.2.6. Le risque de solvabilité

« Est celui de ne pas disposer des fonds propres suffisants pour absorber des pertes éventuelles »⁴⁸.

2.8.2. Les garanties de crédit d'investissement :

« Lorsque le banquier accorde des crédits, il le fait en grande partie avec des fonds qui ne lui appartiennent pas. Il doit de ce fait être prudent dans la gestion des fonds qui lui sont confiés et souvent confronter sa position de créancier en prenant des garanties souvent appelées sûreté. »⁴⁹

Pour s'assurer du succès de l'octroi de crédit, la banque doit prendre des mesures de protection. C'est pourquoi le banquier demande à ses clients de fournir des garanties, ce qui lui permet de se prémunir contre les risques.

⁴⁵ Le règlement de la Banque d'Algérie n° 2002-03.

⁴⁶ Michel ROUACH et Gérard NAULLEAU., Op.cit., P312.

⁴⁷ DE COUSSERGUES Sylvie., Gestion de la banque, 5ème Edition, Paris, France, 2007, P109.

⁴⁸ Joël BESSIS., Op.cit., P20.

⁴⁹ Luc BERNET-ROLLANDE., Principes de technique bancaire, 25ème Ed DUNOD, P183.

2.8.2.1. Définition de garantie

La garantie est la nationalisation d'une promesse de payer faite au banquier par le débiteur ou une tierce personne sous forme d'un engagement, affectant à son profit selon divers procédés ne soit un droit de préférence sur les biens de celui qui promet, soit un droit de gage sur les meubles ou immeubles appartenant à celui qui s'engage⁵⁰.

Il convient de souligner que : la garantie représente un mécanisme utilisé par les banques afin de se prémunir contre le non-respect des obligations par les clients.

La meilleure garantie pour une institution bancaire reste liée à la valeur économique de l'entreprise et sa capacité financière à assurer le remboursement du crédit.

2.8.2.2. Les types de garantie

On distingue deux grands types de garanties : les garanties personnelles et les garanties réelles.

2.8.2.2.1. Les garanties personnelles

Se définit comme l'engagement pris par une personne physique ou morale (que nous appelons la caution) de satisfaire une obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même à échéances. Ces garanties personnelles prennent la forme de cautionnement ou l'aval.

2.8.2.2.1.1. Le cautionnement

Selon l'article 644 du code civil algérien, le cautionnement est « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ».⁵¹

Il s'agit donc de l'obligation par laquelle une personne appelée « caution » promet de payer si le débiteur n'exécute pas son remboursement et faillit à ses engagements

On distingue deux formes de cautionnement :

⁵⁰ PERCIE du sert, Risque et contrôle du risque, Ed ECONOMICA, 1999, P123.

⁵¹ Article 644 du code civil algérien, P239.

2.8.2.2.1.1.1. Le cautionnement simple :

Le créancier est en droit de poursuivre immédiatement la caution, il bénéficie de deux avantages :

- **Le bénéfice de discussion** : dans ce cas « la caution peut exiger de créancier qu'il poursuive d'abord le débiteur avant de faire jouer le cautionnement »⁵²
- **Le bénéfice de division** : qui stipule, selon l'article 664 du code civil, « qu'en cas de pluralité des cautions, la dette est divisée entre les cautions, et le créancier ne peut poursuivre chacune d'elles que pour sa part dans le cautionnement ».⁵³

2.8.2.2.1.1.2. Le cautionnement solidaire ⁵⁴

« La caution peut être actionnée en paiement en même temps que le débiteur principal, le créancier choisissant dans ce cas celui qui lui paraît le plus solvable ou les deux ensembles.

Lorsque plusieurs personnes sont cautions solidaires, elles garantissent ensemble le créancier et chacune est engagée pour tout. En cas de solidarité, la caution ne peut donc pas invoquer les bénéfices de discussion ou de division ».

2.8.2.2.1.2. L'aval

Selon l'article 409 du code de commerce, l'Aval constitue « l'engagement d'une personne de payer le montant total ou une partie d'une créance manifestée par un effet de commerce ». En d'autres termes, c'est l'obligation que prend une personne (avaliste) de payer un effet de commerce à l'échéance au lieu du débiteur (avalisé).⁵⁵

2.8.2.2.2. Les garanties réelles :

L'affectation d'un bien en garantie d'un crédit constitue une sûreté réelle. Il peut s'agir d'un bien meuble ou d'un bien immeuble.

Les biens les plus divers peuvent être donnés en garanties, notamment les immeubles, les fonds de commerce, le matériel, les marchandises, les valeurs mobilières et les créances.

⁵² Luc BERNET-ROLLANDE, Op.cit., P184.

⁵³ Article 664 du code civil.

⁵⁴ Idem, P184.

⁵⁵ Article 409 du code de commerce.

On trouve le droit de rétention, le nantissement, le gage, l'hypothèque et les privilèges.

2.8.2.2.1 Le droit de rétention

Le droit de rétention est la possibilité donnée au créancier de retenir un bien corporel du débiteur tant qu'il n'a pas été payé.

Il est assorti de certaines conditions :

- La créance doit être certaine (non contestable) et exigible (pas de termes ou de conditions) ;
- Le bien doit être corporel, détenu par le créancier et avoir une relation avec la créance (ex. le garagiste peut retenir la voiture confiée pour réparation tant que le prix de la réparation ne lui a pas été payé).⁵⁶

2.8.2.2.2. Le nantissement

Selon l'article 948 du code civil Algérien :

« Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou celle des tiers, à remettre au créancier ou à une tiers personne, choisie par le parties, un objet sur le quel construit au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance, et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelques mains qu'il passe, par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers en rang »⁵⁷

Le nantissement : « est l'acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien meuble incorporel en garantie de sa créance ». Le nantissement peut avoir lieu avec ou sans dépossession

- **Nantissement avec dépossession** : « le débiteur est démunie du bien objet de la garantie. On peut citer dans cette catégorie le nantissement du compte d'instrument.
- **Nantissement sans dépossession** : le créancier reçoit un titre reconnaissant sa garantie et l'acte fait l'objet d'une publicité. C'est le cas, par exemple, du nantissement du contrat d'assurance-vie »⁵⁸.

⁵⁶ Luc BERNET-ROLLANDE, Op.cit., P185.

⁵⁷ Article 948 du code civil.

⁵⁸ Luc BERNET-ROLLANDE, Op.cit., P186.

2.8.2.2.2.3. Le gage

Le gage est l'acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien meuble corporel en garantie de sa créance. Le gage peut avoir lieu avec ou sans dépossession :

- **Gage avec dépossession** : le débiteur est démuné du bien objet de la garantie. On peut citer dans cette catégorie le gage de tableaux ou d'objet précieux.
- **Gage sans dépossession** : le créancier reçoit un titre reconnaissant sa garantie et l'acte fait l'objet d'une publicité (ex : gage automobile qui bénéficie au vendeur à crédit ou au prêteur de deniers pour l'achat d'un véhicule en garantissant le crédit lié à son acquisition).⁵⁹

2.8.2.2.2.4. L'hypothèque :

L'article 822 du code civil stipule : « L'hypothèque est un contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser en priorité le montant de sa créance propriétaire en ce moment-là »⁶⁰

L'hypothèque est donc une garantie qui préserve les droits de créanciers y compris à l'encontre des héritiers. On distingue trois types d'hypothèque :⁶¹

- **L'hypothèque conventionnelle** : elle est inscrite à la suite de la signature d'un contrat (ex : contrat de prêt pour acquérir un immeuble).
- **L'hypothèque légale** : elle est prévue par la loi (ex : le trésor public pour le recouvrement des impôts).
- **L'hypothèque juridique** : elle résulte d'un jugement (ex : créancier inquiet voulant conforter sa créance aux vues de la situation préoccupante du débiteur).

2.8.2.2.2.5 Les privilèges :

Est un droit que la qualité de la créance donne à un créancier d'être préféré aux autres créanciers, même hypothécaire. Cette priorité de paiement permet à son titulaire de disposer

⁵⁹ Luc BERNET-ROLLANDE., Op.cit., P185 et 186.

⁶⁰ Article 822 de code civil.

⁶¹ Luc BERNET-ROLLANDE., Op.cit., P131.

d'une garantie sur une partie ou la totalité du patrimoine du débiteur. Les privilèges peuvent être généraux ou spéciaux ; ils peuvent être mobiliers ou immobiliers.

- **Privilèges généraux sur les meubles et les immeubles** : ex. Frais de justice, salaire.
- **Privilèges généraux sur les meubles** : ex. frais funéraire, créance de la victime d'un accident.
- **Privilèges spéciaux immobiliers** : ex. privilège du vendeur d'un immeuble, privilège du prêteur de deniers pour l'acquisition d'un immeuble.
- **Privilèges spéciaux mobiliers** : ex. privilège du bailleur sur les meubles meublants du locataire, privilège de l'aubergiste »⁶².

Section 3 : La relation financière banque/entreprise

Afin d'aborder la relation financière entre les entreprises et les banques ainsi le rôle de l'endettement pour les entreprises en fonction des théories et modèles, nous allons présenter les apports des théories traditionnelles et celles de MODIGLIANI ET MILLER (M.M) par la suite nous expliquons la théorie des compromis et enfin les théories modernes. Toutefois, il est nécessaire de commencer par aborder les concepts d'effet de levier et de coût du capital.⁶³

3.1. L'effet de levier et le cout de capital

L'approche classique de la structure financière est fondée sur l'hypothèse que les prises de décisions financières ont pour but de maximiser la richesse des actionnaires. A ce titre, les investisseurs sont rationnels et ont les mêmes anticipations de bénéfices. De plus, les frais financiers et le taux d'imposition des firmes sont nuls.

Tenant compte de ces hypothèses, cette approche conclut qu'une firme peut maximiser sa valeur en maximisant son endettement ou en opérant un choix judicieux entre dettes et fonds propres. Pour démontrer ce résultat, les partisans de l'approche classique se sont basés sur deux notions fondamentales à savoir : l'effet de levier de l'endettement et le coût du capital⁶⁴.

⁶² Luc BERNET-ROLLANDE., Op.cit., P131-132.

⁶³ GUENDOUZI Mohammed, Analyse des spécificités et des conditions de mise en œuvre des emprunts obligataires comme alternative au financement des grandes entreprises en Algérie, UMMTO, 2020, p.42-47.

⁶⁴ KARTOBI S.E., Déterminants de la structure financière et réactions du marché boursier aux décisions de financement, Université Cadi AYYAD, Marrakech, Maroc, 2013, P21.

Ainsi une firme, tout en maximisant sa valeur, maximise par ailleurs son endettement ou en opérant un choix judicieux entre dettes et fonds propres.

3.1.1 L'effet de levier

« L'effet levier de l'endettement est le phénomène qui, en raison du recours à l'endettement amplifie la rentabilité des fonds propres en sens positif ou négatif.⁶⁵ »

Lorsque le coût de l'endettement est inférieur à la rentabilité économique, nous obtenons une rentabilité financière supérieur à la rentabilité économique, et ce, d'autant plus que l'endettement est fort au regard des fonds propres. Il s'agit d'un effet de levier positif.

On parle alors d'effet de levier de l'endettement sur la rentabilité financière pour décrire l'intérêt que peuvent trouver une entreprise et ses actionnaires à se financer par des emprunts bancaires.

L'effet de levier explique donc le taux de rentabilité des capitaux propres en fonction du taux de rentabilité de l'actif économique et du coût de la dette et mesure l'incidence positive ou négative de l'endettement de l'entreprise sur sa rentabilité financière.

$$RF = \frac{Re + (Re - i)DF}{CP}$$

Avec :

- Re= la rentabilité économique.
- RF=Rentabilité Financière.
- i= Intérêts versés aux dettes financières.
- CP= Capitaux Propres.
- DF=Dettes Financières.

L'effet de levier explique donc le taux de rentabilité des capitaux propres en fonction du taux de rentabilité de l'actif économique et du coût de la dette. D'où :

- **Si $Re > i$** , la rentabilité financière RF augmente avec l'endettement.

Dans ce cas, l'entreprise crée de la richesse à ses actionnaires et l'effet de levier présente alors un avantage croissant à ces derniers.

- **Si $Re < i$** , la rentabilité financière RF diminue avec l'endettement.

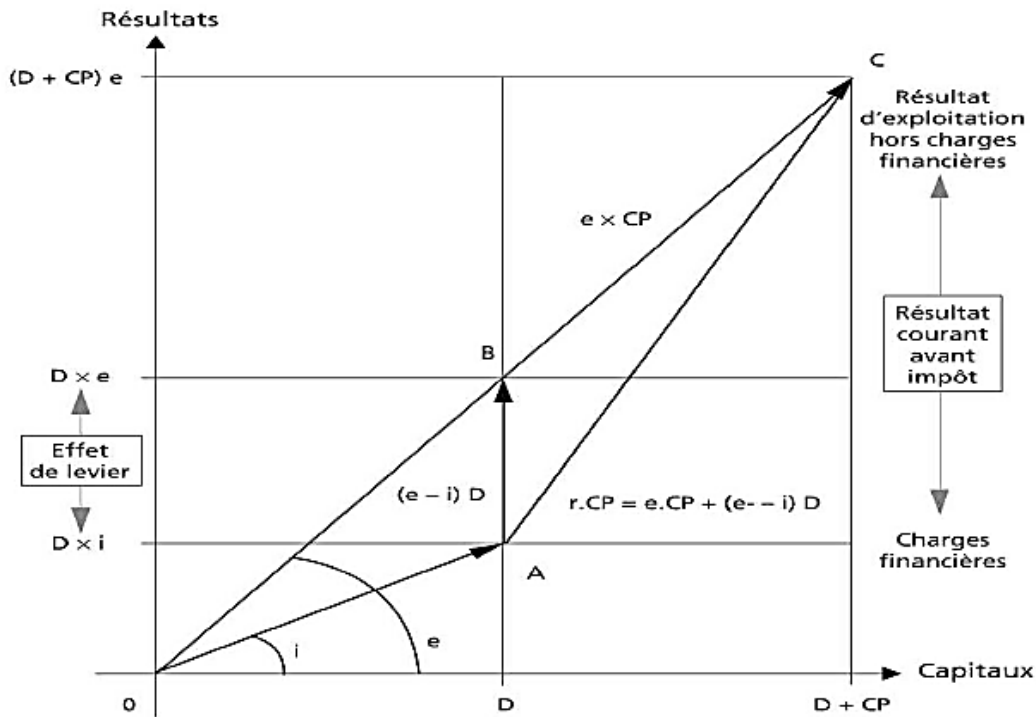
L'entreprise n'a pas donc intérêt à s'endetter.

⁶⁵ KARTOBI, 2013, P21.

- Si $R_e = i$, implique que $R_F = R_E$, le niveau d'endettement n'a pas d'influence sur la structure financière.

La représentation graphique de l'effet de levier peut être alors présentée comme suit :

Figure N° 1: Représentation vectorielle du levier



Source : DEGOS Jean-Guy, *L'univers graphique de l'évaluation financière : rationalité, perspicacité, complexité*, La revue du financier, n° 173-174, 2008, P49-71.

Sur cette figure, l'angle (e) représente le taux de rentabilité des actifs, le vecteur BC le résultat courant obtenu grâce aux capitaux propres (ex CP), l'angle (i) représente le taux d'intérêt des charges financières et le vecteur OA le montant de ces charges financières $D \times i$; le vecteur AB représente le résultat courant obtenu par effet de levier $(e - i) D$, enfin le vecteur AC représente la totalité du résultat courant avant impôt. Par ailleurs, lorsque l'effet de levier est négatif, c'est-à-dire $(e - i)$ est négatif, il est appelé « effet de massue ».

L'effet de levier traduit une relation entre le résultat économique, le coût des capitaux empruntés et le volume de ces capitaux empruntés. Il est difficile de modifier ces paramètres à très court terme, mais il est tout de même possible d'avoir une action efficace en peu de temps.

Plus l'échéance des capitaux est longue, plus l'action doit être menée à long terme. Le potentiel de levier peut être effectué par augmentation de $(e - i)$ et ensuite soit augmenter le bras de levier, soit le diminuer en jouant sur les capitaux propres et les dettes⁶⁶.

3.1.2 Le coût du capital

Chaque source de financement représente un coût pour l'entreprise correspondant au taux de rémunération exigé par les apporteurs de capitaux : taux de rentabilité des capitaux propres pour les actionnaires, coût de la dette pour les créanciers.

Le coût du capital est donc le coût des ressources engagées par l'entreprise dans son activité. Il correspond au coût moyen pondéré des dettes et des fonds propres (CMPC). Le coefficient de pondération est égal à la part relative des différents moyens de financement dans le financement total de l'entreprise. Il est exprimé comme suit :

$$\text{CMPC} = (\text{FP} / \text{V}) \times k_{\text{FP}} + (\text{D} / \text{V}) \times k_{\text{D}}$$

D'où :

- FP : fonds propres.
- D : fonds étrangers.
- V : valeur totale de l'entreprise
- k_{FP} : coût des fonds propres.
- k_{D} : coût des fonds étrangers.

Plus la part relative de l'endettement augmente, plus le risque couru par les actionnaires s'accroît, et plus ils exigent un taux de rentabilité des capitaux propres élevé, jusqu'à annuler l'effet positif du recours à la dette.

A ce niveau d'endettement, l'entreprise aurait atteint sa structure financière optimale qui lui donne le coût moyen pondéré du capital le plus faible et par conséquent la valeur de l'actif économique la plus élevée.

Toute poursuite du processus d'endettement fait que le gain retiré par l'effet de levier ne suffira plus à compenser l'augmentation de la rentabilité exigée par les actionnaires. Autrement dit, à un

⁶⁶ DEGOS J.G et Griffiths S., Gestion financière : de l'analyse à la stratégie, Ed d'organisations, Paris, 2011, P136.

certain niveau de la dette, son coût augmente en même temps car elle devient plus risquée, ce qui s'ajoute à une exigence plus élevée du taux de rémunération des capitaux propres.⁶⁷

3.1.2.1. Influence de la structure financière sur le coût du capital

Durant (1952) affirme que la minimisation du coût du capital revient à maximiser l'endettement de la firme et considère que l'entreprise est évaluée de son bénéfice net après paiement des intérêts.

Ainsi, deux entreprises ayant le même résultat d'exploitation, la première endettée et la deuxième entièrement financée par fonds propres. Les dividendes distribués par la firme endettée sont plus faibles (par soustraction des charges financières) et par conséquent la valeur de ses actions est réduite. Cependant, sa valeur globale est plus grande que celle de l'entreprise non endettée en raison du versement par l'entreprise endettée à ses actionnaires et créanciers de revenus plus élevés que ceux versés par l'entreprise entièrement financée par fonds propres.

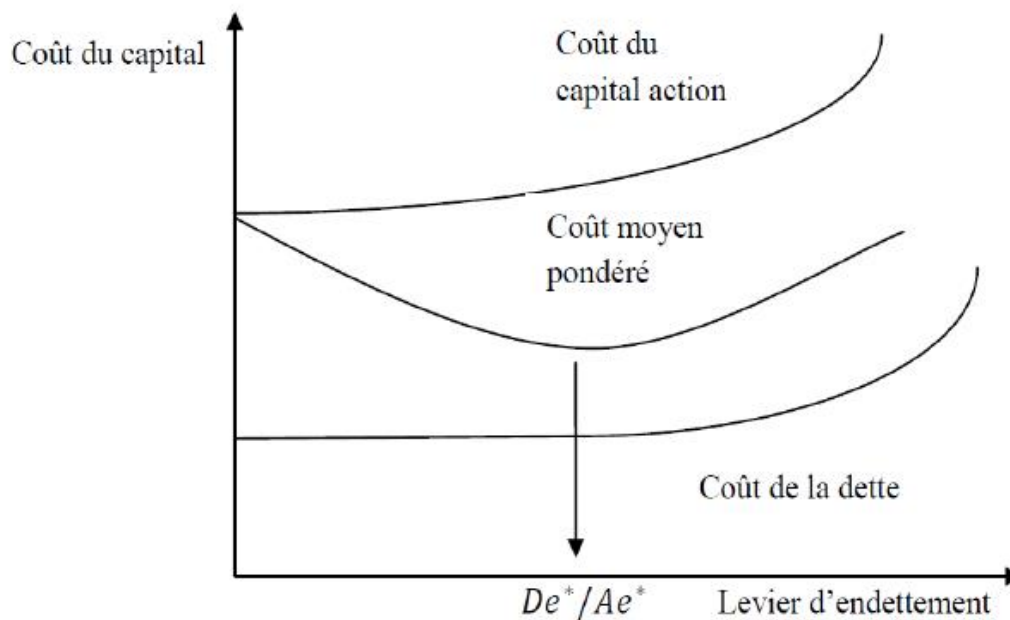
Par conséquent, la valeur de l'entreprise est corrélée positivement avec son ratio d'endettement et de façon négative avec son cout moyen pondéré du capital. En définitive, Durant (1952) conclut que la structure optimale du capital est obtenue par un endettement maximal sans tenir compte toutefois de du risque financier subi par les investisseurs.

Par ailleurs, pour minimiser le cout moyen pondéré du capital, il faut augmenter l'endettement dans la structure financière de l'entreprise jusqu'au point où le taux d'intérêt qui est exigé par les bailleurs de fonds devienne une fonction croissante du taux d'endettement. Par conséquent, toute augmentation de l'endettement va entrainer une diminution du coût moyen pondéré du capital jusqu'à ce que le cout des capitaux propres augmente en raison de l'accroissement du risque financier qui finit par l'emporter sur le recours à l'endettement. Enfin, par souci de la minimisation du coût de son capital qui revient à maximiser sa valeur, l'entreprise opte pour un niveau d'endettement optimal comme illustré ci-dessous⁶⁸.

⁶⁷ GUENDOUZI Mohammed., Op.cit., P45.

⁶⁸ KARTOBI, Op.cit., P32.

Graph n°1 : La position classique vis-à-vis de la structure financière de l'entreprise



Source : KARTOBI S. E., *Déterminants de la structure financière et réactions du marché boursier aux décisions de financement (thèse de doctorat)*, 2013, P33.

A partir de là, les limites de l'approche classique apparaissaient. En effet, cette approche, déduite d'hypothèses non homogènes peut être qualifiée d'approche purement empirique. Une autre approche va complètement pallier dès 1958 aux insuffisances de la première démarche et asseoir un nouveau cadre théorique de la structure financière des entreprises.

3.2 Les théories traditionnelles

Selon l'approche traditionnelle, il existerait une structure financière optimale qui permet de maximiser la valeur de l'actif économique grâce à une utilisation judicieuse de l'endettement et de son effet de levier. L'entreprise minimiserait son cout moyen pondéré du capital C.-à-d. son cout de financement⁶⁹.

Cependant, l'augmentation de la dette entraine une augmentation du risque pour les actionnaires, qui exigent un taux de rentabilité des capitaux propres plus élevés jusqu'à annuler l'effet positif du recours à la dette.

⁶⁹ YERNIMMEN Pierre., *Finance d'entreprise*, 14ème Ed Dalloz, France, 2016, P735.

De plus, au-delà d'un certain seuil d'endettement le risque devient plus élevé et engendre un coût plus important.

Enfin, les méthodes traditionnelles sont encore faibles. En un sens, il ne découle pas de l'hypothèse d'homogénéité. Le développement de la théorie de M.M permettra de surmonter les lacunes de cette méthode.

3.2.1. La théorie de MODIGLIANI ET M MILLER

3.2.1.1. MODIGLIANI ET M MILLER en absence de la fiscalité

M.M démontre en 1958 que dans un contexte parfait en l'absence d'impôt, la structure financière n'a aucune incidence sur la valeur de la firme.

Autrement dit, il n'existe pas de structure financière optimale, le taux de rentabilité exigé par les investisseurs étant constant quel que soit le niveau d'endettement de la firme.

Selon M.M sur un marché parfait où l'information est gratuite et disponible pour tous et en l'absence de coût de transaction et de coûts fiscaux la valeur de deux firmes est identique quel que soit leurs structures financières ($V_E = V_{NE}$), de plus elles offrent le même revenu à ses investisseurs. Par conséquent il n'y a aucune raison à préférer une entreprise endettée à celle qui ne l'est pas. D'où la conclusion de neutralité de la structure financière de la firme.

D'autre part le coût de la dette reste identique quel que soit le niveau d'endettement. En effet, M.M concluent que « la valeur de marché d'une entreprise est indépendante de sa structure financière.

Les hypothèses sur lesquelles est fondé le modèle sont :

- Les marchés financiers sont parfaits (symétrie informationnelle, rationalité illimitée et la certitude);
- Absence d'impôt ;
- Absence de coût de faillite.⁷⁰

⁷⁰ AMELLAL L et AMROUN T., Impact de l'endettement sur la structure financière Cas de l'entreprise ELECTRO-INDUSTRIE, mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences de Gestion, UMMTO, 2020/2021. P12 -13.

3.2.1.2 MODIGLIANI ET M MILLER en présence de la fiscalité⁷¹

La théorie de MM a été modifiée en 1963 suite aux critiques dus aux imperfections de leurs modèles, qui ignorent les coûts liés à la fiscalité, distribution de dividende et le risque de la faillite, ce qui a remis en cause la conclusion de la neutralité de la structure financière de la firme.

Par conséquent, Avec l'introduction de la variable fiscale, le choix de financement entre entreprise endettée et celle non endettée impact la valeur de l'entreprise

(VEE = VENE + économie d'impôt).

En effet une entreprise endettée aura l'avantage de déduire les frais financiers de son résultat imposable et par conséquent bénéficie de l'économie d'impôt, d'où il est préférable d'investir dans la société endettée, Donc la structure financière n'est plus neutre et elle influence la valeur de la firme.

3.2.2 La théorie du compromis (l'arbitrage statique)

La théorie du compromis identifie les conditions sous lesquelles un endettement moindre est préférable. Ce courant est progressivement constitué, d'abord, par la prise en compte de la fiscalité, ensuite par l'intégration des coûts de la faillite, enfin par l'arbitrage entre ces deux déterminants⁷².

« Remise en cause du contexte de marché parfait (les hypothèses de M.M), en introduisant la variable fiscale qui permet la déduction des frais financiers du bénéfice imposable de la firme. Cependant, pour les entreprises déficitaires l'endettement est considéré non profitable car il augmente les risques de défaillances.

En bref, la structure optimale du capital est le résultat d'un arbitrage entre les avantages fiscaux et les éventuels coûts de faillite. En effet, la détresse financière entraînera des coûts directs, tels que des frais administratifs et juridiques, ainsi que des coûts indirects liés aux difficultés d'exploitation et à l'attente des investisseurs de perdre des opportunités lors de la liquidation.

⁷¹ AMELLAL.L et AMROUN.T, Op.cit., P12-13.

⁷² ATIMATA LY-Baro., Structure financière de l'Entreprise, Ed Economica, Paris, 2002, P17.

Le manque du modèle de M.M à privilégier l'émergence de nouvelles théories expliquant la structure financière, en donnant lieu à une nouvelle approche dite « approche moderne de la firme », qui regroupe les théories telles que : la théorie de l'agence, la théorie de l'ordre hiérarchique et la théorie du signal »⁷³.

3.3 Les théories modernes

Dans un environnement imparfait qui se caractérise par l'incertitude, l'asymétrie informationnelle, la rationalité limitée et l'opportunisme des individus, Plusieurs théories répondent aux problèmes posés par le marché imparfait en l'occurrence l'asymétrie informationnelle et l'incertitude.

3.3.1 La théorie d'agence

Jensen et Mickeling remettent en cause en 1976 le référentiel de M.M sur l'analyse de la politique financière et apportent une nouvelle vision de l'entreprise assimilé à un ensemble de contrat établis entre des individus aux objectifs divergents et conflictuels et dont le niveau d'information diffère.

Selon Jensen et Mickling, dans une firme qui n'est plus considérée comme une unité homogène mais comme une unité regroupant plusieurs individus ayant des intérêts divergents voir conflictuels, la politique de financement plus précisément d'endettement est considérée comme un moyen permettant de résoudre les conflits d'intérêts entre les différentes parties prenantes de l'entreprise. En effet, le recours à l'endettement incite l'équipe dirigeante à adopter une gestion allant de pair avec l'objectif des actionnaires. Ainsi un endettement important permet aux actionnaires d'exercer un contrôle strict est une pression sur les dirigeants désormais contraint de gérer au mieux leurs entreprises et de maximiser les flux de trésoreries pour faire face au remboursement de la dette à l'arrivée de l'échéance⁷⁴.

De même, l'introduction des coûts d'agence permet de déterminer la structure de capital la plus optimale. Les intérêts des dirigeants d'entreprise ne sont pas toujours alignés avec ceux de leurs partenaires, ce qui entraîne inévitablement des frais d'agence et a un impact sur le financement de l'entreprise. Ces coûts d'agence se divisent en trois catégories :

⁷³ AMELLAL.L et AMROUN.T, Op.cit., P13.

⁷⁴ ASSOUS NASSIMA., Cours n°02 : Théorie financière moderne, 2019/2020.

- Les coûts de contrôle (surveillance) : ces dépenses sont engagées par les actionnaires pour s'assurer que les dirigeants agissent conformément à leurs intérêts.
- Les coûts de restriction (coûts de justification) : il s'agit des dépenses engagées par les dirigeants pour démontrer aux actionnaires qu'ils agissent dans l'intérêt de ces derniers.
- Les coûts d'opportunité (coûts résiduels) : résultant de la volonté des deux parties de limiter les pertes de valeur résultant de décisions sous-optimales prises au sein de l'entreprise.

En effet, il existe des coûts d'agence liés aux fonds propres (conflits entre actionnaires et dirigeants) et des coûts d'agence liés à la dette (conflits entre actionnaires et créanciers, car en cas de faillite, les créanciers sont remboursés en priorité par rapport aux actionnaires). L'augmentation du niveau d'endettement entraîne une diminution des premiers et une augmentation des seconds.

3.3.1.1 Origine et types de conflits de la théorie d'agence

Nous allons citer les origines de la théorie d'agence dans le tableau suivant :

Tableau N° 4: Origine des conflits de la théorie d'agence

L'origine des conflits	Explication
Cash-flow en excès	La faible probabilité d'échec n'est pas suffisante pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise. En effet, bien qu'une entreprise soit rentable, elle peut souffrir de dysfonctionnements du fait d'avoir trop de cash
Séparation des pouvoirs	La gestion d'une entreprise est un travail d'équipe impliquant plusieurs personnes : propriétaires, salariés, créanciers, qui n'ont pas forcément les mêmes attentes.
L'opportunisme des individus	Au sein de l'entreprise, les mandataires n'agissent pas toujours dans l'intérêt des actionnaires

Source : ASSOUS NASSIMA., Cours n°02 : Théorie financière moderne, 2019/2020.

3.3.1.1.2 Les types de conflits de la théorie d'Agence

Parmi les types de conflits de la théorie d'Agence nous avons :

Tableau N° 5: Types de conflit de la théorie d'agence

Types de conflit	Explication
Entre l'actionnaire et le dirigeant	Lorsqu'il existe un cash-flow en excès, considéré comme une trésorerie excédentaire après le financement de tous les projets rentables. Les dirigeants ne détiennent pas l'intégralité du capital et par conséquent, ne peuvent pas bénéficier pleinement du produit de leurs efforts alors qu'ils supportent des charges afférentes.
Entre l'actionnaire et le créancier	La contradiction entre actionnaires et créanciers découle du phénomène de transfert de richesse d'avant en arrière. Selon la méthode d'évaluation des actifs, plus le risque d'une entreprise est grand, plus il est important pour les rendements des actionnaires au détriment des créanciers. Une partie de la richesse de l'entreprise nuit aux intérêts des créanciers, par exemple : adopter une politique généreuse de distribution de dividendes.

Source : ASSOUS NASSIMA, Op.cit., 2019/2020.

3.3.2. Théorie de signal

La théorie de signal a été initiée par S. Ross en 1977 et développé par S. Myers et N. Majluf.

Cette théorie, dans un environnement imparfait caractérisé par l'asymétrie informationnelle considère que le choix entre les fonds propres et la dette n'est pas neutre. En effet, elle se base sur l'hypothèse selon laquelle les différents acteurs l'entreprise ne disposent pas de la même information. Les dirigeants sont mieux informés sur la situation actuelle de la firme que les actionnaires.

Selon cette théorie, le niveau d'endettement peut être utilisé comme un moyen permettant de résoudre le problème de l'asymétrie d'information entre les dirigeants supposés mieux informés et les investisseurs. De plus, tout accroissement de l'endettement signale au marché que le choix de l'investissement est favorable pour l'entreprise et ses bailleurs de fonds, et que la rentabilité de cet investissement permettra de rembourser la nouvelle dette et les charges financières qu'elle engendre.

L'endettement envoie au marché un signal sur l'aptitude de l'équipe dirigeante à adopter un mode de gestion conforme aux intérêts et attentes des actionnaires⁷⁵.

Un niveau élevé d'endettement peut indiquer que l'entreprise se porte bien. En effet, cela incite les dirigeants à mieux performer pour éviter la faillite et augmenter la valeur de leur entreprise. Ainsi, la dette est vue comme un bon signe, montrant la confiance des dirigeants en leurs projets.

De plus, la dette est un indicateur de la capacité d'une entreprise à rembourser ses dettes à l'avenir. Cela peut attirer les investisseurs, car ils considèrent que l'entreprise est capable de générer des revenus futurs.

3.3.3 Théorie du financement hiérarchique

Fondée par Myers et Majluf (1984), La théorie du financement à plusieurs niveaux suggère que les entreprises préfèrent généralement le financement interne au financement externe et confirme l'existence d'une asymétrie d'information, qui conduit au rejet de l'hypothèse d'une structure financière optimal.

Avec des réserves suffisantes d'autofinancement, il est possible d'éviter le recours à des fonds externes. Il ne s'agit plus de trouver la meilleure structure de financement, mais de hiérarchiser les types de financement. En effet les entreprises générant d'important profit ou qui ont de faibles besoins de financement n'ont pas un ratio d'endettement élevé.

Selon cette théorie et par ordre de priorité, l'entreprise se finance d'abord par des fonds propres via des sources de financement internes ou le coût d'émission est plus faible.

Si le financement interne n'est pas suffisant, ils se tourneront vers le financement externe, mais privilégieront la dette (endettement) et l'émission d'obligations à l'émission d'actions, la règle étant de privilégier autant que possible les titres les moins coûteux et les moins risqués.⁷⁶

⁷⁵ ASSOUS NASSIMA., Cours n°02 : Théorie financière moderne, 2019/2020.

⁷⁶ AMELLAL.L et AMROUN.T, Op.ci, p.18

3.4. Synthèses des théories

Nous allons présenter les synthèses de chaque théorie sous forme d'un tableau selon deux critères à savoir les hypothèses et les résultats :

Tableau n° 6: Synthèses des théories

Les auteurs	Les hypothèses	Les résultats
Théorie Néo-classique (Modigliani et Miller (1958))	La perfection des marchés en absence de fiscalité	La structure financière N'impact pas la valeur de la firme (la neutralité de la structure financière).
Modigliani et Miller (1963)	La perfection des marchés en présence de fiscalité	La structure financière impact la valeur de la firme (la non neutralité de la structure financière).
Théorie des compromis	Existence d'un niveau optimal d'endettement	La structure optimale du capital est le résultat d'un arbitrage entre les avantages fiscaux et les éventuels couts de faillite.
Théorie d'agence (Jensen et Meckling (1976))	Existence des conflits interne (entre actionnaires et dirigeants) et externe (entre créanciers et dirigeant)	L'endettement permet de résoudre les conflits par la réduction des couts d'agence.
Théorie de signal	Les dirigeants sont mieux informés que les actionnaires (asymétrie informationnelle)	L'endettement est un moyen qui permet de résoudre le problème de l'asymétrie informationnelle
Théorie de financement Hiérarchique	La hiérarchie des sources de financement	Le financement externe est une option secondaire pour l'entreprise

Source : réalise par nous-même.

Conclusion

Le but de ce premier chapitre est de présenter les généralités sur les entreprises et les banques ainsi la relation financière banque/entreprise à travers des différentes théories qui exprime le rôle de l'endettement et le besoin de l'entreprise à se refinancer auprès des banques.

La banque est au cœur de toute économie. Elle joue de plus en plus un rôle décisif : gérant les dépôts et l'épargne, distribuant les crédits, organisant les paiements et le change.

Les crédits destinés aux entreprises, notamment le crédit d'investissement, qui permet la relance des projets d'investissement, servent à générer de nouvelles sources de revenus pour la banque en échange de la satisfaction des besoins des entreprises. Ces crédits comportent des risques, et pour que la banque fasse face à la situation de risque liée aux crédits accordés aux entreprises, elle doit prendre des mesures de protection. C'est pourquoi le banquier demande à ses clients de fournir des garanties, ce qui lui permet de se prémunir contre les risques.

***Chapitre II : Le financement
bancaire des investissements
des entreprises***

Introduction

Depuis leur création et tout au long de leur cycle de développement, les entreprises sont constamment confrontées à la nécessité d'investir pour rester compétitives et s'adapter aux évolutions du marché. Du point de vue macroéconomique, cela se traduit par un besoin de financement.

Pour répondre à ces besoins de financement liés aux investissements, les entreprises ont accès à diverses sources de financement, parmi lesquelles l'endettement auprès des banques via les crédits d'investissement. Cependant, l'accès à ces crédits nécessite la constitution d'un dossier de demande de crédit d'investissement. Ce dossier joue un rôle essentiel car il permet aux banques d'effectuer une analyse techno-économique approfondie ainsi qu'une évaluation de la rentabilité financière du projet proposé.

Ce présent chapitre est constitué en trois sections. La première section concerne les besoins et les sources de financement des investissements. La seconde, nous étudierons le montage de dossier de crédit d'investissement enfin dans la troisième section nous traiterons l'étude de la rentabilité financière du projet d'investissement.

Section 1 : Les besoins et les sources de financements des investissements des entreprises

Lorsque les entreprises envisagent d'entreprendre de nouveaux projets, de moderniser leurs installations ou d'étendre leurs activités, elles doivent faire face à des besoins de financement importants. Cette section examine les différents besoins de financement auxquels les entreprises sont confrontées pour réaliser leurs investissements. De plus, nous explorerons les diverses sources de financement auxquelles elles peuvent accéder pour répondre à ces besoins et soutenir leur croissance économique.

En fonction de contraintes bien précises, toute entreprise a le pouvoir de choisir et de décider sa politique de financement, et pour y parvenir, l'entreprise peut apporter des capitaux par elle-même ou en utilisant l'environnement financier pour répondre à ses besoins. Ce cadre offre à l'entreprise une variété de méthodes de financement. Il existe de nombreuses méthodes de financement qui sont cruciales pour accompagner la réalisation des projets d'investissement tel

que le financement par fonds propres, le financement par quasi-fonds propres et le financement par endettement.

1.1 Les besoins de financements des entreprises

Pour répondre à ses besoins de financement, l'entreprise doit faire face à des exigences liées à son cycle d'exploitation, tels que le financement des stocks et le besoin de fonds de roulement. Parallèlement, elle exprime également des besoins en matière de financement de projets d'investissement, tels que l'extension, le renouvellement des équipements et les investissements de création.

1.1.1 Les besoins de financement liés à l'investissement

1.1.1.1. La notion d'investissement

L'investissement implique essentiellement l'allocation de capital dans le processus de production. On peut le définir comme étant « l'engagement d'un capital dans une opération dans laquelle on attend des gains futurs, étalés dans le temps »⁷⁷.

Autrement dit, « L'investissement est l'emploi de capitaux visant à accroître la production d'une entreprise ou à améliorer son rendement, il s'évalue par la confrontation des dépenses certaines et des recettes aléatoires »⁷⁸.

1.1.1.2 La notion de cycle d'investissement

Le cycle d'investissement est souvent de longue durée, car il s'étend sur plusieurs années, et il est étroitement lié au développement de l'entreprise, conditionnant ainsi sa durabilité et son efficacité. « Le cycle d'un investissement, qui s'identifie à sa durée de vie, se termine lorsque l'actif ne contribue plus à sécréter de flux de liquidités, soit parce qu'il est cédé, soit parce qu'il est déclassé »⁷⁹.

⁷⁷ BARRREAU J et DELAHAYE J., Gestion financière, 9ème Ed DUNOD, Paris, 2000, P319.

⁷⁸ Bertrand BLANCHETON., Maxi fiches de sciences économiques, Ed DUNOD, Paris, 2009, P12.

⁷⁹ Gérard CHARREAUX., Finance d'entreprise, 2ème Ed EMS, 2000, P28.

1.1.1.3 Les besoins de financement relatifs au cycle d'investissement :

Le choix des investissements lors de la création et du développement de l'entreprise dépendra des objectifs choisis pour cela il existe plusieurs types d'investissements qui peuvent être classés en fonction de différents critères : ⁸⁰

1.1.1.3.1 Investissement par nature

Cette classification est proche du concept de la comptabilité et peut générer une confusion entre l'investissement et une immobilisation, vue qu'elle classe les investissements selon : investissement corporel, incorporel et financier.

- **Investissement corporel :** Qui est productif et concerne les actifs physiques.
- **Investissement incorporel :** Les investissements incorporels sont aussi appelés les investissements non tangibles. Ces derniers sont divisés en deux catégories : les investissements commerciaux : comme les fonds de commerce, les marques, etc. Et les investissements technologiques : comme les brevets, les logiciels, etc.
- **Investissement financier :** Il s'agit des droits de créance (dépôt, prêt, etc.), ou des droits financiers (titres, etc.)

1.1.1.3.2 Investissement par destination (finalité) :

Ce classement est établi en fonction des objectifs recherchés :

- **Investissement de renouvellement :** Il s'agit de maintenir en état l'actif productif de l'entreprise, il est destiné à remplacer des machines usées.
- **Investissement de modernisation :** Il s'agit de remplacer les équipements tout en intégrant une nouvelle technologie.
- **Investissement de diversification :** L'entreprise se positionne sur un nouveau marché et un nouveau métier pour elle, mais le produit existe déjà.
- **Investissement de capacité ou d'expansion :** Il permet d'augmenter la capacité de production de l'entreprise (accroissement des quantités produites avec objectif de gains de part du marché).

⁸⁰ Hervé H., Toute la finance d'entreprise en pratique, 2ème Ed d'organisation, Paris, 2003, P293.

- **Investissement d'innovation :** Permet d'acquérir de nouvelles technologies, afin de produire de nouveaux produits pour l'entreprise, et ainsi, visant de nouveaux marchés.
- **Investissements de création :** Portent tout simplement sur la mise en place de projets n'ayant aucun lien avec d'autres investissements. On parle donc d'investissements de création ou de nouveaux projets.

1.1.1.3.3. Investissement stratégique :

Cette typologie comprend les investissements suivants :

- **Investissement offensif :** L'intérêt offensif est l'amélioration de la position concurrentielle, à titre d'exemple : en vue de prendre des parts du marché sur un secteur en expansion.
- **Investissement défensif :** Maintien de la position concurrentielle.
- **Investissement de diversification :** Permet de construire un groupe sur plusieurs secteurs d'activité.
- **Investissement d'intégration :** soit horizontale : rachat des concurrents, soit verticale : rachats en amont ou en aval dans la chaîne de distribution.

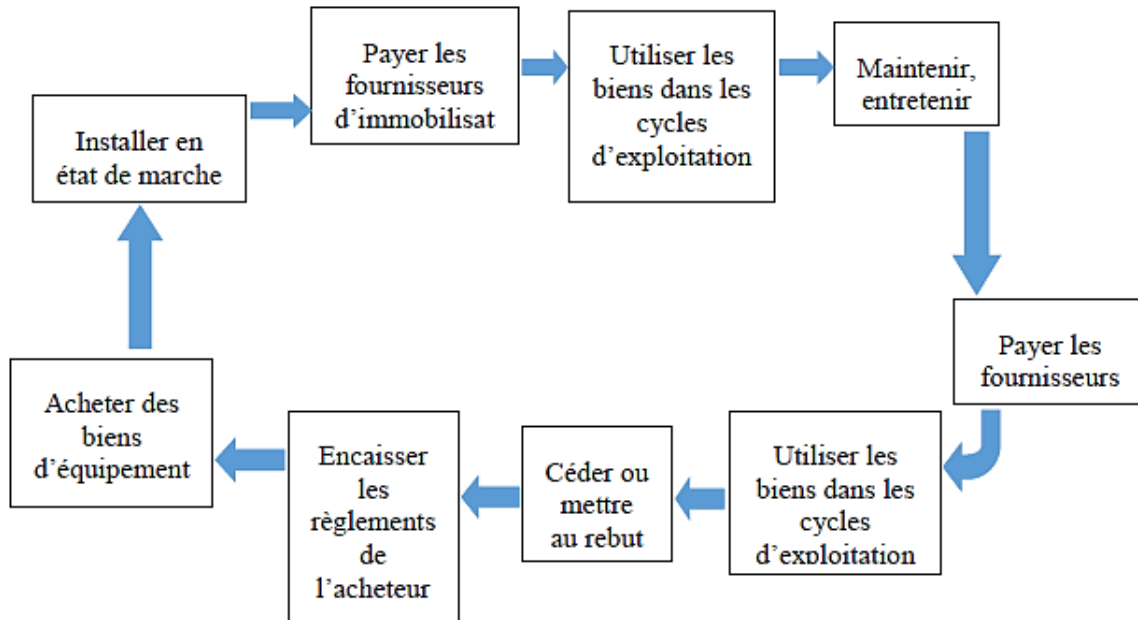
1.1.1.3.4. Investissement par la nature de leurs relations

Cette classification est basée sur la qualité et le degré de dépendance des investissements, on distingue :⁸¹

- **Les investissements dépendants :** On dit que deux investissements sont, si l'existence de l'un exige l'existence de l'autre.
- **Les investissements indépendants :** Contrairement aux investissements dépendants, la décision de choisir l'un des investissements n'exclut pas le choix de l'autre.
- **Les investissements mutuellement exclusifs :** On dit que deux investissements sont incompatibles s'ils remplissent la même fonction et que l'acceptation de l'un d'entre eux entraîne le rejet de l'autre.

⁸¹ MEYE F.O., Evaluation de la rentabilité des projets d'investissement, Ed Harmattan, Paris, 2007, P18.

Schéma N° 3 : Cycle d'investissement simplifié.



Source : DEGOS J. G; GRIFFITHS S., *Gestion Financière de l'analyse à la stratégie*, Ed EROLLES, 7ème édition, 2011, P18.

1.1.2 Les besoins liés au cycle d'exploitation

1.1.2.1. La notion du cycle d'exploitation

Le processus d'exploitation englobe toutes les étapes, de l'achat des matières premières à la production et à la commercialisation des produits finis par l'entreprise. Le concept de cycle d'exploitation représente la période de temps qui s'écoule entre l'acquisition des matières premières ou des biens et la vente des produits ou services sur le marché. En règle générale, le cycle d'exploitation est de courtes durées, régulières et continues.

1.1.2.2. Les besoins de financement relatifs au cycle d'exploitation

« Toute entreprise, quelle que soit son efficacité ou sa structure financière, peut se retrouver confrontée à des défis de trésorerie, que ce soit de manière conjoncturelle ou structurelle. Ce défi peut survenir car, à court terme, l'entreprise doit constamment assurer le

financement de ses actifs circulants tels que les stocks, les crédits accordés aux clients et les créances diverses »⁸².

Dans cette optique, l'entreprise peut avoir recours à des financements spécifiques appelés "crédits de fonctionnement" pour équilibrer ses besoins financiers à court terme. Ces crédits de fonctionnement sont généralement destinés à financer les actifs circulants du bilan. Cependant, lorsque ces actifs ne sont pas entièrement couverts par des délais de paiement accordés par les fournisseurs et les créanciers, et que cette insuffisance n'est pas compensée par le fonds de roulement (FR).

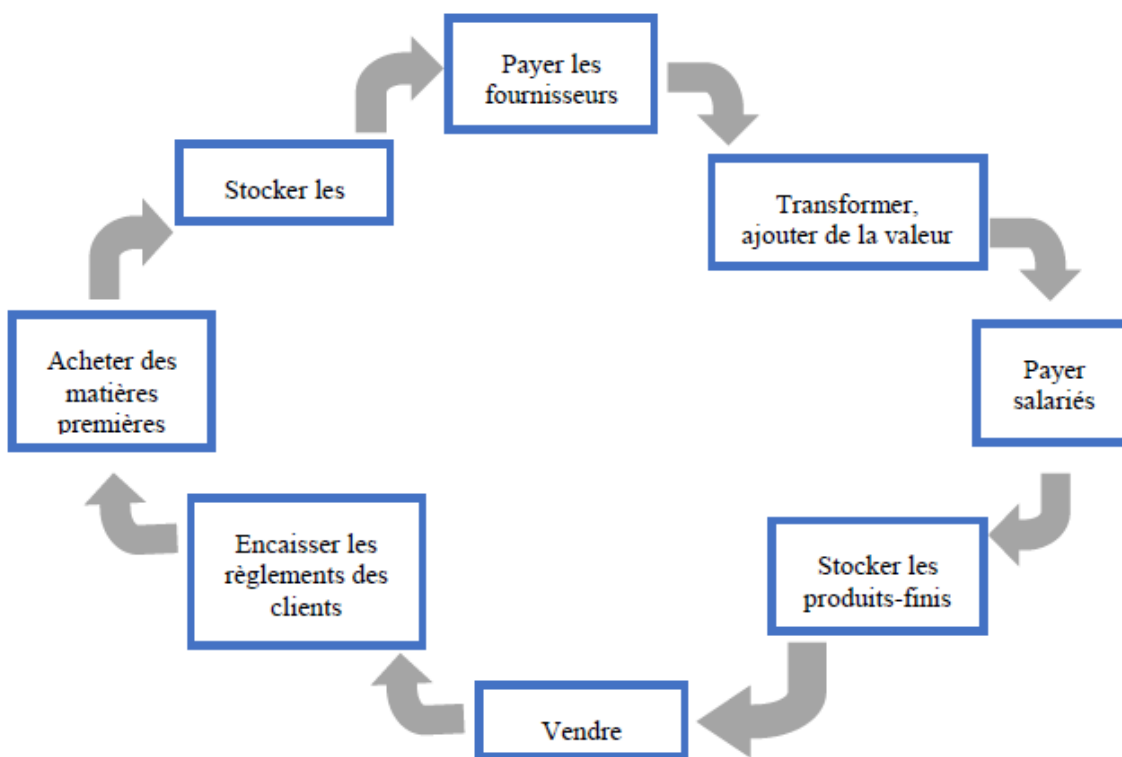
On peut résumer les besoins de financement liés à l'exploitation comme suit :⁸³

- **Les stocks :** pour assurer son fonctionnement normal, toute entreprise doit avoir un stock pour faire face, soit à la demande de la clientèle (Stocks de produit finis), soit pour des fins de production (matières premières), or, la détention des stocks implique un coût pour l'entreprise, ce qui rend ainsi nécessaire une gestion efficace et rationnelle de ces stocks afin de limiter les coûts et donc minimiser les besoins de financement.
- **Les besoins de trésorerie :** l'entreprise doit faire face à des dépenses importantes tels que : les salaires, entretien de matériels, impôts et taxes, frais divers de gestion...etc

⁸² ROUSSELOT P et VERDIE J-F., La gestion de la trésorerie, 2ème Ed DUNOD, 1999, P22.

⁸³ Idem, p.11-22.

Schéma n° 4 : Le déroulement du cycle d'exploitation



Source : DEGOS J. G et GRIFFITHS S., *Op.cit.*, P17.

1.2.3. La notion de besoin en fonds de roulement

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) se définit comme « le solde des emplois circulant hors trésorerie active (stocks, clients, autres créanciers...) sur les dettes courantes hors trésorerie passive »⁸⁴. Ce solde peut être un solde débiteur ou créditeur.

Les comptes qui sont inclus dans le besoin en fonds de roulement d'exploitation :

- **Les stocks** (matières premières, produits et travaux en cours, produits en cours, produits finis),
- **Les créances d'exploitation** (encours clients, avances et acomptes versés sur commandes à des fournisseurs, autres créances d'exploitation, charges constatées d'avance, effets escomptés non échus),

⁸⁴ROUSSELOT P et VERDIE J-F., *Op.cit.*, P23.

- **Les dettes d'exploitation** (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales, avances sur commande reçues de clients, produits constatés d'avance et autres dettes d'exploitation).

Finalement, sans disponibilité de ressources financières, l'entreprise ne peut ni produire ni vendre, et sa survie dépend de sa capacité à mobiliser les ressources indispensables pour maintenir son cycle d'exploitation et financer ses projets d'investissement.

1.2. Les sources de financement des investissements

En fonction de contraintes bien précises, toute entreprise a le pouvoir de choisir et de décider sa politique de financement, et pour y parvenir, l'entreprise peut apporter des capitaux par elle-même ou en utilisant l'environnement financier pour répondre à ses besoins. Ce cadre offre à l'entreprise une variété de méthodes de financement. Il existe de nombreuses méthodes de financement qui sont cruciales pour accompagner la réalisation des projets d'investissement tel que le financement par fonds propres, le financement par quasi-fonds propres et le financement par endettement.

1.2.1. Le financement par fond propres (financement interne)

Les fonds propres sont les fonds qui proviennent des apports des associés augmentés des bénéfices en réserves. L'investissement peut être réalisé avec des fonds qui proviennent des résultats de l'entreprise elle-même.

1.2.1.1. L'autofinancement

L'autofinancement désigne les ressources financières que l'entreprise génère à partir de ses propres activités, une fois qu'elle a rémunéré tous les acteurs qui ont contribué à la création de son revenu, tels que les fournisseurs et les salariés. Cela signifie que l'entreprise utilise ses bénéfices internes pour financer ses projets et ses besoins en investissement.

L'autofinancement peut être défini comme étant « un surplus monétaire conservé par l'entreprise avant distribution des dividendes »⁸⁵.

Il est calculé à partir de surplus monétaire avant distribution du bénéfice, Appelée capacité d'Autofinancement (CAF) sous la forme suivante :

$$\textit{Autofinancement} = \textit{CAF} - \textit{Dividendes}$$

⁸⁵ CANSO.P et HAMICIF., Gestion financier de l'entreprise, 10^{ème} Ed DUNOD, Paris, 2002, P24.

1.2.1.1.1. La capacité d'autofinancement (CAF)

Elle correspond à l'excédent financier dégagé par l'entreprise avec son activité propre

La CAF est vitale pour l'entreprise, elle lui sert à⁸⁶ :

- Rembourser la part en capital des dettes à long et moyen terme ;
- Payer les dividendes ;
- Autofinancer une partie des investissements réalisés ;
- Réduire le recours aux crédits de trésorerie par une meilleure couverture de BFR par le FR.

➤ **Calcul de la CAF par méthode additive (à partir du résultat net) :**

Consiste à ajouter l'ensemble des charges calculées au résultat de l'exercice. Soit la formule ci-dessous :

$$\text{CAF} = \text{Résultat net de l'exercice} + \text{Charge calculées} - \text{Produit}$$

Tableau N° 1: La méthode additive de calcul de la CAF

Désignation	Montant
Résultat de l'exercice	-
+ Dotation aux amortissements et provisions	-
+ Charge exceptionnelles	-
+ Valeur comptable des éléments immobilisés et financiers cédés	-
- Reprises (exploitation, financières, exceptionnelles)	-
- Subventions virées au résultat	-
- Produits sur cessions d'éléments d'actif immobilisés	-
= Capacité d'autofinancement	-

Source : GINGLIERE, Les décision d'investissement, Éd Nathan, Paris, 1998, P62.

➤ **La méthode soustractive (à partir de l'excédent brut d'exploitation) :**

Qui est déterminé par la différence entre les charges décaissables de l'activité et les produits encaissables.

$$\text{CAF} = \text{EBE} + \text{Produits encaissés} - \text{Charge décaissées}$$

⁸⁶ HONORE L., Gestion financière, Ed NATHAN, Paris, 2001, P53.

Tableau N° 2: La méthode soustractive de calcul de la CAF

Désignation	Montant
Excédent (ou insuffisance) brut et exploitation	-
+ Transferts de charge (d'exploitation)	-
+ Autres produits (d'exploitation)	-
- Autre charges (d'exploitation)	-
+/- Quotes-parts de résultat sur opération faites en commun	-
+ Produits financiers	-
- Charge exceptionnelles	-
- Participation des salariés aux résultats	
- Impôt sur les bénéfices	-
= Capacité d'autofinancement	-

Source : GINGLIERE, *Op.cit.*, P62.

➤ **Les avantages et les inconvénients du financement par la CAF**

• **Les avantages :**

L'autofinancement permet :⁸⁷

- De préserver l'indépendance de l'entreprise,
- D'amoindrir le cout de l'investissement ;
- d'augmenter la capacité d'endettement (augmentation des capitaux propre) de l'entreprise.

• **Les inconvénients :**

- Elle est d'une ressource financière limitée pour la croissance et le développement,
- Elle peut ne pas être suffisant : d'où le risque de retarder l'essor de l'entreprise,
- Elle peut priver l'entreprise d'autres utilisations judicieuses de ses gains de productivité et elle provoque le mécontentement des actionnaires,
- Elle peut priver inutilement des facilités de croissance et de profits, surtout si les taux d'intérêt sont faibles⁸⁸.

⁸⁷ Elie Cohen., *Analyse financière*, Ed ECONOMICA, Paris, 2000, P08.

⁸⁸ CONSO P., et HERMICI F., *Op.cit.*, P248.

1.2.1.2. La cession d'éléments d'actifs

Les entreprises obtiennent également des ressources internes par cession d'actif ; cette source de financement et occasionnelle, elle se produit lorsque l'entreprise renouvelle ses immobilisations par la revente d'anciennes⁸⁹.

Cette méthode consiste à céder les immobilisations ayant une participation au processus d'exploitation soit faible ou nulle.

- **Les avantages**

La cession d'éléments d'actif a plusieurs objectifs :⁹⁰

-La cession d'éléments d'actif immobilisés permet le renouvellement des immobilisations de l'entreprise ce qui peut améliorer la capacité de production,

-La cession d'élément d'actif permet le recentrage des activités de l'entreprise (cession d'usines par exemple).

- **Les inconvénients⁹¹**

-La vente des biens de l'entreprise reflète une impression de crise au sein de cette dernière.

1.2.1.3. L'augmentation de capital

L'entreprise peut faire appel à ses actionnaires pour se désendetter ou pour financer un programme d'investissement important

L'augmentation de capital peut s'effectuer selon l'une des quatre modalités suivant ⁹² :

1.2.1.3.1. L'augmentation de capital en numéraire

C'est une opération qui entraîne la modification des statuts de la société. Elle peut avoir des conséquences importantes sur la répartition du capital social. Sur le plan financier, cette opération permet une augmentation des ressources à long terme de la société⁹³.

⁸⁹ PILVERDIER-LATREYTE Josette., Finance d'entreprise, Ed ECONOMICA, Paris, 1993, P172.

⁹⁰ El KEBIR- El AKRI, Décision de financement décision d'investissement, Ed Gesha, 2008, P147.

⁹¹ Idem, P147.

⁹² CONSO P et HERMICI P., Op.cit., P417-419.

⁹³ BOUGHABA, Op.cit., P158.

1.2.1.3.2. L'augmentation de capital en nature

Est une opération indirecte de financement qui repose sur des apports en nature tels que les terrains de construction ou matériels, qui lui permettent d'accroître ses moyens de production.

1.2.1.3.3. L'augmentation de capital par conversion des créances en actions (conversion des dettes)

Une entreprise rencontrant des difficultés importantes des trésoreries peut être tentée de proposer à son créancier de convertir sa dette en capital. Cette conversion peut concerner des fournisseurs, des banques et des salariés⁹⁴.

1.2.1.3.4. L'augmentation de capital par incorporation des réserves

Cette opération se traduit par une diminution des réserves et une augmentation du capital social, sans modifier le montant des capitaux propres de l'entreprise.

1.2.1.3.5. L'augmentation de capital par paiement de dividendes en actions

Cette modalité consiste à proposer aux actionnaires de convertir les dividendes qui leur reviennent de droit en actions.

Cette décision est prise par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice. Cependant, son principe doit être prévu les statuts⁹⁵.

1.2.1.3.6 Avantages et inconvénient de l'augmentation de capital

- **Les avantages**

- Augmentation des ressources financières : le capital propre augmente et, s'il n'y a pas eu de nouvel endettement, la capacité d'endettement est renforcée,
- Les fonds eus avec l'augmentation permettront de financer le développement ou le désendettement de l'entreprise,
- Cette technique de financement ne contraint pas l'entreprise à des échéances fixes de remboursement.

⁹⁴ CHAMBOST I et CUYAMBERE T., Gestion financière, 4ème Ed DUNOD, Paris 2008, P54.

⁹⁵ VERNIMMEN P, Finance d'entreprise, Ed Dalloz, Paris, 1994, P459.

- **Les inconvénients**

- Les actionnaires qui n'ont pas participé à l'augmentation de capital voient leur part dans le capital diminuer,
- L'augmentation du capital est une source de financement sur laquelle l'entreprise peut faire appel qu'à des intervalles de temps assez éloignés (2 à 3ans généralement).

1.2.2 Le financement par quasi –fonds propre

Ce sont des sources de financement hybrides dont la nature se situe entre les fonds propres et les dettes. Autrement dit, cette rubrique regroupe des titres qui présentent à la fois les caractéristiques d'une action et d'une créance.

1.2.2.1 Les prêts participatifs

Sont des prêts à longue terme accordés par les banques spécialisées aux petites et moyennes entreprises, en vue de pallier à l'insuffisance de leurs fonds propre. Les prêts participatifs sont des quasi-fonds propres car ils présentent des caractères particuliers.

A côté des prêts participatifs, sont émis par des entreprises du secteur public ou de sociétés coopératives. Au-delà, prêts et titres participatifs ont les mêmes caractéristiques⁹⁶.

1.2.2.2 Les titres participatifs

Les titres participatifs sont des titres de créance dont l'émission est réservée aux sociétés de secteur public et aux sociétés. Ils ne sont remboursables qu'une en cas de liquidation de la société ou à l'expiration d'un délai qui ne peut être inférieur à 7 ans.

Ils ne sont remboursables qu'après règlement de toutes les autres créances. Leur rémunération comporte une partie fixe et une partie variable, indexée sur le niveau d'activité ou de résultat de la société⁹⁷.

1.2.2.3. Les titres subordonnés

Cette catégorie de titres peut être assimilée à des obligations, dans la mesure où elle donne lieu au paiement d'intérêt. L'échéance de remboursement des titres subordonnés peut être

⁹⁶ FRANK. OLIVIER MEYE., Evaluation de la rentabilité des projets d'investissements, méthodologie pratique, Paris, 2008, P168.

⁹⁷ CONSO P et HAMICI F., Op.cit., P434.

déterminée ou indéterminée.

Il existe deux formes de titres subordonnés :

- **Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) :** Ne peuvent être remboursés qu'après la liquidation de l'entreprise, avec l'accord désintéressé de tous les créanciers. La distribution de dividendes par la société et l'autorisation de l'assemblée sont également nécessaires pour le versement d'intérêts sur ses titres.
- **Les Titres Subordonnés Remboursables (TSR) :** Ont généralement une période de remboursement de 1 an et le paiement d'un intérêt n'est pas subordonné.

1.2.2.4. Les primes et subventions

Les subventions d'investissement sont des subventions non remboursables accordées aux entreprises par l'État ou les collectivités publiques.

Il s'agit de subventions publiques accordées à des activités d'intérêt général. Depuis qu'elles ne sont pas remboursables, elles sont considérées comme des fonds propres.

Elles demeurent une source de financement remarquable. L'entreprise doit être consciente des exigences pour obtenir ces subventions et chercher à en bénéficier⁹⁸.

1.2.3 Le financement par endettement

Cette source de financement peut être scindée en trois catégories : Les emprunts auprès des établissements de crédit, les emprunts obligataires et le crédit-bail.

1.2.3.1. Les emprunts auprès des établissements de crédit

Le rôle des établissements de crédit est la collecte des capitaux (en forme de dépôts) auprès des agents à excédent de capitaux, afin de les répartir ensuite sur les agents à besoin de financement (en forme de crédits). Selon BOUYAKOUB.F « le crédit d'investissement (ou crédit à moyen ou à long terme) finance l'actif immobilisé du bilan. C'est avec ses immobilisations que l'entreprise réalise sa mission sociale »⁹⁹.

⁹⁸ Idem, P377.

⁹⁹ BOUYAKOUB.F, L'entreprise et le financement bancaire, Ed CASBAH, Alger, 2007, P97.

1.2.3.2. Les emprunts obligataires

Lorsque le besoin de financement porte sur des sommes très importantes, il peut s'avérer difficile de recouvrir à un seul prêteur. L'emprunt obligataire est dans ce cas le mode de financement adéquat. Ainsi, l'emprunt obligataire est « un emprunt de montant élevé, divisé en fraction égale, appelée obligation proposée au public par l'intermédiaire du système bancaire »¹⁰⁰.

Il consiste à faire appel à une multitude de prêteurs appelés « obligataires ».

L'obligation est un titre de créance, au porteur ou nominatif, dématérialisé ; qui se caractérise par

- **Une valeur nominale** : valeur sur laquelle est calculé l'intérêt ;
- **Un prix d'émission** : prix auquel l'obligation devra payer le titre ;
- **Un prix de remboursement** : source qui sera remboursée à l'obligataire :

$$\text{Prime de remboursement} = (\text{Prix de remboursement}) - (\text{Prix d'émission})$$

- **Un taux d'intérêt nominal** : qui peut être :
 - **Fixe** : Le souscripteur connaît le montant qu'il percevra lors du paiement du coupon. Il est le même pendant toute la durée de l'emprunt contrairement aux cas suivants ;
 - **Référence** : En fonction des taux du marché monétaire et du marché obligataire ;
 - **Révisable** : Il est déterminé avant la période à laquelle il s'applique ;
 - **Variable** : Il est connu à l'issue de la période à laquelle il s'applique.

1.2.3.3. Les avantages et inconvénients de crédit-bail

➤ Avantages de crédit-bail

Le crédit-bail présente plusieurs avantages pour l'entreprise locataire

- Financement à 100% par la banque, contrairement au crédit classique qui nécessite un apport personnel obligatoire.
- Possibilité de changer souvent le matériel, ce qui est avantageux quand il s'agit d'un secteur où ses évaluations techniques sont rapides, comme dans le cas de l'outil informatique.

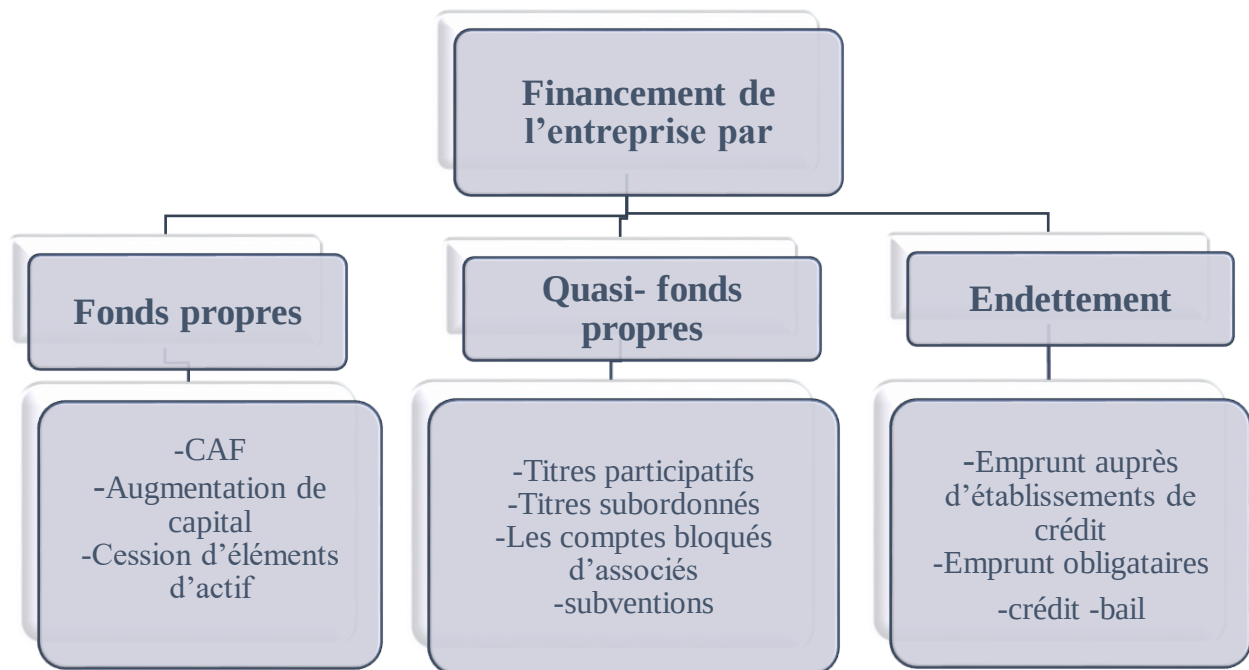
¹⁰⁰ JEAN Barreau et All, Op.cit., P379.

- Elle dispose immédiatement d'un équipement dont elle a besoin et pour lequel elle n'a rien déboursé.
- L'entreprise maintient son autonomie financière, car elle n'a pas eu recours à de nouveaux actionnaires ni à des banquiers.
- Le financement par crédit-bail est adapté de lourds investissements ou en cas de forte expansion.
- Le crédit-bail met le locataire à l'abri des incertitudes future liées à l'obsolescence de son bien et aux opérations de revente.
- L'entreprise réalise des économies d'impôt importantes du fait de la déductibilité fiscale de ses loyers annuels

➤ **Les inconvénients de crédit-bail**

- Si l'entreprise n'est pas en mesure de bénéficier des économies d'impôts, c'est un moyen coûteux.
- Si le locataire décide la résiliation du contrat avant sa fin, il n'aura aucune possibilité, car il devra payer les loyers restants jusqu'à fin de la période de location.
- Par sa facilité d'obtention, il peut entraîner l'entreprise dans des opérations peu rentables.

Schéma N° 5 : Les sources de financement des investissements



Source : réaliser par nous-même.

1.2.4. Cas particuliers de financements externes :

Il existe des cas particuliers de financement externe qui s'offrent à l'entreprise. Cependant, ces derniers demeurent exceptionnels, soit en raison de leur rareté ou caractère exceptionnel et du faible montant qu'ils permettent de mobiliser, soit du fait qu'ils représentent souvent des mécanismes de financement pour le lancement de nouvelles activités :¹⁰¹

1.2.4.1. Les business angels

La traduction littérale du terme « business angel » est « ange des affaires ». Dans les faits, les business angels sont des personnes physiques qui souhaitent investir une partie de leur argent au capital de petites sociétés, non cotées en Bourse.

Les business angels financent des projets très en amont de leur développement, juste après l'obtention des premiers financements publics (subventions). Ces personnes physiques

¹⁰¹ GUENDOUZI Mohammed., Op.cit., P37-39.

investissent à titre individuel dans le capital des entreprises innovantes, à un stade précoce de création ou en début d'activité (à « l'amorçage »), période la plus risquée de l'investissement.

1.2.4.2. La « love money »

La « love money » consiste à mobiliser les ressources de votre entourage : famille, amis, voisins, pour aider un porteur de projet à lancer son entreprise et lui permettre de réaliser tous les investissements nécessaires pour démarrer et développer son activité. En contrepartie de ces apports, les amis, les proches et la famille deviennent associés de la société créée. Cette catégorie de financement ne permet généralement pas de mobiliser des fonds importants. L'apport de la « love money » se fait au démarrage d'un projet et montre aux autres investisseurs que l'entrepreneur a déjà su convaincre ses proches et qu'il est crédible auprès de ceux qui le connaissent.

1.2.4.3. Les prêts d'honneur

Un prêt d'honneur est un concours financier accordé sans garantie, souvent sans intérêt, par un organisme non bancaire, association ou fondation utilisant des fonds provenant de collectivités locales, d'entreprises privées ou d'établissement publics. Il permet de compléter les ressources personnelles affectées aux fonds propres.

1.2.4.4 Le capital risque

Le capital-risque consiste, pour des investisseurs professionnels, à prendre des participations minoritaires et temporaires dans le capital d'entreprises naissantes ou très jeunes. Ces prises de participation sont effectuées par des professionnels spécialisés ayant comme principal objectif la réalisation de plus-values substantielles dans un délai relativement court, généralement compris entre 4 et 5 ans.

Par ailleurs, Leur objectif à terme est de récupérer le capital investi et de réaliser une plus-value lors de la revente de leur participation. Les taux de rendement annuels objectivés varient de 15 % à 30 %, selon le risque associé au projet de l'entreprise.

1.2.4.5 Les prêts participatifs

Les prêts participatifs sont des financements à moyen et long terme qui peuvent être distribués par des établissements de crédit, des sociétés commerciales, des sociétés et mutuelles

d'assurances, des associations sans but lucratif, des sociétés du secteur public, les collectivités locales et territoriales (régions, départements), l'État.

Les prêts participatifs viennent compléter les financements bancaires principalement accordés à l'occasion des investissements corporels. Quant à leur rémunération, elle est généralement plus élevée que celle des prêts bancaires de même durée, du fait de l'absence de garantie. Par ailleurs, ils ne sont pas considérés comme des fonds propres ou des quasi-fonds propres mais plutôt comme de la dette. À ce titre, ils sont pris en compte dans l'ensemble des ratios d'endettement des entreprises bénéficiaires.

Les prêts participatifs s'adressent principalement aux entreprises de toutes les tailles (TPE, PME, grandes entreprises) et formes juridiques ayant déjà quelques années d'existence.

Section 2 : Montage d'un dossier de crédit d'investissement et l'étude techno-économique du projet

Un projet d'investissement implique différentes étapes, cependant, afin de garantir son succès, le banquier doit obtenir les informations nécessaires concernant l'entreprise qui souhaite investir. Il est également chargé de vérifier que les dépenses engagées pour la réalisation du projet ne dépassent pas les estimations prévues.

2.1. Montage d'un dossier de crédit d'investissement

Le banquier doit rassembler tous les documents lui permettant de cerner au mieux l'entreprise désirant investir. La liste des documents exigés, varie selon la nature de l'investissement projeté et l'ancienneté de la relation de la banque avec son client. Néanmoins, il existe une liste commune de documents demandés pour tous les types d'investissements. Le banquier a également le droit d'exiger tout document jugé pertinent et nécessaire pour étudier la demande de crédit présentée par le client. Cette liste exhaustive mais non limitative comprend généralement : une demande écrite de l'entreprise, des documents administratifs et juridiques, des documents techniques, des documents économiques, des documents fiscaux et parafiscaux, des documents commerciaux, des documents comptables et financiers, ainsi que des comptes rendus de visite.

2.1.1. Demande écrite de l'entreprise¹⁰²

Il s'agit d'une demande de crédit adressée au banquier ayant pour objet la sollicitation d'un crédit d'investissement. Celle-ci doit remplir les conditions suivantes :

- Conditions de forme : la demande doit contenir un en-tête contenant toutes les références de l'entreprise (dénomination et siège social, N° de téléphone, etc.) accompagnées d'une signature apposée par une personne dûment habilitée et du cachet de l'entreprise.
- Conditions de fond : la demande de crédit doit préciser la nature des concours sollicités, leur montant et leur objet. Elle doit être cachetée et signée par le/les personnes dûment habilitées à engager l'entreprise en matière de crédit.

2.1.2. Documents administratifs et juridiques¹⁰³

- Une copie certifiée conforme de la déclaration d'investissement enregistrée auprès de l'ANDI (Agence Nationale du Développement de l'Investissement) pour le secteur privé ;
- Une copie de la décision d'octroi d'avantages fiscaux et parafiscaux de l'ANDI éventuellement;
- Une copie certifiée conforme des statuts pour les personnes morales ;
- Un acte de propriété ou bail de location du terrain et/ou des locaux utilisés pour l'activité de l'entreprise ;
- Demande de crédit signé par une personne habilitée ;
- Procès-verbal (PV) de délibération désignant la nomination du gérant ;
- Copie dûment légalisée du registre de commerce ou tous autres documents justifiant l'autorisation d'exercice de l'activité projetés ou exercée (agrément, autorisation d'exploitation, carte fellah, carte d'artisan, etc.) ;
- Copie dûment légalisée des annonces au BOAL (Bulletin Officiel des Annonces Légales).

2.1.3. Les documents techniques

On distingue :¹⁰⁴

- Permis de construction en cours de validité ;
- Plan de masse et de situation du projet à réaliser ;

¹⁰² LASARY F., Évaluation et financement de projets, Éd DAR EL OTHMANIA, Alger, 2007. P45.

¹⁰³ Idem, P143.

¹⁰⁴ Idem, P45

- Plan d'architecture et charpente ;
- Etude géologique du site et autorisation de concession délivrée par l'autorité compétente pour les projets de carrières ;
- Etude et analyse de la qualité du gisement pour les projets de production de matériaux de construction et autres.

2.1.4. Les documents économiques

Parmi les documents économiques, on retrouve :¹⁰⁵

- Le plan de production annuel ou pluriannuel ;
- Situation des marchés publics en cours de réalisation ;

Plan des charges actualisées pour les entreprises BTPH avec une fiche signalétique par marchés.

2.1.5. Les documents fiscaux et parafiscaux

Ils comprennent les documents suivants :

- La Carte d'immatriculation fiscale ;
- La déclaration fiscale de l'année dernière ;
- L'extrait de rôle apuré de moins de trois mois ou notification d'un accord de rééchelonnement des dettes fiscales ;
- L'attestation de mise à jour de la caisse sociale de moins de trois mois ou notification de rééchelonnement des dettes sociales.

2.1.6. Les documents commerciaux

Dans le cas commercial, on fait référence aux points suivants :¹⁰⁶

- Décomposition du chiffre d'affaires (local ou étranger) par produits et par marchés ;
- Décomposition des consommations de services extérieurs ;
- Carnet de commandes de la clientèle¹⁰⁷ ;
- Schéma d'organisation du réseau de distribution, des points de ventes, des grossistes, des dépositaires et des concessionnaires.

¹⁰⁵ Idem, P45

¹⁰⁶ HAMDI Kamel., Analyse des projets et leur financement, Alger, 2000, P52.

¹⁰⁷ SION M et BRAULT D., Réussir son Business Plan, 2ème Éd DUNOD, Paris, 2009, P35.

2.1.7. Les documents comptables et financiers

Nous citerons entre autres :

- Les bilans et annexes clos des trois dernières années. Dans le cas d'une ancienne relation, seul le dernier bilan est exigé. Le banquier devra veiller à :
- Faire accompagner les bilans des sociétés de capitaux (SPA, SARL) du rapport des commissaires aux comptes et de la résolution de l'assemblée des actionnaires ;
- Vérifier que les bilans des sociétés de personnes sont signés par un comptable agréé ;
- Vérifier que les règles comptables prescrites par le plan comptable national (PCN) ont été respectées pour l'élaboration des documents comptables énumérés ci-dessus.
- Le bilan d'ouverture, les prévisions de clôture de l'exercice à financer et le bilan prévisionnel de l'exercice suivant pour les entreprises en démarrage ;
- La situation comptable provisoire (actif-passif, tableau des comptes de résultat) pour les demandes introduites après le 30 juin ;
- Bilan prévisionnel se rapportant à l'exercice à financer ;
- État détaillé des dettes, stocks et des créances avec indication de leur délai de réalisation, leur montant ainsi que les autres provisions qui y seraient rattachées ;
- Plan de financement par marché et plan de financement consolidé ;
- Budget prévisionnel d'exploitation comportant un commentaire sur les réalisations de l'année écoulée et le programme prévisionnel d'exploitation de l'exercice à venir, on y ajoutera les tableaux suivants : tableau d'approvisionnement, tableau de production ; tableau commercial ; plan de trésorerie.

2.1.8. Le compte rendu de visite

Il s'agit d'un document reprenant tous les éléments d'information sur l'affaire traitée. Il a pour rôle d'apprécier la véracité des informations communiquées dans les documents précédemment cités. Celui-ci devra particulièrement s'intéresser aux éléments suivants :¹⁰⁸

- Patrimoine de l'entreprise (vérifier s'il correspond à ce qui a été avancé dans le dossier) ;
- La réalité et le statut d'occupation des lieux ;
- La fonctionnalité des locaux ;
- L'état des installations (commodités, salubrité, sécurité, etc.) ;

¹⁰⁸ LASARY F., Op.cit., P138.

- L'organisation des différentes fonctions (approvisionnement, stockage, production, écoulement des produits, etc.) ;
- La gestion des ressources humaines, l'autorité des dirigeants et l'efficacité du travail ;
- Les perspectives d'évolution de l'entreprise (tel le lancement d'un nouveau produit ou le partenariat avec une autre firme, etc.).

En somme, nous noterons que les documents constitutifs d'un dossier de crédit ne sauraient être pris en compte d'une manière exhaustive. Le banquier se réserve le droit d'exiger toute information susceptible de lui faire mieux connaître son entreprise cliente et affiner ainsi son analyse critique.

2.2. L'étude technico-économique d'un projet

Avant d'examiner la rentabilité financière d'un projet, il est important de réaliser une étude approfondie pour évaluer sa viabilité ou sa faisabilité (analyse technico-économique). Il est impossible de considérer un projet comme rentable s'il est jugé non viable. Elle est généralement élaborée par un bureau d'études spécialisé. C'est une étape qui reprend l'ensemble des éléments rapportant au projet d'investissement, nous citerons notamment :

- La présentation générale du projet ;
- L'analyse technique du projet ;
- L'étude du marché ;

2.2.1. Présentation générale du projet :

La présentation générale d'un projet d'investissement comprend toute information concernant les points ci-dessous :

2.2.1.1. Les données générales de la conjoncture¹⁰⁹

Il s'agit principalement d'informations relatives à la conjoncture économique et sociale de la zone géographique concernée par le projet. Ces données sont, en général, orientées vers la branche d'activité dans laquelle s'insère l'investissement, ses perspectives et ses particularités.

¹⁰⁹ HAMDI Kamel., Op.cit., P52.

2.2.1.2. Présentation du projet d'investissement¹¹⁰

Elle comprend le cadre dans lequel s'inscrit sa finalité et ses principales spécificités. Cette présentation doit être accompagnée d'informations relatives aux éléments suivants :

- L'évolution historique du projet avec recensement et présentation succincte des études et recherches déjà réalisées ;
- Le cadre physique du projet : situation géographique, infrastructure, transports, etc.
- Le cadre juridique et fiscal dans lequel s'insère le projet ;
- Les organismes susceptibles d'être intéressés par le projet ;
- Et l'impact du projet d'investissement sur l'environnement dans lequel opère l'entreprise.

2.2.1.3. Présentation du promoteur¹¹¹

C'est une présentation succincte qui comporte des éléments d'appréciation sur le promoteur. Elle se fait à travers des fiches techniques élaborées pour chaque promoteur et qui comprend le nom et le prénom du promoteur, l'âge, les diplômes et/ou l'expérience professionnelle et éventuellement le patrimoine personnel de chaque promoteur. La présentation du promoteur, à travers des éléments précités, est fondamentale dans l'appréciation de sa qualité professionnelle et surtout de management.

2.2.1.3.1. Cout et financement du projet¹¹²

➤ Structure d'investissement (cout du projet)

Cette rubrique doit inclure tous les coûts du projet, en précisant les dépenses locales et internationales dans différentes devises.

➤ Structure de financement du projet

Le promoteur doit indiquer la structure de financement qu'il envisage, le montant de ses apports en numéraires et en natures, ainsi que toute autre ressource de financement qu'il envisage

On peut résumer cette présentation par les éléments suivants :

- Présentation de l'entreprise : forme juridique, capital social, siège social et la description de son activité ;
- Présentation des associés ;

¹¹⁰ Idem, P.52.

¹¹¹ LASARY F., Op.cit., P143.

¹¹² Idem, P147.

- L'objet de l'investissement : il s'agit extension, renouvellement, ou projet de création avec des commentaires sur la capacité de production avant et après la réalisation de l'investissement ;
- La construction envisagée pour des équipements à acquérir ;
- Le mode de financement envisagé.

2.2.2. L'analyse technique d'un projet d'investissement

Celle-ci porte principalement sur :¹¹³

- **Le processus de production** : plusieurs procédés techniques peuvent conduire à la production d'un même produit. Par conséquent, il est essentiel pour l'évaluateur de garantir que la méthode choisie répondra pleinement aux exigences de l'investissement.
- **Les caractéristiques des moyens de production** : Il est essentiel de garantir que les méthodes de production sélectionnées permettent de maintenir un niveau de production adapté aux capacités de vente des biens et services, tout en réduisant les coûts de production. Cette décision devrait également tenir compte des conditions futures de fonctionnement.
- **Les besoins de l'entreprise** : après avoir décidé du processus de production à utiliser, il est important de se concentrer sur les besoins pendant les périodes d'investissement (comme les infrastructures et les équipements) et d'exploitation.
- **L'implantation des unités de production** : le choix de l'emplacement pour le projet peut influencer son succès, en fonction de l'activité envisagée. Il est important de sélectionner un lieu qui facilite le fonctionnement de l'entreprise (disponibilité des infrastructures, accès facile, etc.).
- **Les délais de réalisation** : l'évaluateur de veiller au respect des délais alloués à la réalisation. De plus, il doit être informé de l'avancement du projet, car tout retard occasionné entraînera inévitablement des coûts supplémentaires et de nouvelles contraintes dans sa mise en œuvre (par exemple, augmentation du prix des machines à acquérir)
- **L'appréciation des coûts d'investissement et d'exploitation** : il s'agit de les recenser et de les évaluer correctement pour obtenir une analyse crédible et performante.

¹¹³ HAMDI Kamel., P.43-44.

2.2.3. L'étude de marché :

« L'étude de marché est une analyse qualitative et quantitative d'un marché, c'est-à-dire l'offre et la demande réelles ou potentielles d'un produit ou d'un service afin de permettre l'élaboration de décisions commerciales »¹¹⁴.

Cette étude comprend principalement : L'analyse du marché dans lequel s'insère l'entreprise et l'analyse commerciale.

2.2.3.1 L'analyse du marché :¹¹⁵

L'analyse du marché est une étude portant sur : la demande passée et présente, l'appréciation de la demande future et l'appréciation de l'offre (passée, présente et future).

L'évaluateur doit s'intéresser, lors de cette étude, aux éléments suivants

- Taille, structure et évolution du marché ;
- Niveau de production réalisable et les prix de vente affichés par l'entreprise et ses concurrents ;
- Le lieu et le segment de clientèle visé.

Les sources d'information de l'étude de marché sont très diverses : études qualitatives du consommateur, documentations spécialisées, enquêtes, études statistiques, etc.

2.2.3.2 L'analyse commerciale :¹¹⁶

Le produit représente la raison d'être de l'entreprise et occupe une position centrale dans ses intérêts. Le banquier doit se préoccuper de la façon dont l'entreprise prévoit de le commercialiser.

« Si effectivement, par le passé, il consistait plus pour l'entreprise à écouler la marchandise qu'elle avait produite, il s'agit plus aujourd'hui d'identifier les besoins du marché et de ne produire que ce qui peut être vendu. En effet, dorénavant, « la connaissance du marché pour l'entreprise consiste plus à produire ce qui peut être vendu qu'à vendre ce qui est produit »¹¹⁷.

Les éléments qualitatifs, sur lesquels portera l'analyse commerciale du banquier ont été définis par « quatre (04) P de Mc CARTHY » à savoir :¹¹⁸

¹¹⁴ LASARY F., Op.cit., P31.

¹¹⁵ Idem, P32.

¹¹⁶ Idem, P39-43.

¹¹⁷ Idem, P39.

¹¹⁸ Idem, P40-43.

•Le produit

Le banquier s'intéressera à la position du produit sur le marché, à la gamme des produits, à leurs qualités, ainsi qu'au procès de fabrication.

•Le prix

En matière de prix, il faudra s'intéresser :

- A la compétitivité des prix pratiqués par l'entreprise ;
- A l'existence de contrainte réglementaire en matière de prix et en matière de concurrence (ex : prix administrés) ;
- A la politique de vente choisie par l'entreprise (politique de pénétration : donc le choix d'un prix très bas ; ou bien une politique d'écémage : dans ce cas-là le prix est très élevé et destiné à une clientèle particulière).

•La distribution

Il est important pour le banquier d'analyser, dans ce cadre, les points suivants :

- L'agent qui prend en charge la distribution (le producteur lui-même ou bien un sous-traitant) ;
- Le mode de distribution (circuit direct, circuit court ou alors circuit long) ;
- La densité du réseau ou bien le maillage (une distribution touchant tout le marché ou bien une partie déterminée de ce dernier).

• La promotion

Il faudra s'intéresser :

- Aux types de supports utilisés (les médias, l'affichage, le sponsoring, les prospectus, le mécénat...etc.) ;
- A la véracité de la force de vente (pour cela il faudra comparer le coût de la promotion au chiffre d'affaires additionnel généré par celle-ci et au même rapport chez le concurrent) ;
- A l'existence d'un service après-vente et ses performances.

Section 3 : Étude de la rentabilité financière d'un projet d'investissement

Une fois que la viabilité du projet a été vérifiée et qu'une réelle demande existe sur le marché, la banque procède à l'analyse financière du projet.

Afin de s'assurer de la solvabilité de l'entreprise et d'évaluer de manière précise sa liquidité, la banque examine attentivement sa structure financière et son équilibre financier à travers une analyse approfondie du bilan ajusté. Les ratios et les indicateurs jouent un rôle essentiel dans cette analyse, influençant ainsi la décision d'accorder ou non le crédit pour financer les projets d'investissements de l'entreprise.

3.1. L'analyse financière d'un projet d'investissement

L'analyse financière d'un projet d'investissement passe par les outils suivants : l'analyse de l'équilibre financier, l'analyse par les ratios et l'analyse par les soldes intermédiaires de gestion.

3.1.1. Notions générales sur l'analyse financière

Dans ce qui suit, nous tenterons de clarifier le concept de l'analyse financière. Il s'agit plus particulièrement de définir l'analyse financière, de présenter ses objectifs, d'énumérer ses étapes et d'indiquer ses sources d'information.

3.1.1.1. Définition de l'analyse financière

Nous pouvons définir l'analyse financière comme « un ensemble de concepts, de méthodes et d'instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière d'une entreprise, aux risques qui l'affectent, au niveau et à la qualité de ses performances »¹¹⁹.

Selon A. MARION « L'analyse financière est une méthode de compréhension de l'entreprise à travers ses états comptables, méthodes dont l'objectif est porté un jugement global sur le niveau de performance de l'entreprise et sur sa situation financière »¹²⁰.

En résumé, l'analyse financière est définie comme étant une méthode qui consiste à effectuer des retraitements sur les documents comptables pour porter un jugement sur la situation financière d'entreprise et l'aider dans sa prise de décision.

¹¹⁹ Elie C., Op.cit., P08.

¹²⁰ MARION A, Analyse financière, 6ème Ed DUNOD, Paris, 2015, P01.

3.1.1.2. Les sources d'information de l'analyse financière

Afin de pouvoir effectuer une analyse financière pour une entreprise, l'analyste doit avoir accès à un ensemble d'informations sur lesquelles il va fonder son analyse, ses sources sont « les comptes annuels qui constituent la matière première de l'analyse financière »¹²¹;

- Le bilan comptable ;
- Le tableau de compte de résultat ;
- Les annexes ;

3.1.1.2.1. Définition du bilan

Il existe plusieurs définitions du bilan. À titre illustratif, nous sélectionnons quelques-uns notamment :

Le bilan représente « la situation patrimoniale de l'entreprise à une date précise. Il est à la fois un document comptable obligatoire (Art.10 du code de commerce Algérien) et un outil d'analyse de structure financière de l'entreprise »¹²².

Le bilan est un état de synthèse qui offre une description des emplois et des ressources, permettant ainsi de présenter la situation patrimoniale de l'entreprise à une date spécifique. Le bilan est généralement représenté sous la forme d'un tableau, où la partie des ressources est appelée passif et celle des emplois est appelée actif.

On désigne par "éléments actifs" ou "emplois" les différents éléments constituant le patrimoine d'une entreprise, comprenant tous les biens dont elle dispose ainsi que ses créances envers les tiers avec lesquels elle entretient des relations industrielles et commerciales. Les "éléments passifs", quant à eux, représentent les ressources de l'entreprise, incluant les fonds propres ainsi que les dettes à court, moyen et long terme envers les associés et les prêteurs.

3.1.1.2.2. Le passage du bilan comptable au bilan financier

Le bilan financier constitue l'instrument de travail privilégié pour l'analyse financière. Il permet à l'entreprise d'établir une vision globale de sa situation financière.

Selon BEATRICE ET FRANCIS. GRANDGUILLOT : « *Le bilan financier est un document financier issu du bilan comptable après répartition de résultat, retraité en masses Homogènes,*

¹²¹ MARION A, Op.cit., P12.

¹²² ZITOUN T., Analyse financière, Ed Berti, Alger, 2003, P03.

selon de degré de liquidité des actifs et le degré d'exigibilité des passifs et présenté en valeur nettes »¹²³. Le bilan comptable tel qu'il est traditionnellement conçu par les professionnels de la comptabilité présente certaines lacunes. Ainsi, les spécialistes financiers ont entrepris de reclasser certains éléments de l'actif et du passif afin de se conformer à une approche strictement financière. Ils ont tenu compte du principe de liquidité et d'exigibilité, auquel s'est ajouté le principe de durée. Avant d'établir le bilan financier, il est nécessaire de procéder à quelques étapes de retraitement et de réévaluation, qui permettent d'obtenir des informations plus fiables et plus significatives sur le plan financier. Ces étapes portent principalement sur :

- Les éliminations de certains postes du bilan ;
- La réintégration de certains postes du bilan ;
- La réévaluation de certains éléments du bilan ;
- Les reclassements de certains postes du bilan ;
- L'agrégation des éléments du bilan en grande masses.

Dans ce cadre, le bilan financier est décomposé en deux grandes parties : une partie à plus d'un an et une autre à moins d'un an¹²⁴.

Tableau N° 3 : Présentation du bilan financier de grandes masses

Liquidité croissante	Actif plus d'un an	Passif à plus d'un an	Exigibilité croissante
	ACTIF IMMOBILISÉ	CAPITAUX PERMANENTS	
	- Investissements nets - Autres valeurs immobilisées.	- Capitaux propres - DLMT.	
	Actif à moins d'un an	Passif à moins d'un an	
	ACTIF CIRCULANT	DETTES A COURT TERME	
	- Valeurs d'exploitation - Valeurs réalisables - Valeurs disponibles	- Dettes d'exploitations - Dettes hors exploitation - Dettes financières.	

Source : CHIHA K. Finance d'entreprise : approche stratégique, Ed Houma, Alger, 2009, P.55.

¹²³ BEATRICE ET FRANCIS et GRANDGUILLOT., Analyse financière, 12^{ème} Ed LEXTENSO, 2015-2016, P131.

¹²⁴ HAMDI K., Le diagnostic financier, Ed ES-SALEM, Alger, 2001, P58.

3.1.1.2.2. Le tableau du compte de résultat

Le tableau de compte de résultat présente « l'ensemble des flux de produits et de charges imputables à la période de temps déterminée par l'exercice comptable. Il est organisé en distinguant les produits et charges d'exploitation, financières et exceptionnels qui mettent en évidence chacun un résultat d'exploitation, un résultat financier et un résultat exceptionnel. A l'intérieur de ces trois rubriques, les charges sont présentées par nature. Le résultat net de l'exercice, bénéfice ou perte, est le solde final du compte de résultat »¹²⁵.

3.1.1.2.3. Les annexes

L'annexe est un document de synthèse, faisant partie des états financiers. Elle fournit les explications nécessaires pour une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat et complète autant que de besoin les informations utiles aux lecteurs des comptes. Les éléments d'information chiffrés de l'annexe sont établis selon les mêmes principes et dans les mêmes conditions que ceux figurant sur les autres documents constituant les états financiers¹²⁶.

3.1.2. Analyse par les indicateurs financiers¹²⁷

Pour faire une analyse d'équilibre financier d'une entreprise, nous utilisons trois instruments essentiels qui sont :

- Le fonds de roulement (FR)
- Le besoin en fonds de roulement (BFR)
- La trésorerie (TR)

3.1.2.1. Le fonds de roulement (FR)

3.1.2.1.1. Définition

Le fonds de roulement c'est la capacité de l'entreprise à couvrir tous ses besoins de financement par ses ressources permanentes. Autrement dit, c'est le surplus de capitaux permanents obtenu après la couverture des besoins permanents relatifs au financement de l'actif immobilisé.

¹²⁵ DE LA BRUSLERIE H., Analyse financière, 4ème Ed, DUNOD, Paris, 2010, P120.

¹²⁶ YEGLEM JEAN YVES, ANDRE PHILIPPS et RAULET CRISTIAN., Analyse comptable et financière, 8ème Ed DUNOD, Paris, 2002, P86.

¹²⁷ Mme Amokrane, Cours : Analyse financière, 14/02/2021.

3.1.2.1.2. Mode de calcul :

Nous déduisons par la définition du FR, les modes de calcul suivants :

- **Par le haut du bilan :** Le FR calculé par le haut du bilan indique l'origine du FR. Ce FR signifie la couverture totale de l'AI par les capitaux permanents, ce qui donne le mode de calcul suivant :

$$FR = C \text{ Permanents} - AI$$

$$FR = FP + DLMT - AI$$

- **Par le bas du bilan :** Le FR calculé par le bas du bilan indique sa fonction (son utilisation). Ce FR signifie la partie de l'Actif Circulant (AC) qui n'est pas couverte par l'exigible à court terme (DCT) et qui sera financée par le surplus de ressources permanentes dégagées après la couverture de l'actif immobilisé, ce qui donne le mode de calcul suivant :

$$FR = VE + VR + VD - DCT$$

$$FR = AC - DCT$$

A noter que le FR calculé par le haut ou le bas du bilan doit être identique

$$FR \text{ par le haut du bilan} = FR \text{ par le bas du bilan}$$

3.1.2.1.3. L'interprétation des résultats :

- **Quand le FR est positif (>0) :** l'entreprise est alors en équilibre financier à long terme qui signifie qu'elle dispose d'une marge de sécurité qui lui permet de financer une partie de l'actif d'exploitation après avoir financé la totalité de l'actif immobilisé.
- **Quand le FR est négatif (<0) :** l'entreprise est dans une Insuffisance en FR, il s'agit alors d'une IFR qui signifie que les capitaux permanents sont insuffisants pour couvrir les besoins permanents. L'entreprise est donc en déséquilibre financier à long terme et ne dispose pas de marge de sécurité lui permettant de couvrir une partie de son actif circulant.
- **Quand le FR est nul (-0) :** l'entreprise est en juste équilibre financier à long terme. Il n'y a pas de marge de sécurité mais l'entreprise finance l'intégralité de ses besoins permanents (AT) par ses ressources permanentes.

3.1.2.2. Le besoin en fonds de roulement (BFR)

3.1.2.2.1. Définition :

Le BFR est défini comme l'insuffisance des dettes à court terme pour financer l'intégralité des besoins d'exploitation (besoins à court terme). Ces besoins d'argent sont nés de l'importance des stocks et des créances et de l'insuffisance des ressources d'exploitation permettant de couvrir ces besoins d'exploitation à court terme. Le BFR est donc la différence obtenue entre les besoins d'exploitation (VE et VR) et les ressources d'exploitation (DCT).

Par ailleurs, nous notons que l'entreprise peut faire face, en plus de ses besoins d'exploitation liés aux VE et aux VR, à un besoin de financement à très court terme (immédiat) relatif aux Concours Bancaires de Trésorerie. Ainsi, si l'entreprise enregistre des CBT, ces derniers sont alors nés de besoins d'argent immédiat. L'entreprise est dans ce cas tenue de chercher tous les moyens pour avoir des ressources financières lui permettant de les rembourser afin de minimiser les charges financières qui influent sur la rentabilité de l'entreprise. Les CBT donnent donc lieu à des besoins de financement immédiat

3.1.2.2.2. Mode de calcul :

Nous déduisons par la définition du BFR, les modes de calcul suivants

- Dans le cas où il n'y a pas de CBT, on aura :

$$\begin{aligned}BFR &= VE + VR + VD - VD - DCT \\BFR &= AC - VD - DCT \\BFR &= VE + VR - DCT\end{aligned}$$

- Dans le cas où il y a des CBT, on aura :

$$\begin{aligned}BFR &= AC - VD - (DCT - CBT) \\BFR &= VE + VR + VD - VD - DCT + CBT \\BFR &= VE + VR + CBT - DCT\end{aligned}$$

3.1.2.2.3. L'interprétation des résultats

Après le calcul du BFR. L'entreprise peut se retrouver dans trois situations :

- **1. Quand le BFR est positif (>0) :** l'entreprise est alors en équilibre financier à court terme qui signifie qu'il y a des besoins de financement qui proviennent de l'importance des stocks et des créances comparées aux dettes à court terme. Autrement dit, les DCT ne

permettent pas de couvrir tous les besoins de financement à court terme. Cette insuffisance de DCT sera couverte par le FR.

Cet équilibre s'explique par le fait que dans le court terme, l'entreprise peut faire face à tous ses engagements à court terme par la vente de ses stocks et le recouvrement de ses créances. Aussi, une entreprise qui émet un besoin en fonds de roulement signifie que l'activité de l'entreprise est en roulement (continuité de l'exploitation).

- **2. Quand le BFR est négatif (<0) :** l'entreprise dispose de ressources d'exploitation à court terme (DCT) qui sont importantes comparées aux besoins de financement à court terme (VE et VR). Dans ce cas, il ne s'agit pas de besoins de financement mais de l'existence de ressources de financement. Dans ce cas, on ne parle pas de BFR mais de l'existence de ressources de financement (ressources d'exploitation)

Le déséquilibre s'explique par le fait qu'à court terme, l'entreprise ne peut pas faire face à ses engagements à court terme par la vente de ses stocks et le recouvrement de ses créances.

- **3. Quand le BFR est nul (-0),** l'entreprise est en juste équilibre financier à court terme. Il n'y a pas de BFR mais l'entreprise finance l'intégralité de ses besoins d'exploitation ($VR+VR$) par ses ressources d'exploitation (DCT) : $VE+VR-DCT$.

3.1.2.3. La trésorerie (TR)

3.1.2.3.1. Définition :

La TN est définie comme les liquidités disponibles dans l'entreprise qui lui permettent de faire face à tous ses besoins à très terme. Ces liquidités proviennent des valeurs disponibles dans les comptes banque et comptes courants, les comptes détenus dans les autres organismes financiers, la caisse après avoir soustrait les concours bancaires courants (de trésorerie).

Se référant aux indicateurs de l'équilibre financier, la TN est définie comme le surplus du FR obtenu après la couverture du BFR.

Se référant à la lecture du bilan financier, la trésorerie nette est définie comme la différence entre la Trésorerie Actif (TA) et la Trésorerie Passif (TP). La TN est donc égale aux VD du BF après avoir soustrait tous les concours bancaires de trésorerie.

3.1.2.3.2. Mode de calcul :

Nous déduisons par la définition de TN, les modes de calcul suivants :

- Par l'utilisation des indicateurs de l'équilibre financier, on aura :

$$TN = FR - BFR$$

- Par la lecture du bilan financier, on aura :

$$TN = TA - TP$$

3.1.2.3.3. L'interprétation des résultats :

Après le calcul de la TN, l'entreprise peut se retrouver dans trois situations :

- **Quand la TN est positive (>0) :** l'entreprise est alors en équilibre financier à très court terme ou immédiat qui signifie qu'il y a des liquidités disponibles qui proviennent soit de l'importance du FR par rapport au BFR ou bien celle-ci provient de l'importance des ressources d'exploitation à court terme (c'est l'exigible à court terme).
- **Quand la TN est négative (<0) :** l'entreprise enregistre des concours bancaires de trésorerie. Cette situation est synonyme d'un déséquilibre financier immédiat qui provient soit de la faiblesse du FR dégagé ou bien de l'importance du BFR. Ceci peut aussi provenir d'une IFR à laquelle s'ajoute le BFR. La TN négative signifie que la TP est plus importante que la TA.
- **Quand la TN est nulle (0) :** l'entreprise est en juste équilibre financier immédiat. Il n'y a pas de liquidités disponibles. L'entreprise a donc utilisé toutes ses disponibilités. Cette situation résulte soit d'un FR qui couvre l'intégralité du BFR, soit des ressources d'exploitation à court terme qui ont permis de faire face à une IFR.

3.1.3. Analyse par les soldes intermédiaire de gestion

3.1.3.1. Définition de soldes intermédiaires de gestion

L'analyse du compte de résultat repose sur des variables listées dans les soldes intermédiaires de gestion. « Les soldes intermédiaires de gestion, ou SIG, constituent la succession articulée des flux issus du compte de résultat. Cet ensemble complet de variables se justifie car le diagnostic financier ne peut se satisfaire du simple solde global du compte de

résultat.... Ce solde net est la somme d'éléments hétérogènes qui relèvent de types d'opérations différentes. Il serait délicat de s'y arrêter car rien à priori ne permet de justifier une comparaison dans le temps dont les éléments sont hétérogènes »¹²⁸.

Le calcul des soldes intermédiaires de gestion (SIG) permet notamment :¹²⁹

- D'apprécier l'activité et la performance de l'entreprise ;
- D'analyser l'évolution des différentes grandeurs significatives ;
- D'effectuer toutes les comparaisons utiles (interentreprises, branches professionnelles...)

3.1.3.2. Les différents soldes

Les différents SIG sont présentés dans ce qui suit :

3.1.3.2.1. Le chiffre d'affaires (CA)

Son étude permet de juger et d'expliquer les performances commerciales de l'entreprise. De manière globale, on s'intéressera à l'évolution du CA dans le temps, donnée par son taux de croissance.

$$CA = \text{vente de marchandises} + \text{production vendue} + \text{prestations des services fournies}$$

3.1.3.2.2. La marge commerciale et/ ou production de l'exercice

Elle donne une information sur le profit brut que procure l'entreprise par ses seules activités commerciales. La production de l'exercice quant à elle ne concerne que les entreprises industrielles. Il permet d'évaluer le niveau d'activité de l'entreprise, comme elle permette de juger sa cohérence avec le chiffre d'affaires¹³⁰.

Dans le cadre d'une entreprise commerciale, la formule est la suite :

$$\text{Marge commerciale} = \text{Vente de marchandises} - \text{Coût d'achat des marchandises vendues}$$

Dans le cas d'une entreprise industrielle, la formule se présente comme ainsi :

¹²⁸ DE LA BRUSLERIE H., Op.cit., P165.

¹²⁹ MELYON Gérard., Gestion financière, 4ème Ed Bréal, France, 2007, P23.

¹³⁰ BUISSART Chanta et BENKACI.M., Op.cit., P30.

$$\textbf{Production de l'exercice} = \text{Production vendue} + \text{Production stockée} + \text{production immobilisée}$$

3.1.3.2.3. La valeur ajoutée

Il s'agit de s'interroger sur la création de richesses apportée par l'entreprise dans le produit vendu, et si sa valeur est suffisante pour rémunérer le facteur travail (frais de personnel, dotation aux amortissements), le facteur capital (frais financiers), les associés et l'entreprise elle-même (résultat net)¹³¹.

$$\textbf{Valeur ajoutée} = (\text{marge commerciale} + \text{production de l'exercice}) - \text{Consommations intermédiaires(en provenance de tiers)}$$

3.1.3.2.4. L'excédent brut d'exploitation (EBE)

$$\textbf{Excédent brut d'exploitation} = (\text{valeur ajoutée} + \text{subvention d'exploitation}) - (\text{frais de personnel} + \text{impôts Et taxes})$$

L'EBE est un élément essentiel d'appréciation de la rentabilité de l'entreprise car il mesure son résultat économique avant incidence de sa politique d'investissement et de sa politique financière. Il permet d'apprécier la ressource fondamentale que l'entreprise tire de son cycle normal d'exploitation, c'est-à-dire sa performance au niveau industriel et commercial¹³².

3.1.3.2.5. Résultat d'exploitation :

$$\textbf{Résultat d'exploitation} = (\text{EBE} + \text{Autres produits} + \text{Reprise d'exploitation} + \text{Transfert de charges d'exploitation}) - (\text{Autres charges} + \text{Dotations d'exploitation})$$

¹³¹ Idem, P30.

¹³² Idem, P31.

Il met en évidence le résultat réel lié à l'exploitation, c'est-à-dire hors éléments financiers et exceptionnels. Il peut être positif ou négatif¹³³

3.1.3.2.6. Le résultat courant avant impôts :

Il met en évidence le résultat de l'entreprise avant impôts sur les sociétés par cumul du résultat d'exploitation et du résultat financier¹³⁴

Le résultat courant avant impôts = (Résultat d'exploitation + produits financiers) – Charges financières

3.1.3.2.7. Le résultat net de l'exercice :

Il indique ce qui reste à l'entreprise après déduction de toutes les charges de l'exercice. Il reflète la rentabilité générale de l'entreprise. Comme il mesure la performance de l'entreprise après incidence des éléments extraordinaires et de l'impôt sur les bénéfices. Il s'agit de comprendre comment il s'est progressivement formé, si des produits financiers ou une plus-value de cession d'actif l'ont conforté.

Résultat net = (Résultat courant avant impôts + résultat exceptionnel) – (Participation des salariés au bénéfice de l'entreprise - impôts sur les bénéfices).

Résultat exceptionnel = Produits exceptionnels – charges exceptionnelles

3.1.4. Analyse par la méthode des ratios

L'analyse par la méthode des ratios est une analyse statique qui permet de détecter les forces et les faiblesses d'une entreprise dans une perspective d'évaluation patrimoniale.

3.1.4.1. Définition

Un ratio est un rapport entre deux grandeurs caractéristiques, financières ou économiques, destiné à apprécier les différents aspects de la vie d'entreprise¹³⁵. Ils servent : de mesure de la

¹³³ Idem, P32.

¹³⁴ BUISSAR T, Chantal, et BENKACI.M., Op.cit., P32.

performance, d'instrument de contrôle, de guide à l'établissement de mesures correctives. Ils servent aussi à évaluer : la santé financière de l'entreprise, donc sa rentabilité, la solvabilité de l'entreprise, les risques encourus par l'entreprise, et la probabilité de survie de l'entreprise.

3.1.4.2. La typologie des ratios :

Les principaux ratios que nous aborderons sont : Les ratios de structure, les ratios de liquidité et les ratios de rentabilité.

3.1.4.2.1. Ratios de structure

Les ratios de structure analysent principalement les grandes masses du haut du bilan. Ils expriment les conditions dans lesquelles l'entreprise assure son équilibre financier. Les principaux ratios de structure sont recensés dans le tableau n°10.

Tableau N° 10 : Les ratios de structure

Nom du ratio	Formule de calcul	Signification
Autonomie financière	$\frac{\text{Capitaux propre}}{\sum \text{dettes}}$	Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à s'endetter.
Capacité de remboursement	$\frac{\text{Dettes financières}}{\text{CAF}}$	L'endettement ne doit pas excéder 4 fois la capacité d'autofinancement.
Solvabilité générale	$\frac{\text{Total Actifs}}{\text{Total des dettes}}$	Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à payer l'ensemble de ses dettes en utilisant l'ensemble de l'actif.

Source : GRANDGUILLOT B. et GRANDGUILLOT F, Op.cit., P144.

3.1.4.2.2. Ratios de liquidité

Les ratios de liquidité mesurent l'aptitude de l'entreprise à transformer ses actifs circulants en liquidité afin de faire face aux dettes à court terme.

¹³⁵ MELYON G., Gestion financière, 4ème Ed BREAL, Paris, 2007, P158.

Tableau N° 11 : Les ratios de liquidité

Nom de Ratio	Formule	Interprétation
Liquidité générale	Actif circulant / DCT	Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant ses actifs à court terme.
Liquidité restreinte	Créances moins d'un an + VD / DCT	Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant les créances et les disponibilités.
Liquidité immédiate	VD / DCT	Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à payer ses dettes à court terme en utilisant les disponibilités.

Source : GRANDGUILLOT B. et GRANDGUILLOT F., *Op.cit.*, P.144-145.

3.1.4.2.3. Ratios de rentabilité

Les ratios de rentabilités mesurent la performance générale de l'entreprise et par conséquent les résultats de différentes décisions prises par les gestionnaires.¹³⁶

¹³⁶ CHIHA K., *Gestion et stratégie financier*, Edition Houma, 2ème Ed, Paris, 2006, P.57.

Tableau n° 12 : Les ratios de rentabilités

Ce tableau va montrer les différents ratios de rentabilité que la banque calcule pour l'évaluation de l'entreprise avant l'octroi du crédit pour cette dernière.

Nom de Ratio	Formule	Interprétation
Rentabilité Commerciale	Résultat net / chiffre d'affaires	Il mesure la capacité de l'entreprise à générer un bénéfice à partir du chiffre d'affaires.
Rentabilité Economique	EBE /Capital engagé pour L'exploitation	Il exprime la rentabilité mesurée par rapport à l'actif économique utilisé par l'entreprise pour produire
Rentabilité Financière	Résultat / capitaux Propre	Il mesure l'aptitude de l'entreprise à rentabiliser des fonds apportés par les associés

Source : Etabli par nos soins à partir de *CHIHA K., Gestion et stratégie financier, 2ème Ed Houma, Paris, 2006.*

3.2. ANALYSE DE LA RENTABILITE D'UN PROJET D'INVESTISSEMENT

Après que la banque fait l'analyse financière du projet, elle procède à l'évaluation de la rentabilité du projet qui constitue l'étape la plus importante pour l'entreprise. Cette évaluation permet ainsi à la banque par une décision de s'engager dans le financement ou non.

Avant d'entamer toute évaluation concernant la rentabilité du projet, nous devons calculer des variations des BFR, déterminer l'échéancier des amortissements de l'investissement ainsi leurs valeurs Résiduelles, élaborer le TCR pour ressortir la CAF puis déterminer les Flux Nets de Trésorerie générés par le projet. En fin, nous présenterons dans les principaux critères de choix d'investissement qui aideront la banque à prendre sa décision : la Valeur Actuelle Nette, l'Indice de Rentabilité, le Délai de Récupération et le Taux de Rentabilité Interne, en insistant sur leurs avantages respectifs.

3.2.1. Détermination de besoin en fonds de roulement

Le BFR est une donnée issue de l'exploitation, correspondant à une mobilisation de ressources au même titre que l'investissement. C'est à dire il représente le fonds de démarrage du projet. Il prend en charge certaines dépenses d'exploitations, il est à signaler que son montant est récupéré au terme de la durée de vie de l'investissement

3.2.2. Elaboration de l'échéancier d'amortissements :

L'échéancier des amortissements est un tableau qui détermine les dotations aux amortissements annuelles des investissements amortissables, pendant la durée de vie du projet.

L'amortissement peut se faire de trois manières différentes :

- **L'amortissement constant** : consistant à répartir le montant de l'investissement sur la durée fiscale de manière égale à travers les années
- **L'amortissement dégressif** : consiste à amortir d'avantage les premières années que les dernières. Le montant de l'amortissement diminue au fil des années
- **L'amortissement progressif** : contraire du précédent, consiste à amortir faiblement les premières années à augmenter progressivement cet amortissement au fil des années.

Le tableau d'amortissement se présente de cette façon :

Tableau N°13 : Tableau d'amortissement

Rubrique	Valeur D'origine	Taux %	Dotation annuelles			Total Amortissement
			Année 1	Année 2	Année 3	
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Source : LASARY, Op.cit., P74.

3.2.3. Détermination de la Valeur Résiduelle des Investissements (VRI)

La Valeur Résiduelle des Investissements correspond à la valeur restante de la revente des immobilisations corrigées des éventuelles incidences fiscales, autrement dit, elle représente la

Valeur Nette Comptable de l'Investissement. Il s'agit, d'une rentrée de fonds supplémentaire dont il faut tenir compte en dernière année de la durée de vie du projet¹³⁷.

La valeur résiduelle des immobilisations est égale à la différence entre le montant des immobilisations et le montant total déjà amorti, elle représente la valeur nette comptable de l'investissement¹³⁸.

Elle se calcule comme suit :

$$\text{VRI} = \text{Investissement total} - \text{Total montant déjà amorti}$$

3.2.4. Elaboration du compte de résultats prévisionnel (TCR) :

Le TCR est un tableau qui regroupe l'ensemble des coûts d'exploitations, que le projet peut y faire face durant sa durée de vie, pour pouvoir à la fin ressortir sa capacité d'autofinancement (CAF).

Tableau N° 14: Tableau des comptes de résultat (TCR)

Désignation	Année 1	Année 3	Année 3	Année N
Chiffre d'affaires (1)				
Matières et fournitures consommées (2)				
Service (3)				
Valeur ajoutée = 1-(2+3) (4)				
Frais du personnel (5)				
Impôts et taxes (6)				
EBE = 4-(5+6) (7)				
Dotation aux amortissements (8)				
Frais divers (9)				
Résultat brut de l'exercice = 7-(8+9) (10)				
IBS (11)				
Résultat brut de l'exercice = (10-11) (12)				
CAF = 12+8				

Source : LASARY.F, *Evaluation et financement de projet*, Ed dar el OTHMANIA, 2007, P74.

¹³⁷ Jacques F., Manuel d'évaluation des projets industriels, Ed BOECK, Paris, 1988, P103.

¹³⁸ LASARY F., *Evaluation et financement de projet*, Ed dar el OTHMANIA, 2007, P70.

3.2.5. Elaboration de tableau des flux de trésorerie (TFT)

L'évaluation de la rentabilité économique d'un investissement repose sur la comparaison entre les revenus et les dépenses générés par son exploitation. Cela permet de déterminer les Flux Nets de Trésorerie ou ce que nous appelons les cash-flows, qui représentent les mouvements de liquidités entrants et sortants de l'entreprise.

Un cash-flow est le solde des flux de trésorerie engendré par un investissement à la clôture d'une période¹³⁹.

Il est égal :

$$\text{FNT (ou cash-flow)} = \text{encaissements} - \text{décaissements}$$

3.2.5.1. Les revenus générés par l'investissement ou encaissements

Parmi les revenus générés par l'investissement ou encaissements, on peut citer :

- **La capacité d'autofinancement** : elle est évaluée chaque année à partir de l'année 1 et pendant la durée de vie de l'investissement, selon les deux méthodes citées auparavant (méthode additive, méthode soustractive)
- **La valeur résiduelle nette de l'investissement** : constitue une recette pour la dernière année
- **La récupération du besoin en fonds de roulement** : constitue un encaissement également pour la dernière année

3.2.5.2. Les emplois ou investissements (décaissements)

L'investissement initial réalisé au cours de l'année 0 (ou au début de l'année 1) inclut :

- Le coût d'acquisition ou de production d'immobilisation (terrain, construction, matériel, équipement, ...)
- Le montant de la constitution ou de l'accroissement du besoin en fonds de roulement d'exploitation (variation du B.F.R.E.) ;
- Éventuellement les dépenses de formation des personnels et autres coûts induits.

¹³⁹ VIZZAVONA., Gestion financière, 9ème Edition Berti, Alger, 1995, P394.

3.2.5.3. Les flux nets de trésorerie générés par le projet

Les éléments précédents permettent d'élaborer un tableau récapitulatif de l'ensemble des emplois et des ressources de l'entreprise. Le tableau des flux nets de trésorerie est constitué de trois parties :

- 1) Les encaissements (CAF, valeur résiduelle, récupération du B.F.R., ...)
- 2) Les décaissements (acquisitions, constitution du B.F.R., ...)
- 3) Les flux nets de trésorerie (F.N.T.).

Tableau N° 15 : Présentation schématique d'un tableau emploi et ressources

Rubrique	N-1	N	N+1	N+2	N+3	N+5
<u>Ressources</u>						
-CAF	-	-	-	-	-	-
-VRI	-	-	-	-	-	-
-Récupération du BFR	-	-	-	-	-	-
-Emprunt bancaire						
-Apport personnel						
Total ressources (I)	-	-	-	-	-	-
<u>Emplois</u>						
-Investissement initial	-	-	-	-	-	-
-Variation BFR	-	-	-	-	-	-
-Remboursement de l'emprunt						
-Intérêts intercalaire						
Total Emplois (II)	-	-	-	-	-	-
Flux trésorerie (I) – (II)	-	-	-	-	-	-
Cumul des flux trésorerie	-	-	-	-	-	-

Source : LASARY F., Op.cit., P.77.

3.2.6. Les critères d'évaluation de la rentabilité d'un projet d'investissement

Les Flux Net de Trésorerie (FNT) que nous avons schématisé à partir du tableau d'emploi/ressource, doivent être analysés en vue de ressortir, la rentabilité propre de

l'investissement pour cela nous devons actualiser la notion d'actualisation qui consiste à actualiser les flux au présent pour pouvoir les comparer.

Ainsi, L'actualisation est un instrument d'arbitrage entre le présent et l'avenir¹⁴⁰.

En raison de la perte de valeur de la monnaie, les revenus tirés des différentes périodes n'ont pas la même valeur. Pour pouvoir les comparer ou les additionner, il faut les ramener à une période commune. Sa formule est la suivante¹⁴¹ :

$$*C_0 = \frac{C_n}{(1+i)}$$

D'où :

C₀ : la valeur actuelle du capital

C_n : capital disponible en fin d'année

Il existe quatre critères principaux d'évaluation : la valeur actuelle nette (VAN), l'indice de profitabilité (IP), le taux de rentabilité interne (TRI), et le délai de récupération du capital investi (DRA).

3.2.6.1. La valeur actuelle nette (VAN) :

C'est la somme qu'apporte l'investissement pour un taux donné à la date 0 (moment du déboursé initial). Pour cela, on compare la valeur des flux nets de trésorerie (FNTS) à celle de l'investissement (I₀) en actualisant .la VAN se calcule sur la durée de vie utile de l'investissement.¹⁴²

En d'autres termes, la VAN est « la différence entre la somme des cash-flows actualisés et le capital investi »¹⁴³.

$$VAN = \sum CF (1+i)^{-n} - I$$

Sachant que :

- I : investissement initial ;
- n : la durée de vie de l'investissement ;
- CF: les cash-flows actualisés ;
- i : taux d'actualisation ;
- t : durée totale de projet.

¹⁴⁰ F. BANCEL, R. ALBAN, Les choix d'investissement, Éd. ECONOMICA, Paris, 1995, P34.

¹⁴¹ R. HOUDAYER, Évaluation financière des projets, 2ème Edition ECONOMICA, Paris, 1999, P.98-99.

¹⁴² Hutin H., Toute la finance d'entreprise, en pratique, 2ème édition d'Organisation, France, 2004, P315.

¹⁴³ Jacky KOHEL, Op.cit., P.40.

Règles de décision¹⁴⁴

- **Lorsque la $VAN > 0$** : Le projet d'investissement est considéré comme rentable ; Il permettrait de récupérer la dépense initiale tout en rémunérant le capital.
- **Si la $VAN = 0$** : L'investissement permettrait de récupérer la dépense initiale, mais il ne permettrait pas à l'entreprise de s'enrichir (l'entreprise a fait une opération blanche).
- **Si la $VAN < 0$** : Le projet d'investissement n'est pas rentable pour le taux d'actualisation retenue ;
- Un projet est d'autant plus intéressant, que si sa VAN est grande ;
- Lorsqu'on a le choix entre plusieurs projets mutuellement exclusif on doit opter pour !

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul de la VAN est le taux de rentabilité minimum exigé par l'entreprise¹⁴⁵.

3.2.6.2. L'indice de profitabilité (IP)

L'indice de profitabilité se définit comme le rapport entre l'actualisation de l'ensemble des flux de revenus attendus de l'investissement et le montant initial de l'investissement¹⁴⁶.

Sa formule est la suivante ¹⁴⁷;

$$IP = \frac{\text{Flux actualisés (VAN)}}{\text{Investissements (Io)}}$$

L'indice de profitabilité est un critère qui vise à pallier l'une des insuffisances de la VAN qui ne pouvait être utilisée comme critère de sélection entre deux projets dont la durée de vie est égale mais avec un coût initial différent¹⁴⁸.

Règles de décision

- Pour qu'un projet soit acceptable, il faut que son IP soit supérieur à 1 ;
- Lorsque plusieurs projets d'investissement sont possibles, on retient celui qui présente l'indice le plus élevé, à condition toutefois qu'il soit supérieur à 1 ;
- En termes d'analyse, l'IP peut être supérieur ou inférieur à l'unité ;

¹⁴⁴ GINGLINGER E., Les décisions d'investissement, Ed Nathan, Paris, 1998, P29-30.

¹⁴⁵ Jean Barreau- Jacqueline Delahaye., Gestion financière, 4ème Ed DUNOD, Paris, 1995, P323.

¹⁴⁶ MOURGUE N., Op.cit., P35.

¹⁴⁷ LASARY F., Op.cit., P177.

¹⁴⁸ Idem, P117.

- **IP > 1** ; le projet est rentable financièrement, création de la valeur ;
- **IP < 1** ; le projet est non rentable financièrement, destruction de la valeur ;
- En présence de plusieurs projets, en choisit celui qui offre l'indice de profitabilité le plus élevé.

3.2.6.3. Le Taux de Rendement Interne (TRI)

Le taux de rentabilité interne est « le taux par lequel il y a équivalence entre le coût de l'investissement et les recettes d'exploitation. Autrement dit, c'est le taux qui annule la VAN »¹⁴⁹.

En d'autres termes le TRI est « le taux d'actualisation pour lequel la valeur actuelle nette est égale à zéro »¹⁵⁰.

Si l'on utilise l'interpolation linéaire pour déterminer le taux de rendement interne (TRI), il est nécessaire de calculer deux valeurs actualisées nettes (VAN) dont les signes diffèrent (une positive et une négative) et qui correspondent à des taux d'actualisation dont la différence ne dépasse pas deux points de pourcentage. Ensuite, il convient de procéder à une interpolation afin de trouver le taux recherché.

Elle s'exprime par l'équation suivante :

$$\sum_{t=1}^n CF_t(1 + TRI)^{-t} - I_0 = 0$$

Tel que :

- CF_t : cash-flows générés à la période t
- i : taux d'actualisation
- k : l'ordre d'année
- n : durée de vie de l'investissement

¹⁴⁹ BABUSIAUX D., Décision d'investissement et calcul économique dans l'entreprise, Ed ECONOMICA et TECHNIP, Paris, 1990, P97

¹⁵⁰ LANGLOIS L, BONNIER. C et M. BRINGER, Contrôle de gestion, Ed FOUCHER, Paris, 2006, P394.

➤ **Règles de décision :**¹⁵¹

- Pour qu'un projet d'investissement soit acceptable, il faut que son taux de rentabilité interne soit supérieur au taux de rentabilité minimum exigé par l'entreprise.
- Un projet d'investissement est d'autant plus intéressant que son taux de rentabilité est élevé.
- Si **TRI** = taux de rentabilité minimum exigé par l'entreprise, le projet d'investissement est neutre à l'égard de la rentabilité globale de cette entreprise.
- Si **TRI** < taux de rentabilité minimum exigé par l'entreprise, le projet d'investissement entraîne une chute de la rentabilité globale de cette entreprise.

3.2.6.4. Le délai de récupération du capital (DR) :

Ce critère sert simplement à déterminer le temps requis (généralement le nombre d'années) pour récupérer l'argent investi dans le projet. On considérera donc les sorties de fonds liées au projet comme étant le coût du projet et les entrées de fonds comme les recettes du projet¹⁵².

En d'autres termes le DRA est « le temps nécessaire pour que la VAN des Cash-flows cumulés actualisés devienne positive »¹⁵³.

C'est le temps nécessaire pour récupérer l'investissement initial. Autrement dit, c'est le délai de recouvrement du capital investi¹⁵⁴

- **Formule mathématique :**

✓ **le délai de récupération du capital investie (DR)**

$$DR = \sum_{i=1}^n CF (1 + t) - n = IO$$

✓ **Cas des cash-flows constants**

$$IO = \sum_1^{DRA} \frac{CF^t}{(1 + i)^t}$$

¹⁵¹ Jean Barreau- Jacqueline Delahaye, Op.cit., P325.

¹⁵² Bancel F et Richard A, Les choix d'investissement, Ed ECONOMICA, Paris, 1995, P60.

¹⁵³ LASARY, Op.cit., P14.

¹⁵⁴ CHAMBOST I et CUYAMBERE T., Gestion financière, 4ème Ed DUNOD, Paris 2008, P339.

✓ **Cas des cash-flows qui ne sont pas constants**

$$DRA = \text{Année de Cumule inférieur} + \frac{\text{Investissement initial} - \text{Cumul inférieur}}{\text{Cumul supérieur} - \text{Cumule inférieur}}$$

Tel que :

- I_0 : Capital investi ;
- i : Taux d'actualisation ;
- t : Ordre d'années ;
- DRA : Délai de récupération actualisé.

➤ **Règles de décision**

Pour qu'un projet d'investissement soit acceptable, il faut que le délai de récupération soit inférieur à un délai fixé par une entreprise. Un projet d'investissement est d'autre plus intéressant que le délai de récupération et plus court.¹⁵⁵

Consiste à adopter un projet si le délai de récupération est inférieur à la limite fixée par l'entreprise ; entre deux projets, l'entreprise choisit celui qui présente le délai de récupération le plus bref.

3.3. Décision final d'octroi ou non de crédit

Après que la banque vérifie l'étude techno-économique, l'analyse financière, l'étude de rentabilité du projet d'investissement ainsi les garanties fournis par l'entreprise, elle prend sa décision d'octroi ou non du crédit d'investissement pour financer le projet.

Si le projet à une bonne valeur ajouté (étude techno-économique), qu'il est solvable, rentable, et que l'entreprise fournis les garanties nécessaire pour la banque, il va accepter d'accorder le crédit du coup de financé le projet, sinon il va refuser.

¹⁵⁵ Jean Barreau et All., Op.cit., P340.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons examiné les besoins en investissements des entreprises ainsi que les sources de financement disponibles. Les sources de financement comprennent le financement par les ressources propres de l'entreprise, le financement par quasi-fonds propres, et le financement par l'endettement, ainsi que des cas particuliers de financement externe.

Nous avons également vu le processus que les banquiers suivent pour prendre leur décision d'accepter ou de rejeter un projet d'investissement. Tout d'abord, ils exigent aux entreprises la constitution d'un dossier d'investissement contenant une liste de documents permettant de mieux comprendre l'entreprise et le projet qu'elle souhaite financer. Ensuite, ils entreprennent une étude techno-économique du projet, qui englobe la présentation générale du projet, l'analyse technique du projet et l'étude du marché.

Une fois que la faisabilité du projet est vérifiée, le banquier procède à l'analyse financière du projet. Enfin il passe à l'évaluation de la rentabilité du projet à travers des critères qui aideront le banquier à prendre sa décision de financer le projet ou non ou bien d'accorder le crédit d'investissement ou non, à savoir : la VAN, l'IP, le DR et le TRI.

A decorative scroll graphic with a light gray background and a dark gray border. The scroll is unrolled, showing the text. The top right corner of the scroll is rolled up, and the bottom left corner is also rolled up.

***Chapitre III : Etude d'un
cas de financement d'un
projet d'investissements au
sein de la BADR Tizi-Ouzou.***

Introduction

Afin de répondre à notre problématique de recherche et aux questions posées, il serait plus judicieux de mettre en exergue la présentation d'un cas pratique concernant la banque pour l'agriculture et le développement rural (BADR), filiale de Tizi-Ouzou.

À travers notre étude, nous allons essayer d'analyser un projet et son financement en vue de la décision d'octroi de crédit. Cependant, il serait nécessaire de procéder au plan suivant :

- **Présentation de la BADR ;**
- **Montage du dossier d'investissement et l'étude techno-économique du projet ;**
- **Étude de la rentabilité financière du projet.**

Section 1 : Présentation de la BADR :

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural est une institution financière nationale créée par décret n°82-106 du 13 mars 1982 sous la forme juridique de société par actions. Elle est issue du démembrement de la BNA (Banque Nationale d'Algérie). Son capital social est de 54.000.000.000,00 DA. Elle a pour missions principales le développement du secteur agricole et la promotion du monde rural.

Elle est chargée de fournir aux entreprises publiques économiques conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition, et ce, dans le respect du secret bancaire.

En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1994, relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion.

Constituée initialement de 140 agences, son réseau compte actuellement plus de 300 agences et 39 directions régionales. Quelques 7 000 cadres et employés activent au sein des structures centrales, régionales et locales. La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque à réseau au niveau national. Son chiffre d'affaires s'élève à plus de 37.272.840.000 DA.

1.1 Historique de la BADR

Plusieurs étapes caractérisent l'évolution de la BADR :

1.1.1. La période 1982-1990

Au cours de ces huit années, la BADR a eu pour objectif d'asseoir sa présence dans le monde rural, en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole ; elle a acquis une notoriété et une expérience dans le financement de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

1.1.2. La période 1991-1999

La loi 90-10 ayant mis un terme à la spécialisation des banques, la BADR a élargi son champ d'intervention vers les autres secteurs d'activités, et notamment, vers les PME/PMI, tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole. Sur le plan technique, cette étape a été celle de l'introduction des technologies informatiques.

1.1.3. La période après l'an 2000

L'étape actuelle se caractérise par la nécessaire implication des banques publiques dans la relance des investissements productifs et la mise en adéquation de leurs activités et du niveau de leurs prestations avec les principes de l'économie de marché.

1.2. Les structures de la BADR :

La BADR est structurée en 21 directions centrales, le réseau qui se compose de 42 Groupements Régionaux d'Exploitation "G.R. E" (ex succursales), 310 agences réparties sur l'ensemble du territoire national.

1.2.1 La direction générale :

Sous l'autorité du PDG, elle est chargée du suivi de toutes les activités de la BADR, elle est assistée de six départements généraux :

- Inspection générale ;
- Direction de l'audit interne « DAI » ;
- Département de la communication « DC » ;
- Secrétariat de la direction ;
- Conseil commissions et comités ;
- Conseillers.

1.2.2 Les directions centrales :

Elles sont au total 25 directions à savoir :

- Direction générale adjointe « ressources et emplois » ;
- Direction générale adjointe « informatique, comptabilité et trésorerie » ;
- Direction générale adjointe « administration et moyens » ;
- Direction générale adjointe de recouvrement.
- Direction générale adjointe d'exploitation
- Direction générale adjointe opérations internationales.
- Direction générale adjointe engagements.
- Division internationale ;
- Direction du financement des grandes entreprises (D.F.G.E) ;
- Direction « Informatique central » (D.I.C) ;
- Direction du personnel (D.P) ;
- Direction des opérations techniques avec l'étranger (D.O.T.E) ;
- Direction du financement des petites et moyennes entreprises (D.F.P.M.E) ;
- Direction « informatique réseau d'exploitation » (D.I.R.E) ;
- Direction de revalorisation des ressources humaines (D.R.R.H) ;
- Direction des relations internationales (D.R.I) ;
- Direction du financement des activités agricoles (D.F.A.A) ;
- Direction de la télétransmission et de la maintenance informatique (D.T.M.I) ;
- Direction des moyens généraux (D.M.G) ;
- Direction du contrôle et des statistiques (D.C.S) ;
- Direction des études de marches et produits (D.E.M.P) ;
- Direction de la comptabilité générale (D.C.G) ;
- Direction de la réglementation, études juridiques et du contentieux (D.R.E.J.C) ;
- Direction du suivi et du recouvrement (D.S.R) ;
- Direction de la trésorerie (D.T) ;
- Direction de la prévision et du contrôle de gestion (D.P.C.G).

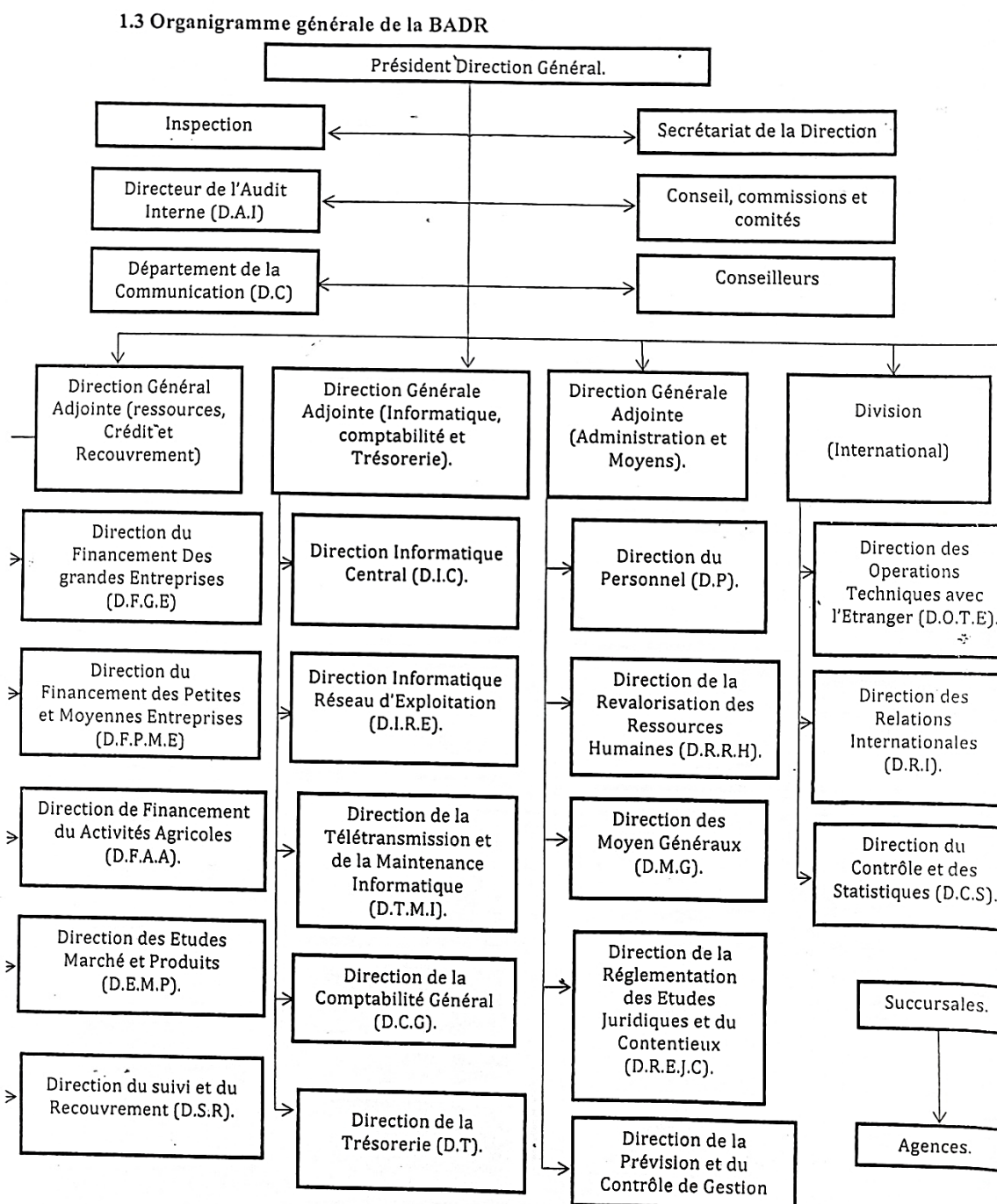
Chaque direction générale adjointe regroupe plusieurs directions, réunies sous la même autorité hiérarchique et affecte une tâche précise confiée et contrôlée par la DGA dont elle dépendait. A un niveau hiérarchique intermédiaire entre la direction générale et les directions

adjointes et les directions régionales se trouve la direction de l'inspection générale chargée de contrôler l'activité du réseau sur le territoire national.

- Le réseau :

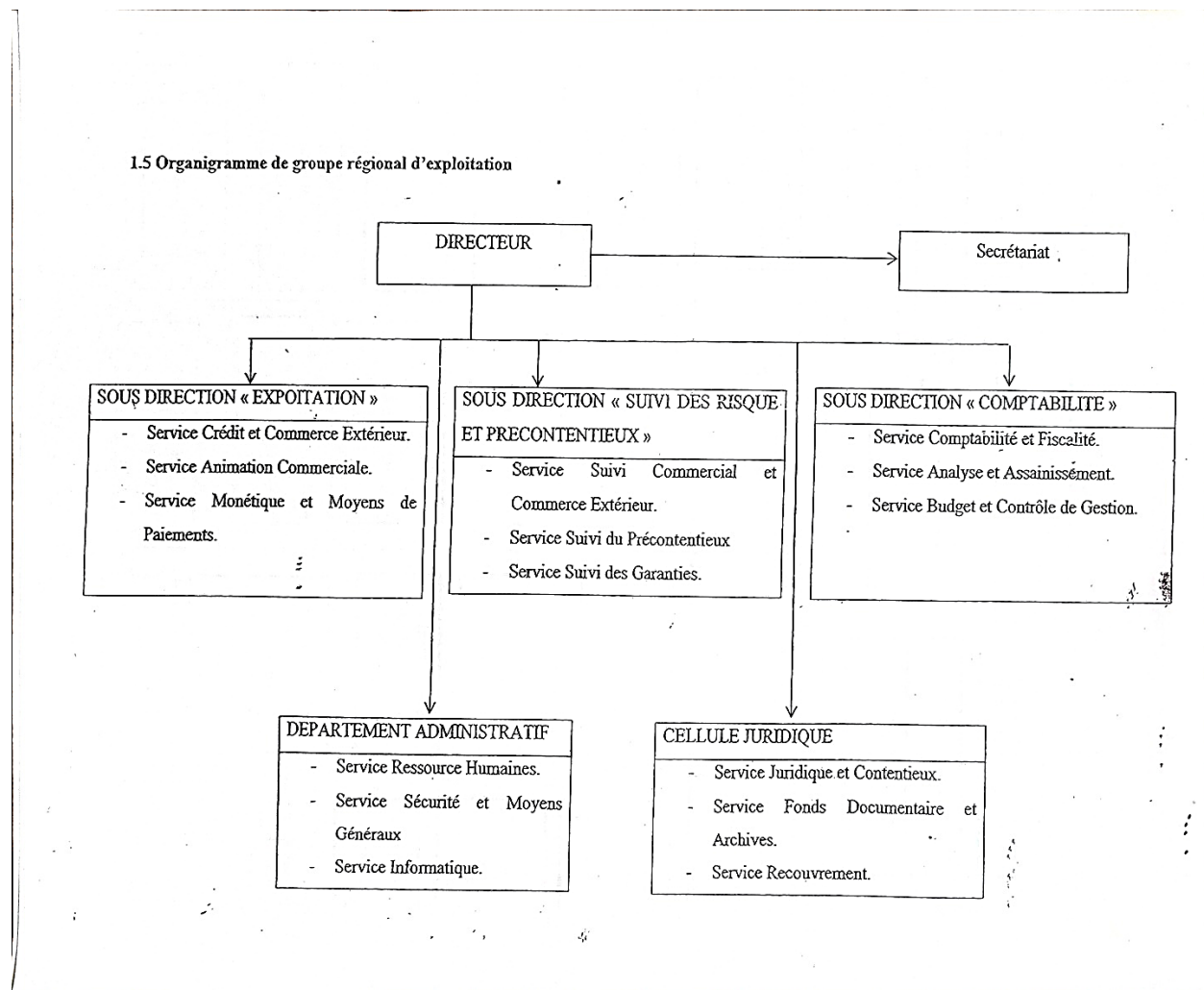
- ❖ Le groupement régional d'exploitation (GRE) est la structure hiérarchique supérieur au niveau de la wilaya. Il dirige un groupe d'agences installées dans la même wilaya.
- ❖ L'agence bancaire est la force de frappe de toute la structure et l'initiatrice de toute opération, qui établit le lien direct entre le client et sa banque. Elle est organisée comme suit :
 - **Agence principale (AP) :** C'est une agence de wilaya (principale) qui dispose de tous les produits de la banque et les opérations courantes ; elle se distingue d'une agence locale d'exploitation par la compensation et les crédits promotionnels (supérieure à 50 000 DA)
 - **Agence locale d'exploitation (ALE) :** C'est une agence qui dispose de toutes les opérations courantes, ainsi que les opérations de crédits hypothécaire d'une somme inférieurs à cinquante mille dinars algériens (50 000 DA).

Schéma N° 6: Organigramme général de la BADR¹⁵⁶



¹⁵⁶ Document interne à la BADR, 2023.

Schéma N° 7: Organigramme de groupe régional d'exploitation¹⁵⁷



1.3. Missions et objectifs de la BADR :

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales.

¹⁵⁷ Document interne à la BADR, 2023.

1.3.1 Les missions de la BADR :

Elles sont entre autres :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- L'ouverture de comptes à toute personne faisant la demande ;
- La réception des dépôts à vue et à terme ;
- La participation à la collecte de l'épargne ;
- La contribution au développement du secteur agricole ;
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agroindustrielle et artisanales ;
- Le contrôle, avec les autorités de tutelle, de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées ;
- La contribution au développement du secteur agricole.

1.3.2. Les objectifs de la BADR :

Les objectifs de la BADR s'articulent autour des axes suivants :

- L'accès des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles ;
- La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devise ;
- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant ;
- L'extension et le redéploiement de son réseau ;
- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptible de répondre à leurs besoins ;
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement ;
- Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing et l'insertion de nouvelles gammes de produits.

1.4. La stratégie de la BADR dans le financement du secteur agricole

Le financement est une des clés du développement et de la promotion du monde agricole. La BADR s'inscrit comme étant le Pivot financier et l'acteur central de développement du secteur de l'agriculture.

La contribution à la sécurité alimentaire est au cœur de sa stratégie de financement. Depuis son repositionnement stratégique en mai 2005, La BADR a recentré ses interventions aux domaines de l'agriculture (allant de la production en amont, à la distribution en aval), avec un éventail de plus de 300 activités retenues dans sa nomenclature.

1.4.1. Les modalités d'intervention :

Elles sont de deux types :

- Le financement par les ressources BADR ;
- La gestion des différents fonds de soutien à l'agriculture.

1.4.2. Les objectifs stratégiques et complémentaires :

Ils sont de deux types :

- Renforcement de financement du secteur agricole par des produits bancaires adaptés ;
- Amélioration de la bancarisation du secteur agricole et de l'offre de services bancaires à ses acteurs

1.4.3. Les principaux axes de réalisation des objectifs :

Plusieurs axes peuvent être utilisés :

1.4.3.1 Financement global de l'ensemble des activités agricoles (amont et aval) :

La BADR finance l'ensemble des activités agricoles ou liées à l'agriculture (amont et aval). Elle intervient dans toutes les activités rentrant du secteur agricole, para-agricole et agro-alimentaire : production agricole, végétale et animale (élevage), pêche et aquaculture, industrie alimentaire, industrie des boissons, industrie du tabac, activités périphériques, commerce et distribution, emballage et conditionnement, transport, entreposage et manutention ainsi que le développement rural.

1.4.3.2. Accompagnement intégral des filières agricoles :

La BADR finance l'ensemble des activités liées à une filière donnée. À titre d'exemples, nous pouvons citer la filière céréale, avicole, aquaculture, etc.

1.4.3.3. Intégration entre les opérateurs industriels et les agriculteurs :

Pour l'intégration entre Agriculteurs et Industriels, la BADR a mis en place le crédit fédératif. Ce crédit triangulaire (banque/opérateur intégrateur/ producteur) incitatif a été pensé pour favoriser une véritable synergie et une intégration réfléchie de l'ensemble de la chaîne agricole (d'amont en aval) via la création de pôles agricoles d'excellence. Reliés par des crédits bancaires, les opérateurs et unités de valorisation, notamment ceux activant dans l'industrie agroalimentaire, accordent sur des bases contractuelles ces préfinancements « crédits fournisseurs » à des agriculteurs, des éleveurs et à des unités de services activant dans leurs filières respectives. Ce type de crédit vise à assurer, d'une part, un approvisionnement correct des industriels, et d'autre part, il assure un financement et un marché à l'Agriculteur.

1.4.3.4 Diversification et adaptation des produits de financement :

La BADR a prévu toute une batterie de « crédits » assez diversifiée, à même de répondre à l'ensemble des besoins de financement des agriculteurs. On distingue :

➤ Crédits d'exploitation :

- Crédits d'exploitation classique ;
- Crédits REFIG : crédits de compagne bonifié à 100% par l'état, concernant toutes les filières agricoles (céréaliculture, aviculture, pomme de terre, dattes...) ;
- Crédits fédératifs court terme bonifié à 100% par l'État pour les opérateurs tels que les transformateurs des tomates, laiteries, abattoirs, exportateurs de dattes...etc.

➤ Crédits d'investissement :

- Crédit d'investissement classique ;
- Crédit ETTAHADI : crédit d'investissement bonifié par l'État. Il concerne toutes les filières d'activité agricoles.
- Financement en leasing pour le machinisme agricole et du matériel d'irrigation ;
- Crédits fédératifs moyen terme bonifié selon la formule Ettahadi ;
- Financement des jeunes agriculteurs dans le cadre des dispositifs : ANSEJ, CNAC, ANGEM ;
- Crédits bonifiés proposés aux industriels et P.M.E. (rentrant dans la nomenclature des activités à financer).

- Crédits avec un différé totalement bonifié de 3 à 5 ans et un bénéfice de 2% de bonification à l'issue de la période de différé.

La BADR fait intégrer en cas d'insuffisances de garanties : la garantie C.G.C.I. pour les P.M.E et la garantie F.G.A. pour les Agriculteurs (le F.G.A. est géré actuellement par la C.G.C.I.)

1.5. Présentation de l'organisme d'accueil :

Le Groupement Régional d'exploitation (GRE) a pour mission de développer la collecte des ressources, la distribution des crédits et la promotion des produits et services mis à la disposition de la clientèle.

Il est dirigé par un Sous-Directeur qui est responsable de :

- La disponibilité et de la mise en application au sein de sa Sous-Direction et des agences rattachées, pour la partie liée à sa fonction, de l'ensemble des procédures en vigueur à la banque.
- La coordination et l'évaluation de l'activité relevant de son domaine ;
- La mise en œuvre du plan marketing de la Banque et la conduite de l'exécution des plans d'actions commerciales (PAC) ;
- L'assurance du maintien d'une prestation de qualité au sein des agences ;
- La promotion des nouveaux produits de la Banque ;
- L'appréciation correcte des différents risques encourus par la Banque relevant de son domaine d'activité ;
- La mise en application des décisions des comités de crédit et de trésorerie régionale et centrale.
- Le traitement et la présentation aux comités de crédit compétents, des demandes de financement et de rééchelonnement dans les délais réglementaires ;
- La mise à jour continue de la cotation du portefeuille du groupe ;
- La mise en œuvre des recommandations contenues dans les rapports d'Inspection et d'Audit.
- La promotion et le développement des produits et services locaux aussi bien pour la substitution à l'importation qu'à l'exportation ;
- L'assistance à la clientèle dans la création des PME (agriculture, artisanat, tourisme, etc.)
- La vulgarisation de la nomenclature des activités financées par la BADR et des dispositifs de soutien de l'État ;
- La conservation des formules numérotées (moyens de paiement et produits de placement) dans le respect des conditions de sécurité requises ;

- La gestion des placements ;
- Les visites sur sites éventuelles et rendues nécessaires ;
- Le traitement des demandes des taux préférentiels ;
- La confection de reporting à sa hiérarchie ;
- L'exploitation de reporting de ses services ;
- Toute autre exploitation relevant de ses prérogatives.

Le GRE de Tizi-Ouzou est structuré en trois services à savoir :

- **Le service « Crédit et commerce extérieur »**
- **Le service « Animation commerciale »**
- **Le service « Monétique et moyens de paiement »**¹⁵⁸

1.5.1. Le service crédit et commerce extérieur :

Le stage pratique a été effectué au sein de ce service. Il est dirigé par un chef de service qui est responsable de :

- La disponibilité de la documentation inhérente à son domaine d'activité ;
- Le traitement des demandes de financement et de réaménagement ;
- L'évaluation de la côte du risque emprunteur de la clientèle d'engagement ;
- La concrétisation des décisions de financement et de rééchelonnement ;
- L'assistance des agences dans l'exécution des opérations de commerce extérieur à l'Import et à l'Export et la vérification sur le plan de la forme du respect des dispositions relatives au contrôle des charges ;
- La consultation et l'alimentation des centrales de risques et d'impayés de la Banque d'Algérie ;
- Le suivi de la récupération des bonifications d'intérêts ;
- L'établissement de reporting à sa hiérarchie ;
- Toute autre tâche qui lui serait affectée par son responsable hiérarchique.

1.5.2. Le service animation commerciale :

Il est dirigé par un chef de service qui est responsable de :

- L'assistance des agences dans l'élaboration de leurs plans d'actions commerciales (PAC) ;
- Le suivi de la réalisation des objectifs et l'analyse périodique des écarts ;

¹⁵⁸ <https://badrbanque.dz/quisommesnous/>

- La tenue d'un fichier clientèle disposant en permanence de l'information commerciale relative à la clientèle acquise et potentielle implantée dans la circonscription du GRE ;
- La prise en charge des opérations liées au marché financier ;
- L'élaboration des études socio-économiques de la région (étude d'opportunités) et les études liées au développement du réseau ;
- Le traitement des réclamations et des propositions de la clientèle ;
- La participation aux manifestations économiques (foires et expositions) ;
- La gestion des supports publicitaires et d'information sur les lieux de vente (PLV) ;
- La contribution à l'alimentation de base de données centrale permettant l'élaboration du plan marketing ;
- L'examen des opportunités d'ouverture de comptes hors rayon d'exploitation dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- La canalisation des besoins spécifiques de la clientèle et proposition à la centrale pour étude et mise en place de nouveaux produits sur le marché ;
- L'exploration des potentialités économiques de la région ;
- La tenue et la mise à jour d'un fichier de producteurs locaux dans tous les domaines d'activité ;
- La prise en charge de la promotion des produits et services locaux aussi bien pour la substitution à l'importation qu'à l'exportation à travers la vulgarisation des procédures bancaires et des avantages accordés par les pouvoirs publics en la matière ;
- L'entretien des relations professionnelles avec les différentes chambres de métier (Agriculture, Commerce, Industrie, Artisanat) ;
- L'établissement de reporting à sa hiérarchie ;
- Toute autre tâche qui lui serait affectée par son responsable hiérarchique.

1.5.3. Le service monétique et moyens de paiement :

Il est dirigé par un chef de service qui est responsable de :

- L'assistance des agences dans l'élaboration et la fixation des objectifs des Agences Locales d'Exploitation (ALE) concernant le volet monétique ;
- La dotation de la clientèle en cartes magnétiques de retrait ou de paiement ;
- Le bon fonctionnement des GAB et DAB ;
- L'assistance des agences dans la régularisation des incidents nés des opérations de monétique et de télé-compensation ;

- L'établissement de reporting à sa hiérarchie ;
- Toute autre tâche qui lui serait affectée par son responsable hiérarchique.

Section 02 : Montage du dossier d'investissement et l'étude techno-économique du projet.

Cette section va être partagée en deux parties :

- Montage du dossier du crédit d'investissements
- L'étude techno-économique du projet.

2.1. Montage du dossier du crédit d'investissements (Les documents fournie par l'entreprise)

2.1.1. Documents administratifs et juridiques :

- Demande de crédit signée par une personne habilitée ;
- P.V délibération désignant et autorisant le gestionnaire a contracté des emprunts ;
- Copie dument légalisée du registre de commerce ou toute autres documents justifiant l'autorisation d'exercice de l'activité projetée ou exercée (agrément, autorisation d'exploitions, carte fellah, carte d'artisan...etc.) ;
- Copie dument légalisée du BOAL (Bulletin Officiel des Annonces Légales).

2.1.2. Documents comptables et fiscaux

- Rapport du commissaire aux comptes ;
- Bilans et TCR prévisionnelles des neuf années ;
- Plan de financement et de trésorerie des neuf années.

2.1.3. Documents économiques et financiers

- Etudes techno-économiques
- Facture pro forma, devis contrats des équipements à acquérir
- Plan de charges, carnet de commandes, contrats, convention.

2.1.2. Présentation des éléments permettant à l'identification du prometteur et du projet :

2.1.2.1. Présentation de l'entreprise :

La SARL X est une société à responsabilité limitée au capital social de 41 350 000.00 DA, Le siège social est fixé à la zone d'activités de xxx sur une superficie de terrain de 3 750 m².

2.1.2.2. Présentation des Associés :

Associé 1

Nom, Prénom : (Anonyme)

Profession : Industriel

Associé 2

Nom, Prénom : (Anonyme)

Profession : Industriel

2.1.2.3. Présentation du projet :

Le projet porte sur la création d'une laiterie pour la production du lait et ses dérivés.

2.1.2.4. Nature du projet :

L'investissement est composé de :

- Terrain
- Construction bâtiment
- Equipements de production
- Equipements de froid industriel
- Equipements auxiliaires
- Matériel et mobiliers de bureau
- Equipements de transport
- Fonds de roulement

2.1.2.5. Impact du projet :

Ce projet d'investissement aura plusieurs impacts sur le plan socio-économique, du fait qu'il participera à :

- Répondre aux besoins de consommation de la population en produits laitiers de première nécessité.
- Offrir des produits de qualité, conformément aux normes d'hygiène requises.

- Créer des emplois permanents directs, ce qui permettra dans une certaine mesure de contribuer à résorber le chômage dans la région.
- Doter la Wilaya de Tizi-Ouzou d'une importante infrastructure industrielle supplémentaire.

2.2.L'analyse de marché et les aspects commerciaux et techniques du projet :

2.2.1. Analyse marchée :

Le marché du lait est l'un des plus florissants et porteur en Algérie. Les pouvoirs publics apportent un intérêt stratégique à ce secteur, tant il est sensible.

Ils développent à la fois une politique de soutien à la consommation en la classant comme un produit subventionné, et en aval en encourageant fortement la production locale de lait par le biais des différents programmes de soutien et à l'encouragement de l'élevage.

Le lait, rappelons-le, est un produit de base dans la ration alimentaire en général au regard des éléments nutritionnels qu'il procure pour l'être humain.

Aujourd'hui, le lait occupe 20% de la facture alimentaire de l'Algérie, la poudre du lait demeure largement importée.

2.2.2. Analyse commerciale

2.2.2.1.Le produit

La réglementation algérienne oblige les promoteurs voulant se lancer dans le secteur de commencer à travailler dans un premier temps avec le lait de vache collecté. De ce fait, l'unité de production possède deux variantes de travail, à savoir le travail avec le lait reconditionné et le lait de vache collecté. Présentement, notre étude est basée sur le lait de vache collecté.

Et le projet consiste à produire principalement du **Lait** et ses dérivés qui sont L'BEN, Le camembert, et le beurre.

2.2.2.2.Le prix

En général, la politique des prix est relative aux prix d'acquisition des matières premières et fournitures, et aux données macro-économiques (offre et demande).

Selon le promoteur le prix à pratiquer sera compétitif avec celui appliqué sur le marché national.

Les prix de vente sont de l'ordre :

- **32.00 DA** pour un litre de lait.

- **38.00 DA** pour un litre de l'Ben.
- **135.00 DA** pour un camembert.
- **440.00 DA** pour un kilo de beurre.

2.2.2.3.La distribution :

Les promoteurs ont initié des actions de regroupement des éleveurs. Ainsi plusieurs réunions et contacts ont été effectués en vue de les fidéliser à cette unité de production.

Des promesses de collecte ont initié des actions de regroupement des éleveurs. Ainsi plusieurs réunions et contacts ont été effectués en vue de les fidéliser à cette unité de production.

Des promesses de collecte ont été réunies et à ce jour, une prévision de 60 000 litres a été établie.

Par ailleurs, la flotte prévue pour la collecte aidera énormément les approvisionnements et soulagera aussi bien l'unité de production et les éleveurs.

2.2.3 Analyse technique :

Cette analyse s'étend aux moyens d'exploitation, aux fournisseurs et à la localisation du projet. Le matériel de production prévu est d'une technologie moderne. Les moyens de transports nécessaires pour les besoins du projet en matière d'approvisionnement et de distributions seront mis en œuvre.

2.2.3.1. La capacité de production :

La capacité de production théorique des équipements de productions est de 5 000 L à 8000 L/h. L'entreprise travaille 26j par mois soit 312 jours par an.

Nous allons présenter les chiffres d'affaires prévisionnels dans le tableau suivant :

Tableau N° 16 : Les chiffres d'affaires prévisionnels

Unité : KDA

Désignations	1 ^{er} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année
LAIT	359 424	431 308.8	467 251.2	503 193,6	539 136	575 078,4
L'BEN	177 840	213 408	231 192	248 976	266 760	284 544
Camembert	151 632	160 056	168 480	172 692	176 904	176 904
Beurre	140 025,6	151 008	161 990.4	171 600	178464	185 904
Réintégration prime de collecte	93 600	112 320	121 680	131 040	140 400	149 760
Chiffre d'affaires	922 521,6	1 068 100,8	1 150 593,2	1 227 501,6	1 301 664	1 371 614,41

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BABR.

2.2.3.2. Approvisionnement :

La SARL laiterie semeur dispose de différentes sources d'approvisionnement en matière première (Le lait de vache collecté auprès des particuliers).

2.2.3.3. La localisation du projet

Le site du projet se situe à **TALA ATHMANE**, un lieu qui présente toutes les commodités nécessaires pour une activité industrielle ; car sa proximité avec le chef-lieu de wilaya constitue un avantage certain en matière d'approvisionnements, de distributions et de commercialisations.

2.2.4. Analyse des coûts

- **Coût de l'investissement :**

Nous allons présenter le coût des différents composants du projet dans le tableau suivant :

Tableau N° 17 : Le cout global du projet

Unité: KDA

Rubriques	Montant en dinars
Terrain	41 250,00
Construction bâtiment	93 495 ,43
Equipements de production	179 322 ,55
Equipements de froid industriel	24 734 ,98
Equipements auxiliaires	19 597 ,46
Matériel et mobiliers de bureau	5 277 ,80
Equipements de transport	71 059 ,64
Fonds de roulement	10 000,00
Cout global du projet	444 737,88

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BABR.

- **Structure de financement :**

Nous allons présenter la structure de financement dans le tableau suivant :

Tableau N° 18 : La structure de financement

Unité : KDA

Rubrique	Montant	Taux d'implication
Apport des promoteurs	99 737,887	23%
Crédit bancaire	345 000,00	77%
Total	444 737,887	100%

Source : Conception personnelle à partir des données de la BABR (Voir l'annexe N°1).

Section 3 : Etude de la rentabilité financière du projet

Cette section va être partagée en trois parties :

- L'analyse financière du projet.
- L'analyse de la rentabilité du projet.
- La décision finale et la mise en place de crédit

3.1. L'analyse financière du projet

A partir des données financières de l'entreprise (SARL X), nous allons faire l'analyse financière du projet d'investissement et ce à travers ses bilans financiers, ses indices d'équilibre et par les ratios de structure financière.

3.1.1. L'analyse des bilans financiers

Afin d'analyser les bilans de l'entreprise (SARL X), nous avons procédé à un reclassement des postes de bilan comptable pour avoir un bilan financier.

3.1.1.1. Présentation de la partie emplois des bilans financiers

À partir des bilans comptables de la société (SARL X), nous avons pu établir les bilans financiers « partie emplois » pour les neuf exercices. Ces bilans financiers mettent en évidence les principales masses financières de l'entreprise au cours de cette période, ainsi que leur évolution au fil du temps. Nous présenterons maintenant une synthèse des données financières clés, mettant en évidence les tendances observées, et nous illustrerons ces évolutions à l'aide d'un graphique.

Tableau N° 19 : Présentation de la partie emplois des bilans financiers

Unité : KDA

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
Actifs à plus d'un an	403 892	363 047	322 202	281 357	240 512	213 878	187 244	160 610	133 976
Valeurs immobilisés	403 892	363 047	322 202	281 357	240 512	213 878	187 244	160 610	133 976
Actifs à moins d'un an	252 403,36	284 890,04	346 347,81	408 447,04	381 580,38	351 187,35	370 399,35	355 902,78	353 029,32
Valeurs d'exploitations	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Stocks et en cours	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Valeurs réalisables	247 133,36	273 330,04	323 967,81	374 887,04	324 760,38	286 967,35	316 399,35	311 802,78	315 029,32
Clients	177 604.55	190 878.58	235 880.26	280 219.32	224 403.92	181 242.35	210 674.35	206 077.78	209 304.32
Impôts et assimilés	69 528.81	82 451.46	88 087.55	94 667.72	100 356.46	105 725.00	105 725	105 725	105 725
Valeurs disponibles	5 270	11 560	22 380	33 560	56 820	64 220	54 000	44 100	38 000
Trésorerie	5 270	11 560	22 380	33 560	56 820	64 220	54 000	44 100	38 000
Total général actif	656 295,36	647 937,04	668 549,80	689 804,04	622 092,38	565 065,35	557 643,35	516 512,78	487 005,32

Source : Conception personnelle à partir des bilans comptables prévisionnels des neuf exercices (Voir l'annexe N°2 N°3 et N°4).

3.1.1.1.1. Analyse de la partie emplois des bilans

Afin d'analyser de la partie emplois de l'entreprise (SARL X), nous allons faire ressortir les grandes masses des bilans financiers des neufs exercices à partir du tableau N°19 ainsi on l'est présente graphiquement.

- **Présentation de l'actif des bilans en grandes masses « partie emplois »**

Tableau N° 20 : Présentation de l'actif des bilans en grandes masses

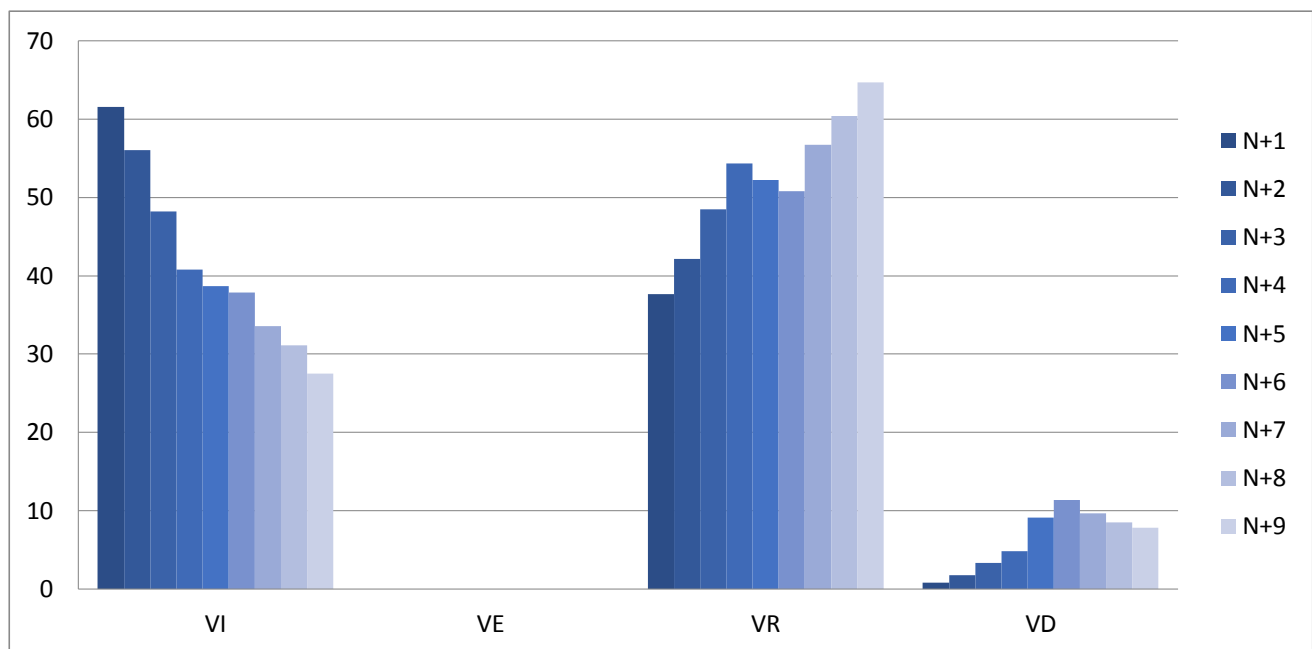
Unité : KDA

Actif	N+1		N+2		N+3		N+4		N+5	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
VI	403892	61.54	363047	56.03	322202	48.19	281357	40.79	240512	38.66
VE	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
VR	247133,36	37.65	273330,04	42.18	323967,81	48.46	374887,04	54.35	324760,38	52.20
VD	5270	0.80	11560	1.78	22380	3.35	33560	4.86	56820	9.13
Total	656295,36	100	647937,04	100	668549,80	100	689804,04	100	622092,38	100

N+6		N+7		N+8		N+9	
Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
213878	37.85	187244	33.57	160610	31.09	133976	27.51
00	00	00	00	00	00	00	00
286967,35	50.78	316399,35	56.74	311802,78	60.37	315029,32	64.69
64220	11.37	54000	9.68	44100	8.54	38000	7.80
565065,35	100	557643,35	100	516512,78	100	487005,32	100

Source : réaliser par nos soins, à partir du tableau N°19.

Figure N° 8 : Présentation de l'actif des bilans en grandes masses



Source : Réalisé par nos soins, à partir des données de tableau N°20.

- **Interprétation**

- **VI :** Selon les résultats, on observe que le ratio de VI en N+1 et N+2 sera supérieur à 50%, indiquant que l'entreprise répondra à sa vocation industrielle. Cependant, le ratio en N+3 jusqu'à N+9 ne dépassera pas les 50%, ce qui signifie que l'entreprise n'effectuera pas de nouveaux investissements et ne répondra pas à sa vocation industrielle.
- **VR et VE :** On observe que le ratio de VR sera supérieur au ratio de VE pour toutes les années à venir, ce qui signifie que l'entreprise détiendra des actifs non liquides ayant une valeur potentielle élevée en dehors de ses opérations courantes. Cela pourrait être d'autant plus important si l'entreprise envisage de vendre ses actifs ou de les utiliser pour générer des revenus supplémentaires. De plus, des valeurs nulles pour le VR signifieront une gestion très efficace des stocks.
- **VD :** On observe que le ratio de N+1 à N+4 restera inférieur à 5%, indiquant ainsi une gestion prudente de la trésorerie. En revanche, pour les années N+5 à N+9, le ratio dépassera les 5%, révélant ainsi une gestion médiocre de la trésorerie et un sous-utilisation des ressources financières de l'entreprise.

3.1.1.2. Présentation de la partie ressources des bilans financiers

Dans la partie "Ressources", nous allons suivre la même démarche que dans la partie "Emplois".

Tableau N° 21 : Présentation de la partie ressources des bilans financiers

Unité : KDA

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
Capitaux permanents	447 160,64	506 300,52	517 171,26	527 037,37	449 491,89	397 383,68	350 224,06	279 290,28	208058,31
Capitaux émis	41350	41350	41350	41350	41350	41350	41350	41350	41350
Résultat d'exercice	60810.64	59139.89	71681.37	69006,00	63135.89	85897.79	84976.27	83964.01	82744.30
Report à nouveau	00	60810.64	59139.89	71681.37	69006,00	63135.89	85897.79	84976.27	83964.01
DLMT	345000	345000	345000	345000	276000	207000	138000	69000	00
DCT	209134,72	141636,52	151378,54	162766,67	172600,49	167681,67	207419,29	237222,51	278947,01
Total général passif	656 295,36	647 937,04	668 549,8	689 804,04	622 092,38	565 065,35	557 643,35	516 512,78	487 005,32

Source : Conception personnelle à partir des bilans comptables prévisionnels des neuf exercices (Voir l'annexe N°5 N°6 et N°7).

3.1.1.2.1. Analyse de la partie ressources des bilans

C'est à partir des bilans comptables que nous avons abouti à ces bilans financiers. Et à partir de ces dernières, nous allons faire ressortir les grandes masses des bilans financiers de la société SARL X des neufs exercices ainsi un graphe qui les montre durant la même période.

- Présentation de passif en grandes masses « partie emplois »

Tableau N° 22 : Présentation de passif des bilans en grandes masses

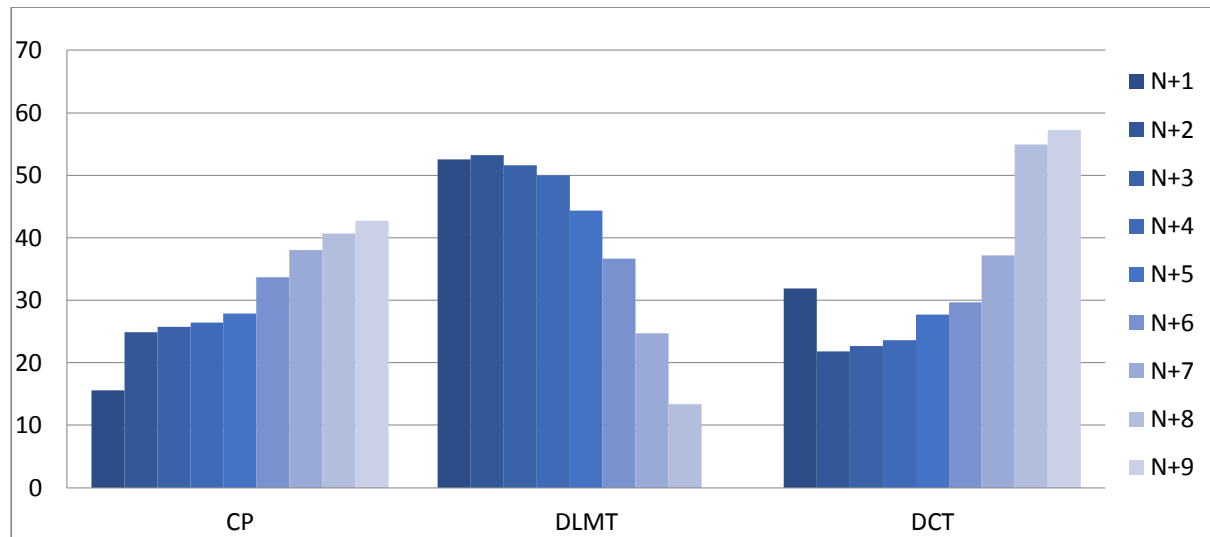
Unité : KDA

Passif	N+1		N+2		N+3		N+4		N+5	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
CP	102160.64	15.57	161300.52	24.89	172171.26	25.75	182037.37	26.39	173491.89	27.89
DLMT	345000	52.57	345000	53.25	345000	51.60	345000	50.01	276000	44.37
DCT	209134,72	31.86	141636,52	21.86	151378,54	22.64	162766,67	23.60	172600,49	27.74
Total	656 295,36	100	647 937,04	100	668 549,8	100	689804,04	100	622092,38	100

N+6		N+7		N+8		N+9	
Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
190383.68	33.69	212224.06	38.06	210290.27	40.71	208058.31	42.72
207000	36.63	138000	24.75	69000	13.36	00	00
167681,67	29.68	207419,29	37.19	237222,51	45.93	278947,01	57.28
565 065,35	100	557 643,35	100	516 512,78	100	487 005,32	100

Source : réaliser par nos soins, à partir du tableau N°21.

Figure N°9 : Présentation de passif des bilans en grandes masses



Source : Réalise par nous-même, à partir des données de tableau N°22.

Interprétation

- **CP** : D'après les résultats, on observe que le ratio de CP pour les 09 années sera inférieur à 50%, ce qui signifie que l'entreprise n'aura pas d'autonomie financière et sera donc dépendante financièrement. Ainsi, l'entreprise aura besoin de ressources extérieures, ce qui la fera recourir au crédit bancaire.
- **DLMT et DCT** : On observe que le ratio des DLMT sera supérieur au ratio des DCT pour les six premières années, ce qui signifie que les dettes coûteuses seront supérieures aux dettes d'exploitation. Cela influencera négativement l'entreprise et alourdira le bilan.
- **DLMT et FP** : On remarque que le ratio des CP sera inférieur au ratio de DLMT pour les six premières années, ce qui signifie que l'entreprise n'aura pas de capacité d'endettement, rendant ainsi l'entreprise non crédible. En revanche, les trois dernières années auront un ratio de CP supérieur à celui de DLMT, ce qui indiquera une amélioration de la crédibilité financière de l'entreprise.

3.1.2. Analyse de l'équilibre financier

L'équilibre financier apprécié à partir de trois agrégats financiers :

- De fonds de roulement (FR).
- De besoin en fonds de roulement.

- La trésorerie

3.1.2.1. Le fonds de roulement net

- Calcul de fonds de roulements net (FRN) (par le haut de bilan)

$$\text{FRN} = \text{Capitaux permanents} - \text{Les valeurs immobilisées}$$

$$\text{FRN} = (\text{Capitaux propres} + \text{DLMT}) - \text{VI}$$

Tableau N° 23 : Calcul du fonds de roulement net par le haut de bilan

Unité : KDA

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
Capitaux propres	102160,64	161300,5	172171,3	182037,4	173491,9	190383,7	212224,06	210290,27	208058,31
DLMT	345000	345000	345000	345000	276000	207000	138000	69000	00
VI	403892	363047	322202	281357	240512	213878	187244	160610	133976
FRN	43268,64	143253,52	194969,26	245680,37	208979,89	183505,68	162980,06	118680,27	74082,31

Source : établi par nos soins, à partir des tableaux N°19 et N°21.

- Interprétation

D'après les résultats observés, il sera notable que le fonds de roulement net global de l'entreprise sera positif pour les neuf années de référence. Cela indiquera que l'équilibre financier à long et moyen terme aura été atteint, avec les ressources stables qui couvriront l'ensemble des besoins permanents. De ce fait, une marge de sécurité sera dégagée, permettant ainsi de financer les besoins temporaires de l'entreprise.

3.1.2.2. Besoin de fonds de roulement (BFR)

- Calcul du besoin de fonds de roulements (BFR)

$$\text{BFR} = (\text{VE} + \text{VR}) - \text{DCT (Sauf les dettes financières)}$$

Tableau N° 24 : Calcul de besoin de fonds de roulements

Unité : KDA

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
VE	00	00	00	00	00	00	00	00	00
VR	247 13 3,36	273 33 0,04	323 96 7,81	374 88 7,04	324 76 0,38	286 96 7,35	316 39 9,35	311 80 2,78	315 02 9,32
DCT	209134 ,72	141636 ,52	151378 ,54	162766 ,67	172600 ,49	167681 ,67	207419 ,29	237222 ,51	278947 ,01
BFR	37998, 64	131693 ,52	172589 ,27	212120 ,37	152159 ,89	119285 ,68	108980 ,06	74580, 27	36082, 31

Source : établi par nos soins, à partir des tableaux N°19 et N°21.

- Interprétation**

D'après les données, nous remarquons qu'au bout des 9 années le BFR sera positif, donc les dettes à court terme ne couvriront pas l'actif circulant, d'où le recours au financement externe de la part de l'entreprise.

3.1.2.3.La trésorerie nette (TN)

- Calcul de la trésorerie nette (TN)**

Trésorerie Net = FRN-BFR

Tableau N° 25 : Calcul de la trésorerie nette

Unité : KDA

Désignations	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
FRN	43268 ,64	143253 ,52	194969 ,27	245680 ,37	208979 ,89	183505 ,68	162980 ,06	118680 ,27	74082 ,31
BFR	37998 ,64	131693 ,52	172589 ,27	212120 ,37	152159 ,89	119285 ,68	108980 ,06	74580, 27	36082 ,31
TRN	5270	11560	22380	33560	56820	64220	54000	44100	38000

Source : réalisé par nos soins, à partir des tableaux N°23 et N°24.

- **Interprétation**

Nous remarquons que la trésorerie nette restera positive durant les neuf années d'exercice et le montant de la trésorerie sera supérieur à 0 à partir de la première année jusqu'à la neuvième. Cela signifie que l'entreprise aura un équilibre immédiat, autrement dit, les ressources de l'entreprise permettront de couvrir l'intégralité de ses besoins et le FRN couvrira le BFR.

3.1.3. L'analyse des soldes intermédiaires de gestion (SIG)

L'étude financière par les équilibres financiers reste insuffisante pour effectuer une étude approfondie et détaillée de la situation financière de l'entreprise. L'étude de la rentabilité par le SIG constitue un des moyens permettant de porter un jugement sur l'origine de l'équilibre financier, et ce, en étudiant l'origine et la formation du résultat réalisé.

3.1.3.1. Présentation des soldes intermédiaires de gestion

Dans ce qui suit nous allons présenter le tableau des SIG :

Tableau N° 26 : Calcul des soldes intermédiaires de gestion

Unité : KDA

LIBELLE	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Ventes et produits annexes	922521	1068100	1150593	1227501	1301614	171614	1371614	1371614	1371614
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE	922521	1068100	1150593	1227501	1301614	171614	1371614	1371614	1371614
Achats consommés	701116	833156	890462	957451	1015297	1069859	1069859	1069859	1069859
Services extérieurs et autres consommations	12000	12500	13000	13500	14000	14500	14500	14500	14500
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	713116	845656	903462	970951	1029297	1084359	1084359	1084359	1084359
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	209405	222444	247131	256550	272317	287255	2872555	2872555	2872555
Charges de personnel	45586	47865,3	50258,57	52771,49	55410,07	58180,57	61089,6	64144,08	67351,28
Impôts, taxes et versements assimilés	18450,42	21362	23011	24550	26033	27432	27432	27432	27432
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	145368,58	153216,7	173861,44	179228,51	190873,93	201642,43	198733,4	195678,92	192471,72
Autres produits opérationnels									
Autres charges opérationnelles	19834,2	22964,15	24737,75	26391,27	27984,7	29489,7	29489,7	29489,7	29489,7
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	40845	40845	40845	40845	40845	26634	26634	26634	26634
Reprise sur pertes de valeur et provisions									

V-RESULTAT D'EXPLOITATION	84689,38	89407,55	108278,69	111992,24	122044,23	145518,73	142609,7	139555,22	136348,02
Produits financiers									
Charges financières	0	0	0	0	12075	9660	7245	4830	2415
VI-RESULTAT FINANCIER	0	0	0	0	12075	9660	7245	4830	2415
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)	84689,33	89407,55	108278,69	111992,24	109969,23	135858,73	135364,7	134725,22	133933,02
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	23878,75	30267,67	36597,31	42986,24	46833,34	49960,93	50388,43	50761,21	51188,71
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires									
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	60810,64	59139,89	71681,37	69006	63153,89	85897,79	84976,27	83964,01	82744,3
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)									
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)									
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE									
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	60810,64	59139,89	71681,37	69006	63153,89	85897,79	84976,27	83964,01	82744,3

Source : réalisé par nos soins à partir des états financiers de l'entreprise (Voir annexe N°8 N°9 et N°10).

3.1.3.2. L'interprétation des soldes intermédiaires de gestion

- **Production d'exercice :**

La production de l'exercice durant cette période enregistrera une augmentation jusqu'à la sixième année en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires, puis une diminution à la septième année suite à la baisse du chiffre d'affaires.

- **Valeur ajoutée**

La richesse créée par l'entreprise augmentera jusqu'à la cinquième année, ce qui indiquera une meilleure allocation des ressources et une augmentation du chiffre d'affaires au cours de ces cinq années, suivie d'une stagnation jusqu'à la dernière année.

- **L'excédent brut d'exploitation :**

L'excédent brut d'exploitation connaîtra des augmentations au fil des six premières années. Cette augmentation pourrait être due à une meilleure gestion des charges d'exploitation ou à une augmentation de la rentabilité de l'entreprise, puis suivra une diminution à partir de la septième année.

- **Résultat d'exploitation hors produits et charges financières :**

Le résultat d'exploitation connaîtra une augmentation de la première année à la sixième année, cette progression peut être le résultat d'une amélioration de la performance opérationnelle de l'entreprise et ce grâce aux niveaux de la valeur ajoutée et de l'EBE enregistrés, puis une diminution de la septième jusqu'à la dernière année.

- **Résultat courant avant impôt :**

Le résultat courant avant impôt connaîtra une hausse jusqu'à la quatrième année, une diminution à la cinquième année, puis une nouvelle diminution à partir de la sixième année. Cette variation sera influencée par la variation du résultat d'exploitation et des charges financières.

- **Résultat net :**

Le résultat de l'exercice connaîtra une variation durant les six premières années, suivie d'une diminution jusqu'à la dernière année, mais il restera positif durant toutes ces années (pendant toute la durée de vie du projet).

3.1.4. Capacité d'autofinancement (CAF)

A partir de la CAF nous pourrions déterminer les flux de trésorerie annuels.

La capacité d'autofinancement (CAF) permet de juger la capacité de l'entreprise à autofinancer sa croissance. C'est un indicateur monétaire du résultat de l'exercice.

On va la calculer par les deux méthodes :

- Selon la méthode additive.
- Selon la méthode soustractive.

3.1.4.2. CAF selon la méthode additive

Tableau N° 27 : Calcul de la CAF selon la méthode additive

Unité : KDA

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
Résultat d'exercice	60810,64	59139,89	71681,37	69006	63135,89	85897,79	84976,27	83964,01	82744,3
+ Dotations aux Amortissements, dépréciation et Provisions	40845	40845	40845	40845	40845	26634	26634	26634	26634
= Capacité D'autofinancement	101655,64	99984,89	112526,37	109851	103980,89	112531,79	111610,27	110598,01	109378,3

Source : élaboré par nos soins, à partir des états financiers de l'entreprise (Voir annexe N°8 N°9 et N°10).

3.1.4.3. CAF selon la méthode soustractive

Tableau N° 28 : Calcul de la CAF selon la méthode soustractive

Unité : KDA

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
EBE	145368,58	153216,70	173861,44	179288,51	190873,93	201642,43	198733,40	195678,92	192471,72
- Autres charges (D'exploitation)	19834,20	22964,15	24737,75	26391,27	27984,70	29489,70	29489,70	29489,70	29489,70
- Charges financières	00	00	00	00	12075	9660	7245	4830	2415
- Impôts sur les Bénéfice	23878,74	30267,67	36597,31	42986,24	46833,34	49960,93	50388,43	50761,21	51188,71
= Capacité d'autofinancement	101655,64	99984,88	112526,38	109851	103980,89	112531,80	111610,27	110598,01	109378,31

Source : élaboré par nos soins, à partir des états financiers de l'entreprise (Voir annexe N°8 N°9 et N°10).

- **Interprétation**

La CAF semble avoir une certaine volatilité, avec des hausses et des baisses au fil des années, mais elle est positive ce qui signifie que l'entreprise génère suffisamment de ressources internes pour couvrir ses besoins financiers, tels que le remboursement de dettes, les investissements et les dépenses opérationnelles.

3.1.5. L'analyse de la situation financière de l'entreprise par la méthode des ratios

3.1.5.1. L'analyse des ratios de structure

Ce sont des ratios qui mettent en rapport les éléments stables du bilan dont l'évolution traduit les mutations de la structure de l'entreprise.

3.1.5.1.1 Ratio d'autonomie financière

Le ratio d'autonomie financière est un indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance d'une entreprise vis-à-vis des financements extérieurs.

- La formule est la suivante : **Autonomie financière** = Capitaux propres / dette financière > 1.

Tableau N° 29 : Calcul de l'autonomie financière

Unité : KDA

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
Capitaux propres	102160,64	161300,5	172171,3	182037,4	173491,9	190383,7	212224,06	210290,27	208058,31
Dette financière	345000	345000	345000	345000	276000	207000	138000	69000	00
Autonomie financière	0,2961	0,4675	0,4990	0,5276	0,6286	0,9197	1,5378	3,0477	/

Source : Conception personnelle, à partir du tableau N°22.

- **Interprétation**

D'après les résultats obtenus, le ratio d'autonomie financière sera inférieur à 1 jusqu'à la 6ème année, indiquant ainsi que l'entreprise sera financièrement dépendante (se finançant principalement par ses dettes plutôt que par ses fonds propres). Cependant, une augmentation sera constatée à partir de la 7ème année (supérieure à 1), grâce à l'augmentation progressive des capitaux propres et à la diminution de la dette financière.

3.1.5.1.2. Ratio de financement des immobilisations par les fonds propres

C'est un indicateur qui permet d'apprécier l'autonomie d'une entreprise par rapport aux financements de ses différents investissements matériels et immatériels.

- La formule est la suivante : **Ratio de financement** = fonds propres / actifs immobilisés > 1.

Tableau N° 30 : Calcul du ratio de financement

Unité : KDA

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
Fonds propres	102160,64	161300,5	172171,3	182037,4	173491,9	190383,7	212224,06	210290,27	208058,31
Actifs immobilisés	403892	363047	322202	281357	240512	213878	187244	160610	133976
R. Financement	0,2529	0,4443	0,5344	0,6470	0,7213	0,8901	1,1334	1,3093	1,5529

Source : Conception personnelle, à partir des tableaux N°20 et N°22.

- **Interprétation**

Le ratio de financement sera inférieur à 1 pour les six premières années, ce qui signifie que l'entreprise financera ses immobilisations par ses dettes et non pas par ses fonds propres. Ensuite, on constate une augmentation du ratio (supérieur à), indiquant ainsi que l'entreprise commencera à financer ses immobilisations à partir de ses fonds propres suite au remboursement de ses dettes.

3.1.5.1.3. Ratio de capacité d'endettement

Ce ratio permet, comme son nom l'indique, de déterminer dans quelle mesure une entreprise est capable de s'endetter.

- La formule est la suivante : **Capacité d'endettement** = Capitaux propres / DLMT > 1.

Tableau N° 31 : Calcul du ratio d'endettement

Unité : KDA

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
Capitaux propres	102160,64	161300,5	172171,3	182037,4	173491,9	190383,7	212224,06	210290,27	208058,31
DLMT	345000	345000	345000	345000	276000	207000	138000	69000	00
C. d'endettement	0,2961	0,4675	0,4990	0,5276	0,6286	0,9197	1,5378	3,0477	/

Source : élaboré par nos soins, à partir de tableau N°22.

• Interprétation

Le ratio de capacité d'endettement sera inférieur à 1 au cours des 6 premières années. Cela signifie que les dettes financières seront plus importantes que les capitaux propres, donc l'entreprise n'aura pas une capacité d'endettement, puisqu'elle se sera déjà endettée dès la première année. Ensuite, on constate une augmentation du ratio et il deviendra supérieur à 1 à partir de la 7ème année. Les capitaux propres deviendront supérieurs aux DLMT, donc l'entreprise aura une capacité d'endettement.

3.1.5.1.4. Ratio de capacité de remboursement

Le ratio de capacité de remboursement indique que l'endettement ne doit pas excéder 4 fois la capacité d'autofinancement.

- La formule est la suivante : **Capacité de remboursement** = Dettes financières / CAF.

Tableau N°32 : Calcul du ratio de capacité de remboursement

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
Dettes Financières	554135	486637	496379	507767	448600	374682	345419	306223	278947
CAF	101655,64	99984,88	112526,38	109851	103980,89	112531,80	111610,27	110598,01	109378,31
C. Remboursement	5,45	4,87	4,41	4,62	4,31	3,33	3,09	2,77	2,55

Source : élaboré par nos soins, à partir des tableaux N°21 et N°27.

- **Interprétation :**

On observe que le ratio sera légèrement supérieur à 4 en N+5 et inférieur à 4 à partir de N+6, ce qui signifiera que l'entreprise aura une capacité de remboursement à partir de N+5, comme le prouve l'annexe N°11.

3.1.5.1.5. Ratio de solvabilité générale

Le ratio de solvabilité générale se traduit par l'aptitude d'une entreprise à faire face à ses engagements en cas de cessation d'activité (arrêt d'exploitation) ou de liquidation de mise en vente des actifs.

- La formule est la suivante : **Solvabilité générale** = Total d'actif / Total des dettes > 1.

Tableau N° 33 : Calcul de la solvabilité générale

Unité : KDA

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
Σ d'actif	656 295,36	647 937,04	668 549,80	689 804,04	622 092,38	565 065,35	557 643,35	516 512,78	487 005,32
Σ Dettes	554134, 72	486636, 52	496378, 54	507766, 67	448600, 49	374681, 67	345419, 29	306222, 51	278947, 01
S. générale	1,1844	1,3315	1,3468	1,3585	1,3867	1,5081	1,6144	1,6867	1,7459

Source : élaboré par nos soins, à partir des tableaux N°20 et N°22.

- **Interprétation**

D'après ses résultats on remarque que la solvabilité de l'entreprise sera supérieure à 1 ce qui signifie que l'entreprise aura une capacité de rembourser ses dettes.

3.1.5.2. Les ratios de liquidité

3.1.5.2.1. Ratio de liquidité générale

Il exprime la capacité à faire face à son passif exigible de court terme avec son actif circulant,

- La formule est la suivante : **Liquidité générale** = actif circulant / DCT > 1.

Tableau N° 34 : Calcul de la liquidité générale

Unité : KDA

Désignat ion	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
Actif circulant	252 403,36	284 890,04	346 347,81	408 447,04	381 580,38	351 187,35	370 399,35	355 902,78	353 029,32
DCT	209134 ,72	141636 ,52	151378 ,54	162766 ,67	172600 ,49	167681 ,67	207419 ,29	237222 ,51	278947 ,01
Liquidit é générale	1,2069	2,0114	2,2880	2,5094	2,2107	2,0944	1,7857	1,5003	1,2656

Source : élaboré par nos soins, à partir des tableaux N°19 et N°22.

• Interprétation

Le ratio de liquidité sera supérieur à 1 pour les 09 années, indiquant que l'entreprise aura suffisamment d'actifs courants pour couvrir ses obligations à court terme. Plus le ratio sera élevé, plus l'entreprise sera en mesure de faire face à ses dettes à court terme.

3.1.5.2.2. Ratio de liquidité réduite

C'est le ratio de liquidité auquel on a retiré les stocks car ceux-ci ont une liquidité incertaine, le ratio se calcule comme suit :

- La formule est la suivante : **Liquidité réduite** = $VR + VD / DCT > 1$.

Tableau N° 35 : Calcul de la liquidité réduite

Unité : KDA

Désignat ion	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
VR	247133, 36	273330 ,04	323967, 81	374887, 04	324760, 38	286967, 35	316399, 35	311802, 78	315029, 32
VD	5270	11560	22380	33560	56820	64220	54000	44100	38000
DCT	209134, 72	141636, 52	151378, 54	162766, 67	172600, 49	167681, 67	207419, 29	237222, 51	278947, 01
Liquidit é réduite	1,2069	2,0114	2,2879	2,5094	2,2108	2,0944	1,7857	1,5003	1,2656

Source : élaboré par nos soins, à partir des tableaux N°20 et N°22.

- **Interprétation**

Le ratio de liquidité réduite sera supérieur à 1 pour les neuf années, indiquant que l'entreprise aura la capacité de couvrir ses dettes à court terme sans avoir à vendre ses stocks. Cela signifie que l'entreprise disposera de suffisamment d'actifs liquides (tels que de l'argent, des comptes débiteurs) pour faire face à ses obligations immédiates, même si elle ne peut pas compter sur la vente rapide de ses stocks.

3.1.5.2.3. Ratio de liquidité immédiate

- La formule est la suivante : **Liquidité immédiate** = $VD / DCT > 1$

Tableau N° 36 : Calcul de la liquidité immédiate

Unité : KDA

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
VD	5270	11560	22380	33560	56820	64220	54000	44100	38000
DCT	209134,72	141636,52	151378,54	162766,67	172600,49	167681,67	207419,29	237222,51	278947,01
Liquidité immédiate	0,025	0,081	0,147	0,206	0,329	0,383	0,260	0,186	0,136

Source : élaboré par nos soins, à partir des tableaux N°20 et N°22.

- **Interprétation**

D'après les résultats on remarque que le ratio de liquidité immédiate pour les neuf années sera inférieur à 1, ce qui indiquera que l'entreprise n'aura pas suffisamment de liquidités immédiates pour couvrir ses dettes à court terme. Elle devra dépendre de nouvelles ressources ou de la vente d'actifs, en particulier pour N+1 et N+2, où la liquidité immédiate sera presque égale à zéro.

3.1.5.3. L'analyse des ratios de rentabilité

La finalité principale de l'entreprise est de réaliser un bénéfice maximal qui correspond à l'idée de la rentabilité, qui se fait par l'étude des différents ratios de rentabilité.

3.1.5.3.1. Ratio de rentabilité de l'actif

Ce ratio nous renseigne sur le rendement que l'entreprise tiré de ses investissements sur son actif.

- La formule est la suivante : **Rentabilité de l'actif** = Résultat net / actifs total * 100 > 1%.

Tableau N° 37 : Calcul de la rentabilité de l'actif

Unité : KDA

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
RN	60810,6 4	59139,8 9	71681,3 7	69006	63135,8 9	85897,7 9	84976,2 7	83964,0 1	82744,3
Actif total	656 295,36	647 937,04	668 549,80	689 804,04	622 092,38	565 065,35	557 643,35	516 512,78	487 005,32
R. de l'actif	9,27%	9,13%	10,72%	10,00%	10,15%	15,20%	15,24%	16,26%	16,99%

Source : élaboré par nos soins, à partir des tableaux N°20 et N°26.

• Interprétation

On observe probablement une tendance à l'augmentation du ratio de rentabilité de l'actif au fil du temps, passant de 9,27% en N+1 à 16,99% en N+9. Cette tendance positive suggérera probablement une amélioration de la rentabilité de l'entreprise par rapport à ses actifs au cours de cette période, autrement dit, l'entreprise aura efficacement utilisé ses actifs pour générer des bénéfices.

3.1.5.3.2. Ratio de rentabilité économique :

En utilisant la formule suivante : **Rentabilité économique** = Excédent brut d'exploitation / capitaux durable*100 > 1.

Tableau N° 38 : Calcul de la rentabilité économique

Unité : KDA

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
EBE	145368 ,58	153216 ,70	173861 ,44	179288 ,51	190873 ,93	201642 ,43	198733 ,40	195678 ,92	192471 ,72
Capitaux durable	447 160,64	506 300,52	517 171,26	527 037,37	449 491,89	397 383,68	350 224,06	279 290,28	208058 ,31
R. Économique	32,51 %	30,26 %	33,62 %	34,02 %	42,46 %	50,74 %	56,74 %	70,06 %	92,51 %

Source : élaboré par nos soins, à partir des tableaux N°21 et N°26.

- **Interprétation**

On observe une tendance à l'augmentation de la Rentabilité Économique au fil du temps, passant de 32,51% en N+1 à 92,51% en N+9. Cette tendance positive suggérera une amélioration significative de la rentabilité de l'entreprise par rapport à ses capitaux durables au cours de cette période, ce qui signifie que l'entreprise générera de bons rendements sur ses investissements à long terme.

3.1.5.3.3. Ratio de rentabilité financière

Dans ce point on procède au calcul de la rentabilité financière ainsi l'effet de levier

3.1.5.3.3.1. La rentabilité financière

La rentabilité financière mesure la capacité des capitaux investis par les actionnaires et les associés (capitaux propres) à dégager un certain niveau de profit.

- La formule est la suivante : **Rentabilité Financière** = Résultat Net / Capitaux Propres *100 > 1%.

Tableau N° 39 : Calcul de la rentabilité financière

Unité : KDA

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
RN	60810,6 4	59139,8 9	71681,3 7	69006	63135,8 9	85897,7 9	84976,2 7	83964.0 1	82744,3
CP	102160, 64	161300, 5	172171, 3	182037, 4	173491, 9	190383, 7	212224, 06	210290, 27	208058, 31
R. Financière	59,52%	36,66%	41,63%	37,91%	36,39%	45,12%	40,04%	39.93%	39,77%

Source : élaboré par nos soins, à partir des tableaux N°22 et N°26.

- **Interprétation**

Le ratio de rentabilité financière dépassera 50% en N+1, ce qui signifie une rentabilité financière relativement élevée. L'entreprise générera des rendements satisfaisants pour ses actionnaires par rapport à leurs investissements et à leurs CP. Le ratio diminuera jusqu'à 39,77% en N+9.

3.1.5.3.3.2. L'effet de levier

L'effet de levier, en termes simples, se réfère à l'utilisation de l'endettement pour augmenter les rendements financiers d'une entreprise ou d'un investissement.

- En utilisant la formule suivante : **Effet de levier** = rentabilité financière – rentabilité économique > 1%.

Tableau N° 40 : Calcul de l'effet de levier

Unité : KDA

Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
RF	59,52%	36,66%	41,63%	37,91%	36,39%	45,12%	40,04%	39,93%	39,77%
RE	32,51%	30,26%	33,62%	34,02%	42,46%	50,74%	56,74%	70,06%	92,51%
Effet de levier	27,01%	6,40%	8,01%	3,89%	-6,07%	-5,62%	-16,70%	-30.13	-52,74%

Source : élaboré par nos soins, à partir des tableaux N°37 et N°38.

• Interprétation

On observe une variation de l'Effet de Levier au fil du temps :

- En N+1, l'Effet de Levier sera de 27,01%. Cela signifie que l'entreprise bénéficiera d'un effet de levier positif, où l'utilisation de la dette amplifiera sa rentabilité par rapport à ses capitaux propres.
- En N+2, l'Effet de Levier sera de 6,40%. Il restera positif mais il diminuera par la suite.
- En N+3, l'Effet de Levier sera de 8,01%, légèrement supérieur à N+2.
- En N+4, l'Effet de Levier sera de 3,89%, indiquant toujours un effet de levier positif, mais moins prononcé, en N+5, l'Effet de Levier deviendra négatif à -6,07%. Cela signifie que l'utilisation de la dette réduira la rentabilité de l'entreprise par rapport à ses capitaux propres, ce qui pourra indiquer un risque accru.
- L'Effet de Levier continuera d'être négatif pour N+6, N+7, N+8 et N+9, dont l'Effet de Levier atteindra -52,74%, indiquant que l'entreprise augmentera son niveau de dette sans générer une rentabilité correspondante. Cela pourrait constituer un signal de préoccupation pour les investisseurs et les prêteurs.

3.2. Analyse de la rentabilité du projet

Cette analyse a pour but d'assurer que le projet est rentable.

Cette analyse consiste à évaluer la rentabilité intrinsèque du projet. Pour se faire, nous allons procéder à :

- L'élaboration de l'échéancier d'amortissement ;
- La détermination de la valeur résiduelle des investissements (VRI) ;
- La détermination du besoin en fonds de roulement (BFR) ;
- L'élaboration du tableau des comptes de résultats prévisionnels (TCR) ;
- L'élaboration de l'échéancier de remboursement de l'emprunt
- L'élaboration du tableau Emplois / Ressources (FNTS) ;
- Le calcul et l'appréciation des critères de rentabilité.

3.2.1. L'échéancier d'amortissement :

Nous apprécions que l'étude de la rentabilité se fera sur dix années d'étude avec une année de réalisation.

Les 10 ans correspondent à la durée de vie des équipements de production

Tableau N° 41 : Echancier d'amortissements

Unité : KDA

Rubrique	Montant	Durée	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
Terrain	41250	-										
Construction	93495,44	25	3739,82	3739,82	3739,82	3739,82	3739,82	3739,82	3739,82	3739,82	3739,82	59837,08
Equipements de production	179322,55	10	17932,26	17932,25	17932,25	17932,25	17932,25	17932,25	17932,25	17932,25	17932,25	17932,25
Equipements de froid industriel	24734,99	10	2473,50	2473,50	2473,50	2473,50	2473,50	2473,50	2473,50	2473,50	2473,50	2473,50
Equipements auxiliaires	19597,46	10	1959,75	1959,75	1959,75	1959,75	1959,75	1959,75	1959,75	1959,75	1959,75	1959,75
Matériel et mobilier de bureau	5 277,8	10	527,78	527,78	527,78	527,79	527,78	527,78	527,78	527,78	527,78	527,78
Equipements de transport	71059,65	5	14211,93	14211,93	14211,93	14211,93	14211,93					0
Total	434737,89		40845,03	40845,03	40845,03	40845,03	40845,03	26633,1	26633,1	26633,1	26633,1	82730,36

Source : réalisé par nous-mêmes à partir des données de la BABR.

3.2.2. Détermination de la valeur résiduelle des investissements (VRI) :

VRI = investissements bruts hors FR - montant déjà amorti.

$$\text{VRI} = 434\,737,887 - 82\,730,36013 = \mathbf{352\,007,52687\,KDA.}$$

3.2.3. Détermination des variations du besoin en fonds de roulement (BFR) :

Nous allons présenter les variations du BFR dans le tableau suivant :

Tableau N° 42 : Les variations du besoin de fonds de roulement

Unité : KDA

Rubrique	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
BFR		37998,64	131693,52	172589,27	212120,37	152159,89	119285,68	108980,06	74580,27	36082,31
Variation BFR	37998,64	37998,64	93694,88	40895,75	39531,1					
Récupération BFR						59960,48	32874,21	10305,62	34399,79	38497,96

Source : Conception personnelle, à partir du tableau N°24.

3.2.4. Elaboration du tableau des comptes de résultats prévisionnels (TCR) :

Nous allons présenter le tableau de TCR pour ressortir la CAF :

Tableau N° 43 : Le tableau des comptes de résultats prévisionnels

Unité : KDA

LIBELLE	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Ventes et produits annexes	922 521	1 068 100	1 150 593	1 227 501	1 301 614	171 614	1 371 614	1 371 614	1 371 614
Variation stocks produits finis et en cours									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE	922 521	1 068 100	1 150 593	1 227 501	1 301 614	1 371 614	1371 614	1 371 614	1 371 614
Achats consommés	701 116	833 156	890 462	957 451	1 015 297	1 069 859	1 069 859	1 069 859	1 069 859
Services extérieurs et autres consommations	12 000	12 500	13 000	13 500	14 000	14 500	14 500	14 500	14 500
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	713 116	845 656	903 462	970 951	1 029 297	1 084 359	1 084 359	1 084 359	1 084 359
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	209 405	222 444	247 131	256 550	272 317	287 255	2 872 555	2 872 555	2 872 555
Charges de personnel	45 586	47 865,3	50 258,57	52 771,49	55 410,07	58 180,57	61 089,6	64 144,08	67 351,28
Impôts, taxes et versements assimilés	18 450,42	21 362,00	23 011	24 550,00	26 033	27 432	27 432	27 432	27 432
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	145 368,58	153 216,70	173 861,44	179 228,51	190 873,93	20 642,43	198 733,4	195 678,92	192 471,72
Autres produits opérationnels									
Autres charges	19 834,20	22 964,15	24 737,75	26 391,27	27 984,7	29 489,7	29 489,7	29 489,7	29 489,7

opérationnelles									
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs (1)	40 845	40 845	40 845	40 845	40 845	26 634	26 634	26 634	26 634
Reprise sur pertes de valeur et provisions									
V-RESULTAT OPERATIONNEL	84 689,38	89 407,55	108 278,69	111 992,24	122 044,23	145 518,73	142 609,7	139 555,22	133 933,02
Produits financiers									
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	12 075	9 660	7 245	4 830	2 415
VI-RESULTAT FINANCIER	0,00	0,00	0,00	0,00	12 075	9 660	7 245	4 830	2 415
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)	84 689,33	89 407,55	108 278,69	111 992,24	122 044,23	145 518,73	135 364,7	134 725,22	133 933,02
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	23 878,75	30 267,67	36 597,31	42 986,24	46 833,34	49 960,93	50 388,43	50 761,21	51 188,71
Impôts différés(Variations) sur résultats ordinaires									
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	60 810,64	59 139,89	71 681,37	69 006	63 153,89	85 897,79	84 976,27	83 964,01	82 744,3
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)									
Eléments extraordinaires									

(charges) (à préciser)									
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE									
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE (2)	60 810,64	59 139,89	71 681,37	69 006	63 153,89	85 897,79	84 976,27	83 964,01	82 744,3
CAF (3)= (1)+(2)	101 655,7	999 84,92	112 526,4	109 851	103 998,9	112 530,9	111 609,4	110 597,1	109 377,4

Source : réalisé par nos soins à partir des données de la BADR (Voir annexe N°8 N°9 et N°10).

3.2.5. L'échéancier de remboursement :

Nous allons présenter dans ce tableau le remboursement de crédit bancaire

Tableau N° 44 : Elaboration de l'échéancier de remboursement du crédit

Unité : KDA

Année	Annuité	Intérêts	Total à payer	Restant du
Année 01	-	0	-	345 000,00
Année 02	-	0	-	345 000,00
Année03	-	0	-	345 000,00
Année 04	-	0	-	345 000,00
Année 05	69 000,00	12 075,00	81 075,00	276 000,00
Année 06	69 000,00	9 660,00	78 660,00	207 000,00
Année 07	69 000,00	7 245,00	76 245,00	138 000,00
Année 08	69 000,00	4 830,00	73 830,00	69 000,00
Année 09	69 000,00	2 415,00	71 415,00	0
Total	345 000,00	36 225,00	381 225,00	0

Source : réalisé par nos soins à partir des données de la BADR (Voir annexe N°11).

3.2.6. Elaboration du tableau emplois/ressources (FNTS)

Le taux d'actualisation émet par la banque est de 10%. Nous constatons que l'activité de l'entreprise génère des flux de trésorerie largement suffisants pour honorer ses engagements financiers vis-à-vis de la banque.

Tableau N° 45 : Tableau emplois/ressources (FNTS)

Unité : KDA

Rubrique	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
Ressources										
CAF		101 655,64	999 84,89	112 526,37	109 851	103 998,89	112 531,79	111 610,27	110 598,01	109 378,3
VRI										352 007,53
Récupération du BFR					59 960,48	32 874,21	10 305,62	343 99,79	38 498	
Emprunt	345 000,00									
Apport personnel	99 737,887									
Total ressources (I)	444 737,89	101 655,64	99 984,89	112 526,37	169 811,48	136 873,1	122837,41	146010,06	149 096,01	461385,83
Emplois										
Investissement initial	434 737,887									
Variation BFR	37 998,64	93 694,88	40 895,75	39 531,1						
Rembourseme nt de crédit						69 000	69 000	69 000	69 000	69 000
Intérêts						12 075	9 660	7 245	4 830	2 415

Total Emplois (II)	472 736,527	93 694,88	40 895,75	39 531,1	00	81 075	78 660	76 245	73 830	71 415
FNT (I) – (II)	-27 998.637	7 960,76	59 089,14	72 995,27	169 811,48	55 798,1	44 177,41	69 765,06	75 265,97	389 970.83
FNT actualisée (10 %)	-27 998.637	7 237.05	48 834	54 842.43	115 983.53	34646.23	24936.97	35800.51	35 112.13	165 385.70
FNT cumulés	-27 998.637	-20761.59	28 072.41	82 914.84	198 898.37	233 544.6	258 481.57	294 282.08	329 394.21	494 779.91

Source : réalisé par nos soins, à partir des données de la BADR et à partir des tableaux N°18, N°41, N°42 et N°43.

3.2.7. Calcul et appréciation des critères de rentabilité :

3.2.7.1. La valeur actuelle nette (VAN)

$$VAN = -I + \sum CF (1+i)^{-n}$$

$$VAN = -27\,998.637 + 7\,237.05 + 48\,834 + 54\,842.43 + 115\,983.53 + 34\,646.23 + 24\,936.97 + 35\,800.51 + 35\,112.13 + 165\,385.70$$

$$VAN = -27\,998.637 + 522\,778.55$$

$$VAN = 494\,779.913 \text{ KDA}$$

- **Interprétation**

La valeur actuelle nette dégagée de ce projet sera positive, ce qui signifie que l'entreprise récupérera en plus de son investissement initial un gain s'élevant à **494 779 913 KDA**. Par conséquent, d'après ce critère de la VAN, le projet sera considéré comme rentable.

3.2.7.2. Indice de profitabilité (IP) :

$$IP = \sum CF_n (1+i)^{-n} / I = 522\,778.55 / 434\,737.887 = 1.2025.$$

- **Interprétation**

L'IP sera égal à **1,2025**, donc chaque **1 DA** décaissé dans ce projet générera **0,2025 DA** (chaque dinar investi rapportera **0,2025 DA** de plus). Puisque l'IP est supérieur à 1, le projet sera accepté.

3.2.7.3. Le délai de récupération (DR) :

Le cumul des flux devient positif entre la 1 et la 2ème année

$$DR = \text{Année de Cumule inférieur} + (\text{Investissement initial} - \text{Cumul inférieur}) / (\text{Cumul supérieur} - \text{Cumul inférieur})$$

$$DR = 1 \text{ ans} + (20\,761.59 * 12) / (28\,072.41 + 20\,761.59)$$

$$DR = 1 \text{ ans} + 249\,139.08 / 48\,834 = 5.10175$$

$$DR = 1 \text{ ans, 5 mois et 3 jours.}$$

- **Interprétation :**

Le capital investi donc sera récupérer dans : 1ans, 5 mois et 3 jours. Donc le délai de récupération se situe bien loin de la durée de vie du projet qui est de 9 ans, ce qui prouve que le projet sera liquide.

Donc l'ensemble de ces critères qu'on a calculé nous amène à conclure que le projet sera rentable.

3.3La décision finale et la mise en place de crédit

Après que le banquier aura fait l'étude du dossier de crédit de l'entreprise, aura étudié la faisabilité ainsi que l'analyse financière et la rentabilité du projet, et aura conclu que le projet est faisable et rentable, il arrivera à la décision suivante :

- Octroyer un crédit de trois cent quarante-cinq million (345 000 000 DA), soit 77% du coût total du projet d'investissement.
- Une durée de remboursement de neuf ans (9 ans), différé (4ans) avec un taux d'intérêt de 3,5%.
Il s'agit d'une entreprise ayant de bonne perspective de création et de développement et qui présente un intérêt certain pour l'agence BADR.
- La mise à la disposition de la BADR de toute l'unité de production comme prise de garantie.

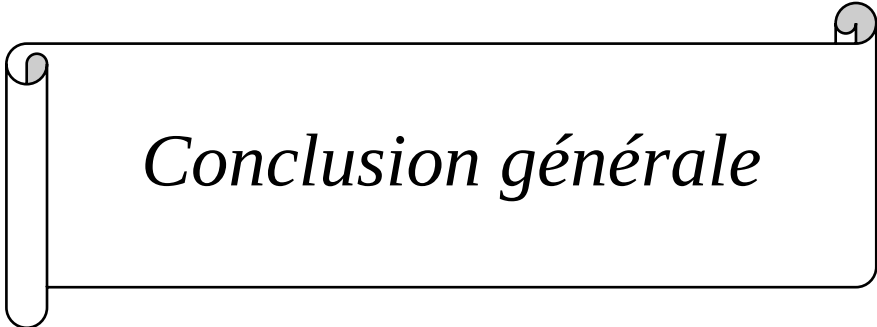
Conclusion :

Dans ce chapitre, après avoir vérifié l'étude techno-économique et calculé ce qui est nécessairement essentiel pour l'évaluation de la rentabilité et la solvabilité du projet de création de l'entreprise (SARL X), nous avons constaté que cette entreprise qui à demander le crédit sera solvable, aussi elle présentera une capacité de remboursement suffisante lui permettant de rembourser ses crédits à long terme. Alors, la banque peut lui accorder le crédit d'investissement demandé tous en prenant en considération la prise de garanties en cas d'anomalie.

L'analyse de la rentabilité ainsi que le diagnostic apporté aux différents critères de rentabilité nous a permis de conclure que le projet envisagé sera en mesure de générer une rentabilité quasi-certaine et par conséquent un enrichissement pour les différents associés de l'entreprise.

A cet effet, certains constats méritent d'être relevés en l'occurrence :

- L'enrichissement au terme de la durée de vie du projet égal à **494 779 913 KDA** (VAN)
- L'IP du promoteur sera intéressant (**1.2025**).
- La durée de récupération du capital investi dans le projet sera de **1 ans, 5 mois et 3 jours**, est très rapide et très satisfaisante.



Conclusion générale

Tout au long de ce travail, nous avons tenté de développer les points essentiels sur le financement bancaires des projets d'investissements des entreprises. Pour ce faire, nous avons d'abord passer en revue sur les concepts de l'entreprise et la banque et spécialement les types de crédits proposés par les institutions bancaires, les risques et les garanties de crédits ainsi la relation financière entreprise/banque à travers des différentes théories qui ont montré le rôle important de l'endettement pour les entreprises, puis nous avons évoqué les divers besoins et source de financements des investissements des entreprises. Enfin, pour illustrer les différentes étapes à suivre par le banquier afin de mettre en place un crédit d'investissement, nous avons procédé à l'étude d'un cas pratique au sein du la BADR GRE de Tizi-Ouzou.

De notre partie théorique, il ressort que, toute initiative d'investissement mérite une étude approfondie de tous les aléas qui pourront survenir dans le futur et qui auront des incidences sur le financement. Par conséquent, le banquier étant le premier responsable est tenu d'être attentif en procédant à l'octroi de crédit, il ne doit pas seulement se contenter de recueillir des garanties mais il doit faire aussi preuve d'une analyse objective de sa clientèle, afin de se prémunir des risques existants. Pour ce faire, il exigera du demandeur de crédit, la présentation des documents comptables tels que les bilans et les tableaux des comptes de résultats ainsi que tout document jugé nécessaire pour mener son étude. Ensuite, il procède à l'étude de la viabilité du projet à financer et enfin l'analyse financière approfondie et l'analyse de la rentabilité du projet.

Par ailleurs, le stage pratique réalisé au sein de la banque BADR, nous a permis de mieux comprendre la procédure du financement bancaire de l'investissement au sein de celle-ci. L'opération d'octroi de crédit au sein de cette banque a nécessité trois étapes : une étude technico-économique et une étude la rentabilité financière du projet par l'analyse financière et de la rentabilité du projet de création d'une entreprise (SARL X). Ces dernières visent à conforter le banquier et lui assure que le projet est techniquement réalisable et financièrement solvable et rentable.

L'étude technico-économique a révélé que le projet aura une bonne valeur ajoutée. Il va répondre non seulement aux besoins de consommation de la population en produits laitiers de première nécessité en offriront des produits de qualité mais aussi il va contribuer à résorber le chômage en créant des emplois permanents et du coup une contribution au développement local et régional.

A côté de l'étude technico-économique, le banquier a procédé, dans un deuxième temps, à l'étude de rentabilité financière du projet d'investissement. Celle-ci a bien indiqué que l'entreprise demandeuse de crédit (LA SARL X) travers de l'analyse financière de ses bilans ainsi les tableaux de compte de résultats (par l'analyse de l'équilibre financier, les SIG, la CAF ainsi par les différents ratios), qu'elle aura une trésorerie positive durant toutes les périodes, son activité sera en amélioration continue et les capitaux qu'elle va investir vont dégager un certain niveau de profit qui l'ont rendu une entreprise rentable. La SARL X ainsi dégagera une capacité d'autofinancement positive qu'elle va utiliser pour rembourser son crédit d'investissement, rémunérer ses associés..., etc.

D'autres indicateurs satisfaisants ont été également recensés, on cite :

- La valeur actuelle nette du projet faisant l'objet du financement sera positive, ce qui veut dire qu'il sera rentable du fait que les revenus et les ressources générés excèdent les dépenses.
- La durée qui permet pour l'entreprise de récupérer le capital investi dans le projet sera de 1 ans, 5 mois et 3 jours, ce projet sera susceptible d'offrir un délai très rapide de récupération des fonds propres.
- Le retour sur investissement sera de 0,2025 DA pour chaque 1 DA investi, ce qui confirme la rentabilité du projet.

L'entreprise a mis aussi à la disposition de la BADR de l'unité de production se forme de garantie en cas de non remboursement de crédit.

En définitive, nous pouvons dire que la rentabilité du projet sera certaine, c'est pourquoi la BADR va donner une suite favorable pour son financement.

Bibliographie

Liste des ouvrages

1. AMMOUR BENHALIMA., LEXIQUE DE BANQUE, Ed DAHLAB, Alger, 2000.
2. ANIAC.J.M, H. BOUGANLT., Economie d'entreprise, 3ème Ed TECHNIPLUS, Paris, 1994.
3. ARNAUD DE SERVIGNY., Le risque de crédit, 2ème Ed DUNOD, Paris 2003.
4. ATIMATA LY-Baro., Structure financière de l'Entreprise, Ed Economica, Paris, 2002.
5. BABUSIAUX D., Décision d'investissement et calcul économique dans l'entreprise, Ed ECONOMICA et TECHNIP, Paris, 1990.
6. BANCEL F, ALBAN R., Les choix d'investissement, Éd. Economica, Paris, 1995.
7. BARREAU Jean et DELAHAYE Jacqueline., Gestion financière, 4ème Ed Dunod, Paris, 1995.
8. BARRREAU et DELAHAYE J., Gestion financière, 9ème Ed DUNOD, Paris, 2000.
9. BEATRICE ET FRANCIS. GRANDGUILLOT, Analyse financière, 12^{ème} Ed Lextenso 2015-2016.
10. BESSIS Joël., Gestion du risque et gestion d'actif / passif des banques », Edition DOLLAZ, 1995.
11. BLANCHETON Bertrand., Maxi fiches de sciences économiques, Ed DUNOD, Paris, 2009.
12. BOUYACOUB F., L'entreprise et le financement bancaire, Ed Casbah, Alger, 2001.
13. BRESSY G et KONKUYT C, Management et économie des entreprises, 12^{ème} Ed Sirey, 2018.
14. BRESSY G et KONKUYT C., Economie d'entreprise, 7ème Ed DALLOZ, France, 2004.
15. CALVET Henri., Etablissement de crédit, Ed ECONOMIA, Paris, 1997.
16. CANSO P et HAMICIF., Gestion financier de l'entreprise, 10^{ème} Ed Dunod, Paris, 2002.
17. CHAMBOST I et CUYAMBERE T., Gestion financière, 4ème Ed Dunod, Paris 2008.
18. CHARREAUX Gérard., Finance d'entreprise, 2ème Ed EMS, 2000.
19. CHIHA K., Gestion et stratégie financier, Ed Houma, 2ème Ed, Paris 2006.
20. Claude Danièle., Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, Ed BERTI,
21. COHEN Elie., Analyse financière, Ed Economica, Paris, 2000.
22. DE COUSSERQUES Sylvie, Gestion de la banque, 5ème Edition, Paris, France, 2007.
23. DE LA BRUSLERIE H., Analyse financière, 4ème Ed DUNOD, Paris, 2010.

24. DEGOS J G et Griffiths S., Gestion financière : de l'analyse à la stratégie, Ed d'organisations, Paris, 2011.
25. DEPALLENS G, JOBARD J-P., Gestion financier de l'entreprise, 10ème Ed, Sirey, Paris, 1990.
26. EL KEBIR- EL AKRI., Décision de financement décision d'investissement, Ed Gesha, 2008.
27. FAYOLLE A et PERNOT D., Comptabilité générale de l'entreprise, Ed DUNOD, Paris, 2004.
28. FRANK. OLIVIER MEYE., Evaluation de la rentabilité des projets d'investissements, méthodologie pratique, Paris, 2008.
29. GINGLINGER E., Les décisions d'investissement, Ed Nathan, Paris, 1998.
30. Guide de l'investisseur, Direction générale des impôts, Ministère de finance, Algérie, 2009.
31. HADJ SADOK Tahar., Les risques de l'entreprise et de la banque, Ed DAHLAB, Msila, 2007.
32. HAMDY Kamel., Analyse des projets et leur financement, Alger, 2000.
33. HAMDY Kamel., Le diagnostic financier, Ed ES-Salem, Alger, 2001.
34. Hervé H., Toute la finance d'entreprise en pratique, 2ème Ed d'organisation, Paris, 2003.
35. HONORE L., Gestion financière, Ed. NATHAN, Paris, 2001.
36. HOUDAYER R., Évaluation financière des projets, 2ème Edition Economica, Paris, 1999.
37. Hutin. H., Toute la finance d'entreprise, en pratique, 2ème édition d'Organisation, France, 2004.
38. Jacques F., Manuel d'évaluation des projets industriels, Ed BOECK, Paris, 1988.
39. LANGLOIS L, BONNIER C et M BRINGER., Contrôle de gestion, Ed FOUCHER, Paris, 2006.
40. LASARY F., Évaluation et financement de projets, Éd DAR EL OTHMANIA, Alger, 2007.
41. Luc BERNET-ROLLANDE., Principes de technique bancaire, 25ème Ed DUNOD.
42. MANSOURI Mansour., Système et pratique bancaires en Algérie, Ed HOUMA, Alger, 2006.
43. MARION A., Analyse financière, 6ème Ed Dunod, Paris, 2015.
44. MELBOUCI. Leila., Economie de l'entreprise algérienne, Ed EL-AMEL, Alger, 2009.
45. MELYON Gérard., Gestion financière, 4ème Ed Bréal, France, 2007.

46. MEYE F O., Evaluation de la rentabilité des projets d'investissement, Ed Harmattan, Paris, 2007.
47. PERCIE du sert., Risque et contrôle du risque, Ed Economica.1999.
48. PETIT-DUALES G., Le risque de crédit bancaire, Ed DUNOD, 1999.
49. PILVERDIER Josette., Finance d'entreprise, Ed Economica, Paris, 1993.
50. ROUACH Michel et NAULLEAU Gérard., Le contrôle de gestion bancaire et financière, 3ème Ed, La revue banque éditeur, Paris, 1998.
51. ROUSSELOT P et VERDIE J-F., La gestion de la trésorerie, 2ème Ed Dunod, 1999.
52. ROUX Michel., Management de la banque, Ed VUIBERT, Paris, 2013.
53. SION M, BRAULT D., Réussir son Business Plan, 2ème Éd Dunod, Paris, 2009.
54. VERNIMMEN P., Finance d'entreprise, Ed Dalloz, Paris, 1994.
55. VIZZANOVA., Gestion financière, 9ème Ed Berti, Alger, 1995.
56. YEGLEM Jean-yves, ANDRE PHILIPPS et RAULET Cristian., Analyse comptable et financière, 8ème Ed DUNOD, Paris, 2002.
57. YERNIMMEN Pierre., Finance d'entreprise, 14ème Ed Dalloz, France, 2016.
58. YVES Simon et CHISTOPHE Morel., Finance international, Ed ECONOMICA, 2015.
59. ZITOUN T., Analyse financière, Ed Berti, Alger, 2003.

Article de revues

- Jean-Guy DEGOS, L'univers graphique de l'évaluation financière : rationalité, perspicacité, complexité, La revue du financier, n° 173-174, 2008.

Thèses et Mémoires

1. AMELLAL.L, AMROUN.T, Impact de l'endettement sur la structure financière Cas de l'entreprise ELECTRO-INDUSTRIE, mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences de Gestion, UMMTO, 2020/2021.
2. GUENDOZI Mohammed, Analyse des spécificités et des conditions de mise en œuvre des emprunts obligataires comme alternative au financement des grandes entreprises en Algérie, UMMTO, 2020.

3. KARTOBI S.E., Déterminants de la structure financière et réactions du marché boursier aux décisions de financement, Université Cadi AYYAD, Marrakech, Maroc, 2013.

Textes juridiques

1. Article 1 de l'ordonnance n° 96-09 du 10/1/96
2. Article 111 de la loi n° 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit
3. Article 111 de la loi n° 90-10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit).
4. Article 416 du code civil algérien.
5. Article 564 du code de commerce algérien, 2007.
6. Article 644 du code civil algérien.
7. Article 664 du code civil.
8. Article de l'ordonnance n° 96-09 du 10/1/96
9. Articles 551 du code du commerce.
10. Articles 563 bis du code du commerce.
11. Articles 592, 594, 610 du code de commerce.
12. Conformément à l'article 715 du code de commerce.
13. Décret législatif n° 93-08 du 25 avril 1993.
14. Décret législatif n° 93-08 du 25 avril 1993.
15. Décret législatif n° 93-08 du 25 avril 1993.
16. Extrait du Code de la Commerce algérien, Article 19.
17. Journal officiel de la république algérienne N° 02,
18. Journal officiel de la république Algérienne N° 71.
19. La loi algérienne 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit
20. La loi n° 17-02 portant sur la loi d'orientation sur le développement de la PME, P5.
21. Le règlement de la Banque d'Algérie n° 2002-03
22. Loi algérienne 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit
23. Loi n° 03-11 du 26 août 2003.

Dictionnaire

- Dictionnaire des faits économiques et sociaux contemporains, ED FOUCHER, 1988.

Cours :

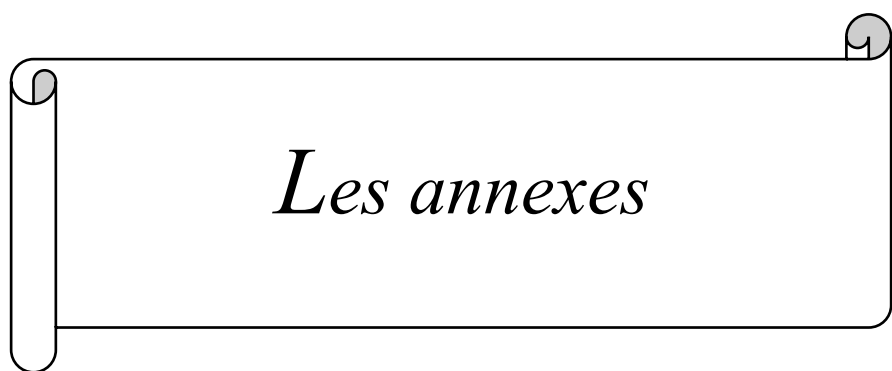
1. ASSOUS NASSIMA, Cours : Théorie financière, Cours n°02 : Théorie financière moderne, 2019/2020.
2. Cours Mme Amokrane, Analyse financière, 14/02/2021.

Documents divers

- Document interne à la BADR

Site Internet

- <https://badrbanque.dz/quisommesnous/>



Les annexes

V/ STRUCTURE DE FINANCEMENT DU PROJET :

Le projet reposera sur deux sources de financement distinctes, à savoir l'autofinancement et le crédit bancaire :

Il se fera de manière conforme au code des investissements, comme suit :

Soit :

Coût de l'investissement : 444 737 887.00DA.

Apport des promoteurs : 99 737 887.00 DA.

Dont :

Apport en nature : 89 945 853.00 DA

Apport en numéraire : 9 792 034.00 DA

Crédit bancaire : 345 000 000.00DA.

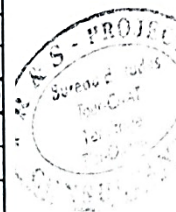


Annexe 2

BILAN (ACTIF) EN KDA			
LIBELLE	1ère Année	2ème Année	3ème Année
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains	41 250,00	41 250,00	41 250,00
Bâtiments	93 495,00	93 495,00	93 495,00
Autres immobilisations corporelles	309 992,00	309 992,00	309 992,00
Amortissement	40 845,00	81 690,00	122 535,00
Immobilisations en concession			
Immobilisations encours			
Immobilisations financières			
Titres mis en équivalence			
Autres participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres actifs financiers non courants			
Impôts différés actif			
TOTAL ACTIF NON COURANT	403 892,00	363 047,00	322 202,00
ACTIF COURANT			
Stocks et encours			
Créances et emplois assimilés	177 604,55	190 878,58	235 880,26
Clients			
Autres débiteurs	69 528,81	82 451,46	88 087,55
Impôts et assimilés			
Autres créances et emplois assimilés			
Disponibilités et assimilés			
Placements et autres actifs financiers courants	5 270,00	11 560,00	22 380,00
Trésorerie	252 403,36	284 890,04	346 347,80
TOTAL ACTIF COURANT	252 403,36	284 890,04	346 347,80
TOTAL GENERAL ACTIF	656 295,36	647 937,04	668 549,80

Annexe 3

BILAN (ACTIF) EN KDA			
LIBELLE	4ème Année	5ème Année	6ème Année
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition-goodwill positif ou négatif			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains	41 250,00	41 250,00	41 250,00
Bâtiments	93 495,00	93 495,00	93 495,00
Autres immobilisations corporelles	309 992,00	309 992,00	309 992,00
Amortissement	163 380,00	204 225,00	230 859,00
Immobilisations en concession			
Immobilisations encours			
Immobilisations financières			
Titres mis en équivalence			
Autres participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres actifs financiers non courants			
Impôts différés actif			
TOTAL ACTIF NON COURANT	281 357,00	240 512,00	213 878,00
ACTIF COURANT			
Stocks et encours			
Créances et emplois assimilés			
Clients	280 219,32	224 403,92	181 242,35
Autres débiteurs			
Impôts et assimilés	94 667,72	100 356,46	105 725,00
Autres créances et emplois assimilés			
Disponibilités et assimilés			
Placements et autres actifs financiers courants			
Trésorerie	33 560,00	56 820,00	64 220,00
TOTAL ACTIF COURANT	408 447,04	381 580,38	351 187,35
TOTAL GENERAL ACTIF	689 804,04	622 092,38	565 065,35



Annexe 4

LIBELLE	7ème Année	8ème Année	9ème Année
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains	41 250,00	41 250,00	41 250,00
Bâtiments	93 495,00	93 495,00	93 495,00
Autres immobilisations corporelles	309 992,00	309 992,00	309 992,00
Amortissement	257 493,00	284 127,00	310 761,00
Immobilisations en concession			
Immobilisations encours			
Immobilisations financières			
Titres mis en équivalence			
Autres participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres actifs financiers non courants			
Impôts différés actif			
TOTAL ACTIF NON COURANT	187 244,00	160 610,00	133 976,00
ACTIF COURANT			
Stocks et encours			
Créances et emplois assimilés			
Clients	210 674,35	206 077,78	209 304,32
Autres débiteurs	105 725,00	105 725,00	105 725,00
Impôts et assimilés			
Autres créances et emplois assimilés			
Disponibilités et assimilés			
Placements et autres actifs financiers courants	54 000,00	44 100,00	38 000,00
Trésorerie	370 399,35	355 902,78	353 029,32
TOTAL ACTIF COURANT	557 643,35	516 512,78	487 005,32
TOTAL GENERAL ACTIF			



Annexe 5

LIBELLE	BILAN (PASSIF) EN KDA		
	1ère Année	2ème Année	3ème Année
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis			
Capital non appelé	41 350,00	41 350,00	41 350,00
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence (1)			
Résultat net - Résultat net du groupe (1)	60 810,64	59 139,89	71 681,37
Autres capitaux propres - Report à nouveau		60 810,64	59 139,89
Part de la société consolidante (1)			
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I	102 160,64	161 300,52	172 171,26
PASSIFS NON-COURANTS			
Emprunts et dettes financières	345 000,00	345 000,00	345 000,00
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL II	345 000,00	345 000,00	345 000,00
PASSIFS COURANTS:			
Fournisseurs et comptes rattachés	102 538,22	121 849,07	130 230,07
Impôts	16 651,51	19 787,46	21 148,47
Autres dettes	89 945,00		
Trésorerie passif			
TOTAL III	209 134,72	141 636,52	151 378,54
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	656 295,36	647 937,04	668 549,80

Annexe 6

BILAN (PASSIF) EN KDA			
LIBELLE	4ème Année	5ème Année	6ème Année
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	41 350,00	41 350,00	41 350,00
Capital non appelé			
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence (1)	69 006,00	63 135,89	85 897,79
Résultat net - Résultat net du groupe (1)	71 681,37	69 006,00	63 135,89
Autres capitaux propres - Report à nouveau			
Part de la société consolidante (1)			
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I	182 037,37	173 491,89	190 383,68
PASSIFS NON-COURANTS			
Emprunts et dettes financières	345 000,00	276 000,00	207 000,00
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL II	345 000,00	276 000,00	207 000,00
PASSIFS COURANTS:			
Fournisseurs et comptes rattachés	140 027,21	148 487,19	139 081,67
Impôts	22 739,46	24 113,30	28 600,00
Autres dettes			
Trésorerie passif			
TOTAL III	162 766,67	172 600,49	167 681,67
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	689 804,04	622 092,38	565 065,35

Annexe 7

LIBELLE	7ème Année	8ème Année	9ème Année
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	41 350,00	41 350,00	41 350,00
Capital non appelé			
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence (1)			
Résultat net - Résultat net du groupe (1)	84 976,27	83 964,01	82 744,30
Autres capitaux propres - Report à nouveau	85 897,79	84 976,27	83 964,01
Part de la société consolidante (1)			
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I	212 224,06	210 290,28	208 058,31
PASSIFS NON-COURANTS			
Emprunts et dettes financières	138 000,00	69 000,00	0,00
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL II	138 000,00	69 000,00	0,00
PASSIFS COURANTS:			
Fournisseurs et comptes rattachés	178 819,29	208 622,51	250 347,01
Impôts	28 600,00	28 600,00	28 600,00
Autres dettes			
Trésorerie passif			
TOTAL III	207 419,29	237 222,51	278 947,01
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	557 643,35	516 512,78	487 005,32

Annexe 8

COMPTE DE RESULTAT/NATURE EN KDA			
LIBELLE	1ère Année	2ème Année	3ème Année
Ventes et produits annexes	922 521,00	1 068 100,00	1 150 593,00
Variation stocks produits finis et en cours			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE			
Achats consommés	922 521,00	1 068 100,00	1 150 593,00
Services extérieurs et autres consommations	701 116,00	833 156,00	890 462,00
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	12 000,00	12 500,00	13 000,00
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	713 116,00	845 656,00	903 462,00
Charges de personnel	209 405,00	222 444,00	247 131,00
Impôts, taxes et versements assimilés	45 586,00	47 865,30	50 258,57
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	18 450,42	21 362,00	23 011,00
Autres produits opérationnels	145 368,58	153 216,70	173 861,44
Autres charges opérationnelles			
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	19 834,20	22 964,15	24 737,75
Reprise sur pertes de valeur et provisions	40 845,00	40 845,00	40 845,00
V- RESULTAT OPERATIONNEL	84 689,38	89 407,55	108 278,69
Produits financiers			
Charges financières	0,00	0,00	0,00
VI-RESULTAT FINANCIER	0,00	0,00	0,00
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)	84 689,38	89 407,55	108 278,69
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	23 878,74	30 267,67	36 597,31
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires			
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	60 810,64	59 139,89	71 681,37
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)			
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE			
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	60 810,64	59 139,89	71 681,37

Annexe 9

COMPTE DE RESULTAT/NATURE EN KDA			
LIBELLE	4ème Année	5ème Année	6ème Année
Ventes et produits annexes	1 227 501,00	1 301 614,00	1 371 614,00
Variation stocks produits finis et en cours			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 227 501,00	1 301 614,00	1 371 614,00
Achats consommés	957 451,00	1 015 297,00	1 069 859,00
Services extérieurs et autres consommations	13 500,00	14 000,00	14 500,00
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	970 951,00	1 029 297,00	1 084 359,00
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	256 550,00	272 317,00	287 255,00
Charges de personnel	52 771,49	55 410,07	58 180,57
Impôts, taxes et versements assimilés	24 550,00	26 033,00	27 432,00
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	179 228,51	190 873,93	201 642,43
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles	26 391,27	27 984,70	29 489,70
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	40 845,00	40 845,00	26 634,00
Reprise sur pertes de valeur et provisions			
V- RESULTAT OPERATIONNEL	111 992,24	122 044,23	145 518,73
Produits financiers			
Charges financières	0,00	12 075,00	9 660,00
VI-RESULTAT FINANCIER	0,00	12 075,00	9 660,00
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)	111 992,24	109 969,23	135 858,73
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	42 986,24	46 833,34	49 960,93
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires			
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	69 006,00	63 135,89	85 897,79
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)			
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE			
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	69 006,00	63 135,89	85 897,79



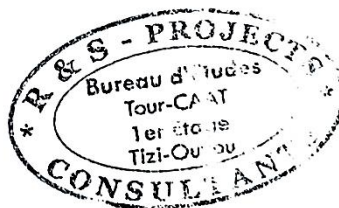
Annexe 10

LIBELLE	7ème Année	8ème Année	9ème Année
Ventes et produits annexes	1 371 614,00	1 371 614,00	1 371 614,00
Variation stocks produits finis et en cours			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 371 614,00	1 371 614,00	1 371 614,00
Achats consommés	1 069 859,00	1 069 859,00	1 069 859,00
Services extérieurs et autres consommations	14 500,00	14 500,00	14 500,00
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	1 084 359,00	1 084 359,00	1 084 359,00
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	287 255,00	287 255,00	287 255,00
Charges de personnel	61 089,60	64 144,08	67 351,28
Impôts, taxes et versements assimilés	27 432,00	27 432,00	27 432,00
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	198 733,40	195 678,92	192 471,72
Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles	29 489,70	29 489,70	29 489,70
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	26 634,00	26 634,00	26 634,00
Reprise sur pertes de valeur et provisions			
V- RESULTAT OPERATIONNEL	142 609,70	139 555,22	136 348,02
Produits financiers			
Charges financières	7 245,00	4 830,00	2 415,00
VI-RESULTAT FINANCIER	7 245,00	4 830,00	2 415,00
VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)	135 364,70	134 725,22	133 933,02
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	50 388,43	50 761,21	51 188,71
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires			
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	84 976,27	83 964,01	82 744,30
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)			
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)			
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE			
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	84 976,27	83 964,01	82 744,30



VI/ MODALITES D'AMORTISSEMENT AU CREDIT BANCAIRE:**Montant : 345 000 000.00****Durée : 09 ans****Différé : 4 ans****Taux d'intérêt à la charge du client : 3.50%****Taux d'intérêt à la charge du trésor : 2.00 %****TVA : Exonérée (le projet fera objet d'un dossier ANDI)****Annuité : 69 000 000.00 DA**

Année	Annuité	Intérêts	Taxe	Total à payer	Restant dû
Année 1	-	0 (Trésor)	-	-	345 000 000
Année 2	-	0 (Trésor)	-	-	345 000 000
Année 3	-	0 (Trésor)	-	-	345 000 000
Année 4	-	0 (Trésor)	-	-	345 000 000
Année 5	69 000 000	12 075 000	-	81 075 000	276 000 000
Année 6	69 000 000	9 660 000	-	78 660 000	207 000 000
Année 7	69 000 000	7 245 000	-	76 245 000	138 000 000
Année 8	69 000 000	4 830 000	-	73 830 000	69 000 000
Année 9	69 000 000	2 415 000	-	71 415 000	0
TOTAL	345 000 000	36 225 000	-	381 225 000	



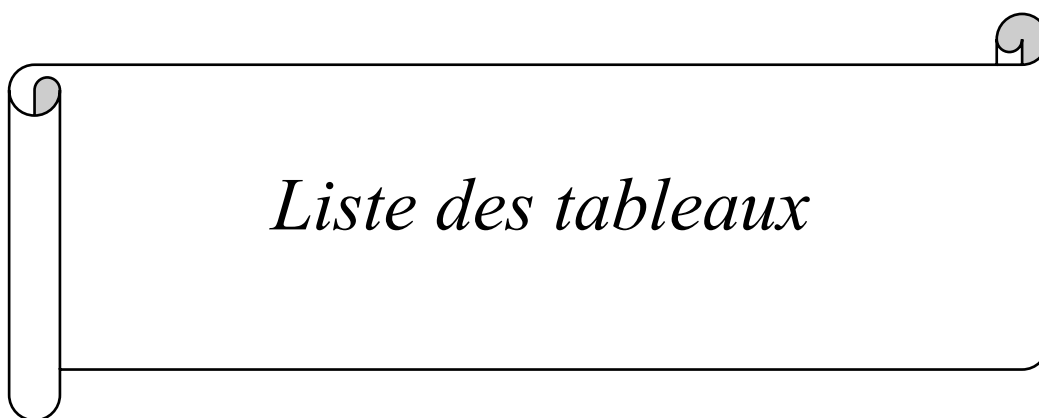
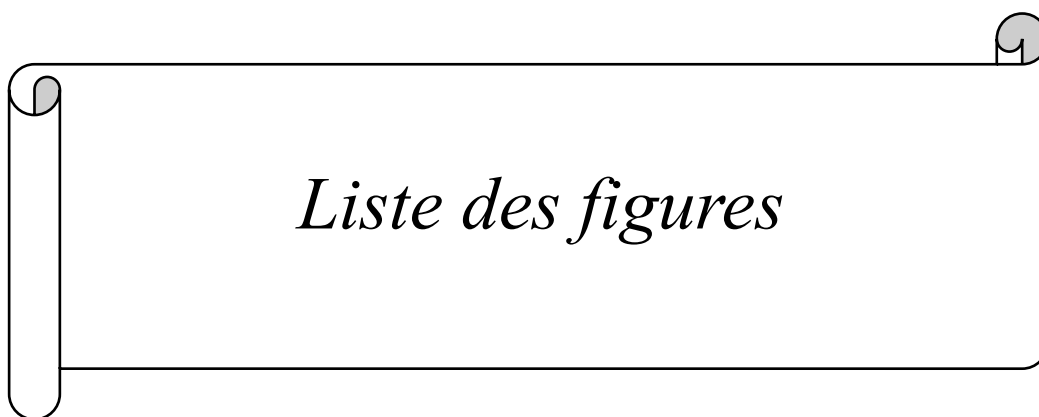


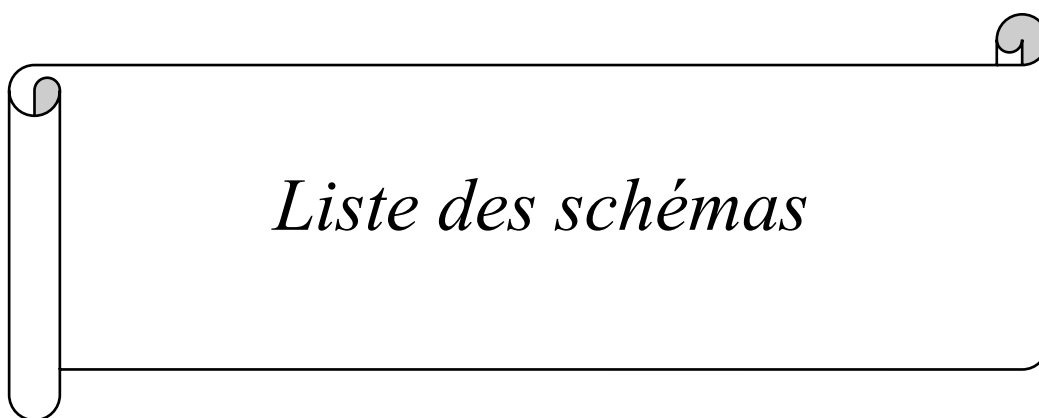
Tableau N° 1 : Classification des PME en fonction des critères énumérés selon la loi algérienne ..	08
Tableau N° 2 : Différences des principales sociétés selon leurs caractéristiques.....	14
Tableau N° 3 : Des exemples de banque Algérienne	18
Tableau N° 1 : Origine des conflits de la théorie d'agence	43
Tableau N° 5 : Types de conflit de la théorie d'agence.....	44
Tableau N° 2 : Synthèses des théories.....	46
Tableau N° 3 : La méthode additive de calcul de la CAF	56
Tableau N° 4 : La méthode soustractive de calcul de la CAF	57
Tableau N° 5 : Présentation du bilan financier de grandes.....	77
Tableau N° 10 : Les ratios de structure	86
Tableau N° 11 : Les ratios de liquidité	87
Tableau N° 12 : Les ratios de rentabilités.....	88
Tableau N° 13 : Tableau d'amortissement	89
Tableau N° 14 : Tableau des comptes de résultat (TCR)	90
Tableau N° 15 : Présentation schématique d'un tableau emploi et ressources	92
Tableau N° 16 : Les chiffres d'affaires prévisionnels.....	115
Tableau N° 17 : Le cout global du projet.....	116
Tableau N° 18 : La structure de financement.....	116
Tableau N° 19 : Présentation de la partie emplois des bilans financiers	118
Tableau N° 20 : Présentation de l'actif des bilans en grandes masses.....	119
Tableau N° 21 : Présentation de la partie ressources des bilans financiers	121
Tableau N° 22 : Présentation de passif des bilans en grandes masses	122
Tableau N° 23 : Calcul du fonds de roulement net par le haute de bilan.....	124
Tableau N° 24 : Calcul de besoin de fonds de roulements	125
Tableau N° 25 : Calcul de la trésorerie nette	125
Tableau N° 26 : Calcul des soldes intermédiaires de gestion	127
Tableau N° 27 : Calcul de la CAF selon la méthode additive	131
Tableau N° 28 : Calcul de la CAF selon la méthode soustractive	131
Tableau N° 29 : Calcul de l'autonomie financière.....	132
Tableau N° 30 : Calcul du ratio de financement.....	133
Tableau N° 31 : Calcul du ratio d'endettement.....	134

Tableau N° 32 : Calcul du ratio de capacité de remboursement	134
Tableau N° 33 : Calcul de la solvabilité générale	135
Tableau N° 34 : Calcul de la liquidité générale	135
Tableau N° 35 : Calcul de la liquidité réduite.....	136
Tableau N° 36 : Calcul de la liquidité immédiate	137
Tableau N° 37 : Calcul de la rentabilité de l'actif.....	138
Tableau N° 38 : Calcul de la rentabilité économique	138
Tableau N° 39 : Calcul de la rentabilité financière.....	139
Tableau N° 40 : Calcul de l'effet de levier.....	140
Tableau N° 41 : Echancier d'amortissements	142
Tableau N° 42 : Les variations du besoin de fonds de roulement.....	143
Tableau N° 43 : Le tableau des comptes de résultats prévisionnels	144
Tableau N° 44 : Elaboration de l'échéancier de remboursement du crédit.....	147
Tableau N° 45 : Tableau emplois/ressources	148



Liste des figures

Figure N° 1 : Représentation vectorielle du levier.....	36
Figure N° 8 : Présentation de l'actif des bilans en grandes masses	120
Figure N° 9 : Présentation de passif des bilans en grandes masses	123



Liste des schémas

Schéma N° 1 : Opération de crédit-bail	26
Schéma N° 3 : Cycle d'investissement simplifié.	52
Schéma N° 4 : Le déroulement du cycle d'exploitation	54
Schéma N° 5 : Les sources de financement des investissements.....	64
Schéma N° 6 : Organigramme général de la BADR	103
Schéma N° 7 : Organigramme de groupe régional d'exploitation.....	104

Tables des matières

Introduction Générale	1
Chapitre I	4
Introduction	4
Section 1 : Généralités sur l'entreprise	4
1.1. Définitions de l'entreprise	4
1.2. Typologies des entreprises	4
1.2.1. Classification selon les critères économique	4
1.2.1.1. Classification selon le domaine d'activité de l'entreprise	4
1.2.1.1.1. Classement par secteur :	5
1.2.1.1.2. Classement par branche	6
1.2.1.1.3. Classement par filière	6
1.2.1.2. Classification selon la taille (dimension) des entreprises	6
1.2.1.2.1. Les effectifs salariés	6
1.2.1.2.2. Le chiffre d'affaires (CA)	7
1.2.2. Classification selon les critères juridique	8
1.2.2.1. Les entreprises privées	8
1.2.2.1.1. L'entreprise individuelle	8
1.2.2.1.2. L'entreprise sociétaire	9
1.2.2.1.2.1. Les sociétés de personnes	9
1.2.2.1.2.2. Les sociétés de capitaux	10
1.2.2.1.2.3. Les sociétés hybrides	11
1.2.2.2. Les entreprises publiques	11
1.2.2.2.1. Les régies	12
1.2.2.2.2. Les établissements publics	12
1.2.2.2.3. Les sociétés nationales	12
1.2.2.2.4. Les exploitants publics (la poste)	12
1.2.2.3. Les entreprises semi-publiques	12
1.2.2.3.1. Les Sociétés d'Economie Mixte (SEM)	12
1.2.2.3.2. Les concessions	13
1.2.2.4. Les entreprises de l'économie sociale	13
Section 2 : Notions de banque	15
2.1. Historique	15
2.2. Définition	15
2.3. Le système bancaire	16
2.4. Les types de banques en générale	16
2.4.1. La banque centrale	16
2.4.2. Les banques publiques	17
2.4.3. Les banques privées	17
2.4.4. Les banques mixtes	17
2.4.5. Les banques commerciales	17
2.4.6. Les banques d'affaires	17
2.4.7. Les banques d'investissement (les banques de crédit à Moyen et long terme)	17
2.4.8. Les banques du 3eme millénaire	17
2.4.9. Banque Islamique :	18
2.5. Les types de banque Algérienne	18
2.6. Les fonctions de la banque	18
2.6.1. La collecte des dépôts	19
2.6.2. La distribution des crédits	19
2.6.3. La gestion de liquidité	20
2.7. Les types de crédit	20
2.7.1. Définition de crédit	20

2.7.1.1 Définition juridique	20
2.7.1.2 Définition économique	20
2.7.2 Le rôle d'un crédit bancaire	21
2.7.3 Classification du crédit bancaire	21
2.7.3.1. Le crédit d'exploitation	21
2.7.3.1.1 Crédit par caisse	22
2.7.3.1.2. La facilité de caisse	22
2.7.3.1.3. Le découvert	22
2.7.3.1.4. Le crédit de compagne	22
2.7.3.1.5. Le crédit < spot >	22
2.7.3.1.6. L'accréditif	22
2.7.3.2. Les crédits aux particuliers	23
2.7.3.2.1. Les crédits à la consommation	23
2.7.3.2.2. Les crédits immobiliers	23
2.7.3.3. Le financement de commerce extérieur	23
2.7.3.4. Le crédit d'investissement	23
2.7.3.4.1. Définition	24
2.7.3.4.2. Objectif du crédit d'investissement	24
2.7.3.4.3. Les typologies de crédit d'investissement	24
2.7.3.4.3.1. Les crédits à moyen terme	24
2.7.3.4.3.2. Les crédits à long terme	24
2.7.3.4.3.3. Le crédit –bail	24
2.7.3.4.3.3.1 Typologies de crédit-bail	25
2.8. Les risques du crédit et ses garanties	26
2.8.1. Les risques du crédit	26
2.8.1.1. Définition du risque	26
2.8.1.2. Typologie de risques	27
2.8.1.2.1. Le risque de contrepartie	27
2.8.1.2.2. Le risque de non remboursement	27
2.8.1.2.3 Le risque d'immobilisation	28
2.8.1.2.4. Le risque d'liquidité	28
2.8.1.2.5. Le risque de marché	28
2.8.1.2.6. Le risque de solvabilité	29
2.8.2. Les garanties de crédit	29
2.8.2.1. Définition du garantie	30
2.8.2.2. Les types de garantie	30
2.8.2.2.1. Les garanties personnelles	30
2.8.2.2.1.1. Le cautionnement	30
2.8.2.2.1.1.1. Le cautionnement simple	31
2.8.2.2.1.1.2. Le cautionnement solidaire	31
2.8.2.2.1.2. L'aval	31
2.8.2.2.2. Les garanties réelles	31
2.8.2.2.2.1 Le droit de rétention	32
2.8.2.2.2.2. Le nantissement	32
2.8.2.2.2.3. Le gage	33
2.8.2.2.2.4. L'hypothèque	33
2.8.2.2.2.5 Les privilèges	34
Section 3 : La relation financière banque/entreprise	34
3.1. L'effet de levier et le cout de capital	34
3.1.1 L'effet de levier	35
3.1.2 Le coût du capital	37

3.1.2.1. Influence de la structure financière sur le coût du capital	38
3.2 Les théories traditionnelles	39
3.2.1. La théorie de MODIGLIANI ET M MILLER	40
3.2.1.1. MODIGLIANI ET M MILLER en absence de la fiscalité	40
3.2.1.2 MODIGLIANI ET M MILLER en présence de la fiscalité	41
3.2.2 La théorie du compromis (l'arbitrage statique)	41
3.3 Les théories modernes.....	42
3.3.1 La théorie d'agence.....	42
3.3.1.1 Origine et types de conflits de la théorie d'agence	43
3.3.1.1.1. Origines des conflits de la théorie d'Agence	44
3.3.1.1.2 Les types de conflits de la théorie d'Agence	44
3.3.2. Théorie de signal.....	44
3.3.3 Théorie du financement hiérarchique.....	45
3.4 Synthèses des théories.....	46
Conclusion.....	49
Chapitre II : Le financement bancaire des investissements des entreprise.....	48
Introduction.....	48
Section 1 : Les besoins et les sources de financements des investissements des entreprises	48
1.1 Les besoins de financements des entreprises	49
1.1.1 Les besoins de financement liés à l'investissement	49
1.1.1.1. La notion d'investissement.....	49
1.1.1.2 La notion de cycle d'investissement.....	49
1.1.1.3 Les besoins de financement relatifs au cycle d'investissement :	50
1.1.1.3.1 Investissement par nature	50
1.1.1.3.2 Investissement par destination (finalité) :	50
1.1.1.3.3. Investissement stratégique	51
1.1.1.3.4. Investissement par la nature de leurs relations	52
1.1.2 Les besoins liés au cycle d'exploitation	52
1.1.2.1. La notion du cycle d'exploitation.....	52
1.1.2.2. Les besoins de financement relatifs au cycle d'exploitation.....	52
1.2.3. La notion de besoin en fonds de roulement.....	54
1.2. Les sources de financement des investissements.....	55
1.2.1. Le financement par fond propres (financement interne).....	55
1.2.1.1. L'autofinancement	55
1.2.1.1.1. La capacité d'autofinancement (CAF)	56
1.2.1.2. La cession d'éléments d'actifs	58
1.2.1.3. L'augmentation de capital.....	58
1.2.1.3.1. L'augmentation de capital en numéraire	58
1.2.1.3.2. L'augmentation de capital en nature	59
1.2.1.3.3. L'augmentation de capital par conversion des créances en actions	59
1.2.1.3.4. L'augmentation de capital par incorporation des réserves.....	59
1.2.1.3.5. L'augmentation de capital par paiement de dividendes en actions	59
1.2.1.3.6. Avantages et inconvénient de l'augmentation de capital	59
1.2.2 Le financement par quasi –fonds propre	60
1.2.2.1 Les prêts participatifs.....	60
1.2.2.2 Les titres participatifs.....	60
1.2.2.3. Les titres subordonnés.....	60
1.2.2.4. Les primes et subventions	61
1.2.3 Le financement par endettement	61
1.2.3.1. Les emprunts auprès des établissements de crédit.....	61
1.2.3.2. Les emprunts obligataires	62

1.2.3.3. Les avantages et inconvénients de crédit-bail	62
1.2.4. Cas particuliers de financements externes	64
1.2.4.1. Les business angels	64
1.2.4.2. La « love money »	65
1.2.4.3. Les prêts d'honneur.....	65
1.2.4.4 Le capital-risque	65
1.2.4.5 Les prêts participatifs	65
Section 2 : Montage d'un dossier de crédit d'investissement et l'étude techno-économique du projet .	66
2.1. Montage d'un dossier de crédit d'investissement.....	66
2.1.1. Demande écrite de l'entreprise.....	67
2.1.2. Documents administratifs et juridiques	67
2.1.3. Les documents techniques.....	67
2.1.4. Les documents économiques.....	68
2.1.5. Les documents fiscaux et parafiscaux	68
2.1.6. Les documents commerciaux	68
2.1.7. Les documents comptables et financiers	69
2.1.8. Le compte rendu de visite	69
2.2. L'étude technico-économique d'un projet	70
2.2.1. Présentation générale du projet :	70
2.2.1.1. Les données générales de la conjoncture.....	70
2.2.1.2. Présentation du projet d'investissement	71
2.2.1.3. Présentation du promoteur	71
2.2.1.3.1. Cout et financement du projet	71
2.2.2. L'analyse technique d'un projet d'investissement.....	72
2.2.3. L'étude de marché.....	73
2.2.3.1 L'analyse du marché	73
2.2.3.2 L'analyse commerciale	73
Section 3 : Étude de la rentabilité financière d'un projet d'investissement	75
3.1 L'analyse financière d'un projet d'investissement	75
3.1.1 Notions générales sur l'analyse financière	75
3.1.1.1 Définition de l'analyse financière	75
3.1.1.2. Les sources d'information de l'analyse financière	76
3.1.1.2.1. Définition du bilan	76
3.1.1.2.1.1. Le passage du bilan comptable au bilan financier	76
3.1.1.2.2. Le tableau du compte de résultat	78
3.1.1.2.3. Les annexes	78
3.1.2 Analyse par les indicateurs financiers	78
3.1.2.1. Le fonds de roulement (FR)	78
3.1.2.1.1. Définition	78
3.1.2.1.2. Mode de calcul.....	79
3.1.2.1.3. L'interprétation des résultats	79
3.1.2.2. Le besoin en fonds de roulement (BFR).....	80
3.1.2.2.1. Définition	80
3.1.2.2.2. Mode de calcul.....	80
3.1.2.2.3 L'interprétation des résultats	80
3.1.2.3. La trésorerie (TR)	81
3.1.2.3.1. Définition	81
3.1.2.3.2. Mode de calcul.....	82
3.1.2.3.3. L'interprétation des résultats.....	82
3.1.3 Analyse par les soldes intermédiaire de gestion	82
3.1.3.1. Définition de soldes intermédiaires de gestion	82

3.1.3.2. Les différents soldes	83
3.1.3.2.1. Le chiffre d'affaires (CA)	83
3.1.3.2.2 La marge commerciale et/ ou production de l'exercice	83
3.1.3.2.3. La valeur ajoutée	84
3.1.3.2.4 L'excédent brut d'exploitation (EBE)	84
3.1.3.2.5 Résultat d'exploitation	84
3.1.3.2.6 Le résultat courant avant impôts	85
3.1.3.2.7. Le résultat net de l'exercice	85
3.1.4. Analyse par la méthode des ratios	85
3.1.4.1. Définition	85
3.1.4.2. La typologie des ratios :	86
3.1.4.2.1. Ratios de structure	86
3.1.4.2.2. Ratios de liquidité	86
3.1.4.2.3. Ratios de rentabilité	87
3.2 ANALYSE DE LA RENTABILITE D'UN PROJET D'INVESTISSEMENT	88
3.2.1. Détermination de besoin en fonds de roulement	89
3.2.2. Elaboration de l'échéancier d'amortissements	89
3.2.3. Détermination de la Valeur Résiduelle des Investissements (VRI)	89
3.2.4. Elaboration du compte de résultats prévisionnel (TCR)	90
3.2.5. Elaboration de tableau des flux de trésorerie (TFT)	91
3.2.5.1. Les revenus générés par l'investissement ou encaissements	91
3.2.5.2. Les emplois ou investissements (décaissements)	91
3.2.5.3. Les flux nets de trésorerie générés par le projet	92
3.2.6. Les critères d'évaluation de la rentabilité d'un projet d'investissement	92
3.2.6.1. La valeur actuelle nette (VAN)	93
3.2.6.2. L'indice de profitabilité (IP)	94
3.2.6.3. Le Taux de Rendement Interne (TRI)	95
3.2.6.3. Le délai de récupération du capital (DR)	96
3.3. Décision final d'octroi ou non de crédit	97
Conclusion	98
Chapitre III	99
Introduction	99
Section 1 : Présentation de la BADR	99
1.1 Historique de la BADR	100
1.1.1. La période 1982-1990	100
1.1.2. La période 1991-1999	100
1.1.3. La période après l'an 2000	100
1.2. Les structures de la BADR	100
1.2.1 La direction générale	100
1.2.2 Les directions centrales	101
1.3. Missions et objectifs de la BADR	104
1.3.1 Les missions de la BADR	105
1.3.2. Les objectifs de la BADR	105
1.4 La stratégie de la BADR dans le financement du secteur agricole	105
1.4.1. Les modalités d'intervention	106
1.4.2 Les objectifs stratégiques et complémentaires	106
1.4.3 Les principaux axes de réalisation des objectifs	106
1.4.3.1 Financement global de l'ensemble des activités agricoles (amont et aval)	106
1.4.3.2. Accompagnement intégral des filières agricoles	106
1.4.3.3. Intégration entre les opérateurs industriels et les agriculteurs	107
1.4.3.4 Diversification et adaptation des produits de financement	107

1.5 Présentation de l'organisme d'accueil.....	108
1.5.1. Le service crédit et commerce extérieur.....	109
1.5.2. Le service animation commerciale.....	109
1.5.3. Le service monétique et moyens de paiement.....	110
Section 02 : Montage du dossier d'investissement et l'étude techno-économique du projet.....	111
2.1. Montage du dossier du crédit d'investissements.....	111
2.1.1. Documents administratifs et juridiques.....	111
2.1.2. Documents comptables et fiscaux.....	111
2.1.3. Documents économiques et financiers.....	111
2.1.2. Présentation des éléments permettant à l'identification du prometteur et du projet.....	112
2.1.2.1. Présentation de l'entreprise.....	112
2.1.2.2. Présentation des Associés.....	112
2.1.2.3. Présentation du projet.....	112
2.1.2.4. Nature du projet.....	112
2.1.2.5. Impact du projet.....	112
2.2. L'analyse de marché et les aspects commerciaux et techniques du projet.....	113
2.2.1. Analyse marchée.....	113
2.2.2. Analyse commerciale.....	113
2.2.2.1 Le produit.....	113
2.2.2.2 Le prix.....	113
2.2.2.3 La distribution.....	114
2.2.3 Analyse technique.....	114
2.2.3.1. La capacité de production.....	114
2.2.3.2. Approvisionnement.....	115
2.2.3.3. La localisation du projet.....	115
2.2.4. Analyse des couts.....	115
Section 3 : Etude de la rentabilité financière du projet.....	116
3.1. L'analyse financière du projet.....	116
3.1.1. L'analyse des bilans financiers.....	117
3.1.1.1 Présentation de la partir emplois des bilans financiers.....	117
3.1.1.1.1. Analyse de la partie emplois des bilans.....	118
3.1.1.1.2. Analyse de la partie ressources des bilans.....	122
3.1.2. Analyse de l'équilibre financier.....	123
3.1.2.1. Le fonds de roulement net.....	124
3.1.2.2. Besoin de fonds de roulement (BFR).....	124
3.1.2.3. La trésorerie nette (TN).....	125
3.1.3. L'analyse des soldes intermédiaires de gestion (SIG).....	126
3.1.3.1. Présentation des soldes intermédiaires de gestion.....	129
3.1.3.2. L'interprétation des soldes intermédiaires de gestion.....	129
3.1.4. Capacité d'autofinancement (CAF).....	130
3.1.4.1. CAF selon la méthode additive.....	131
3.1.4.2. CAF selon la méthode soustractive.....	131
3.1.5. L'analyse de la situation financière de l'entreprise par la méthode des ratios.....	132
3.1.5.1. L'analyse des ratios de structure.....	132
3.1.5.1.1 Ratio d'autonomie financier.....	132
3.1.5.1.2. Ratio de financement des immobilisations par les fonds propres.....	133
3.1.5.1.3. Ratio de capacité d'endettement.....	135
3.1.5.1.4. Ratio de capacité de remboursement.....	134
3.1.5.1.5. Ratio de solvabilité générale.....	134
3.1.5.2. Les ratios de liquidité.....	135
3.1.5.2.1. Ratio de liquidité générale.....	135

3.1.5.2.2. Ratio de liquidité réduite	136
3.1.5.2.3. Ratio de liquidité immédiate	137
3.1.5.3. L'analyse des ratios de rentabilité	137
3.1.5.3.1. Ratio de rentabilité de l'actif.....	137
3.1.5.3.2. Ratio de rentabilité économique.....	138
3.1.5.3.3. Ratio de rentabilité financière	138
3.1.5.3.3.1. La rentabilité financière	139
3.1.5.3.3.2. L'effet de levier	139
3.2. Analyse de la rentabilité du projet.....	141
3.2.1. L'échéancier d'amortissement.....	141
3.2.2. Détermination de la valeur résiduelle des investissements (VRI)	143
3.2.3. Détermination des variations du besoin en fonds de roulement (BFR)	143
3.2.4. Elaboration du tableau des comptes de résultats prévisionnels (TCR)	143
3.2.5. L'échéancier de remboursement	146
3.2.6. Elaboration du tableau emplois/ressources (FNTS)	147
3.2.7. Calcul et appréciation des critères de rentabilité	147
3.2.7.1. La valeur actuelle nette (VAN).....	150
3.2.7.2. Indice de profitabilité (IP)	150
3.2.7.3. Le délai de récupération (DR)	150
3.3 La décision finale et la mise en place de crédit	151
Conclusion	151
Conclusion générale.....	152

Résumé

Pour se créer, se développer ou pour renouveler les investissements existants, une entreprise peut ressentir un besoin de financement. Pour répondre à ce besoin, elle peut faire appel à des ressources externes, que ce soit par l'émission de titres sur les marchés financiers ou en obtenant des crédits accordés par des institutions financières telles que les banques. Les banques jouent un rôle important en tant que source majeure de financement pour les entreprises. Elles utilisent les fonds comme matière première qu'elles transforment en produits sous forme de crédit, en échange d'un bénéfice. Cependant, cette activité de crédit comporte des risques significatifs. Afin de se prémunir contre ces risques, les banquiers doivent recueillir tous les documents administratifs, juridiques, comptables, techniques et financiers, qui leur permettront de mieux comprendre l'entreprise cherchant à investir. Après avoir examiné tous les paramètres liés au dossier de crédit, en passant par l'étude technico-économique, l'analyse financière et l'évaluation des projets, le banquier prendra une décision quant à l'octroi ou au refus du crédit pour le projet d'investissement de l'entreprise.

Mots clés : Entreprise, banque, crédit, projet d'investissement, risque, garantie, BADR.

Abstract

To create, develop or renew existing investments, a company may feel a need for financing. To meet this need, it can call on external resources, whether by issuing securities on the financial markets or by obtaining credits granted by financial institutions such as banks. Banks play an important role as a major source of financing for businesses. They use the funds as raw material which they transform into products in the form of credit, in exchange for a profit. However, this credit activity involves significant risks. In order to protect themselves against these risks, bankers must collect all administrative, legal, accounting, technical and financial documents, which will allow them to better understand the company seeking to invest. After examining all the parameters linked to the credit file, through the technical-economic study, the financial analysis and the evaluation of the projects, the banker will make a decision as to the granting or refusal of credit for the company investment project.

Key words: Company, bank, credit, investment project, risk, guarantee, BADR.